

RAPPORT FINAL DE DIAGNOSTIC POUR LE PLPDMA

Elaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

janvier 2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL
l'agglomération

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

espelia
Conseil pour
la performance publique

Sommaire

Préambule	3
1. Présentation du contexte d'élaboration du PLPDMA.....	4
1.1. Méthodologie de travail pour l'élaboration de l'état des lieux.....	5
1.1.1. Rappel du planning de la mission.....	5
1.1.2. Démarche de recueil des données et entretiens avec les acteurs	5
1.2. Contexte réglementaire	6
1.2.1. Le cadre réglementaire des PLPDMA	6
1.2.2. Les nouvelles obligations de la loi AGEC - focus sur la prévention	7
1.2.3. Les objectifs de valorisation et traitement	11
1.2.4. Les axes et principales actions du Plan National de Prévention des Déchets (2021-2027)	12
1.2.5. Les objectifs fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Guyane	13
1.2.6. Les objectifs fixés par le PCAET.....	15
1.2.7. L'articulation avec le Contrat d'Objectif Territorial.....	17
2. Présentation du territoire et ses particularités.....	18
2.1. Création de la Communauté de Communes Centre Littoral et compétences exercées	19
2.2. Caractéristiques sociodémographiques de la CACL	21
2.2.1. La population	21
2.2.2. Le logement et le foyer familial	23
2.3. Tissu économique.....	27
2.4. Eléments clés à retenir	28
3. Etat des lieux des gisements de déchets et des pratiques	29
3.1. Evaluation des gisements	30
3.1.1. DMA	30
3.1.2. DAE et BTP	41
3.2. Coût du service	47
3.3. Organisation de la collecte et du traitement	50
3.3.1. Déchets ménagers assimilés (DMA).....	50
3.3.2. DAE, dont déchets du BTP.....	54
3.4. Synthèse	55
3.4.1. Les éléments clés à retenir.....	55
3.4.2. Synoptique des gisements et des flux	57
3.4.3. Gisement d'évitement et focus sur la situation de la CACL vis-à-vis des objectifs réglementaires.....	58
4. Etat des lieux des actions de prévention engagées	64
4.1. Actions de prévention à destination des ménages	65
4.1.1. Anciennes actions / actions arrêtées.	65
4.1.2. Actions de prévention existantes	67
4.1.3. Actions de prévention prévues	72
4.2. Actions de prévention à destination des professionnels	73
4.3. Focus sur l'exemplarité	75
4.4. Suggestions d'axes et d'action.....	75
4.5. Synthèse de l'état des lieux des actions de prévention	77
5. Cartographie des acteurs de la prévention	78
5.1. Identification des acteurs	79
5.1.1. Acteurs visant les ménages / acteurs publics.....	79
5.1.2. Acteurs visant les professionnels	81
5.2. Synoptique des acteurs	83
5.3. Matrice acteurs / actions	84
6. Matrice AFOM.....	85
7. Annexes	89

Préambule

Objectif de la mission

Conformément au décret du 10 juin 2015, les nouveaux Programmes Locaux de Prévention des déchets ménagers et assimilés sont obligatoires. Ils doivent viser, grâce à la prévention, à limiter le recours à l'incinération ou à l'enfouissement et à diminuer les coûts de gestion des déchets.

C'est dans ce cadre que la **Communauté d'Agglomération Centre Littoral (CACL)** élabore son PLPDMA avec l'aide de groupement ESPELIA - RECOVERING - H3C Caraïbes. La mission confiée au groupement se ventilerait en deux phases, et comprendra :

- La réalisation **d'un état de lieux** qui recense les acteurs, identifie les types et quantités de déchets ménagers et déchets des activités économiques produits et leurs évolutions prévisibles et rappelle les mesures et actions liées à la prévention menée. Cet état des lieux intègre **un sondage des ménages concernant leurs pratiques en matière de production de déchets et de consommation,**
- La **détermination des objectifs de réduction des DMA** et l'identification des **mesures** à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs avec : l'identification des structures auxquelles elles incombent, la description des moyens humains, techniques et financiers, l'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre. Cette phase se poursuivra avec l'identification **des indicateurs** relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Le périmètre d'étude vise aussi bien les ménages que les professionnels du territoire. Il est important de rappeler que les enjeux de cette mission sont également :

- De **faire travailler ensemble les acteurs du territoire** : acteurs du monde économique, habitants, Collectivités...
- De **s'inscrire dans la continuité des efforts engagés** sur le territoire afin de placer la CACL à un statut de **structure motrice de la prévention des déchets sur le territoire.**

Contenu du présent rapport

Le présent rapport restitue **le diagnostic du territoire** en termes de gestion et de prévention des déchets. Il explicite plus particulièrement les items suivants :

- Les caractéristiques démographiques et sociologiques du territoire ;
- L'organisation mise en place sur la collecte et le traitement des déchets ;
- L'état des lieux des actions de prévention engagées ou en projet ;
- La cartographie des acteurs ;
- Les atouts et faiblesses du territoire au regard de la prévention sur la base d'une matrice AFOM ;
- Le résultat du sondage auprès des ménages.

Sauf mention contraire, tous les visuels ont été produits par Espelia, Recovering ou H3C Caraïbes.

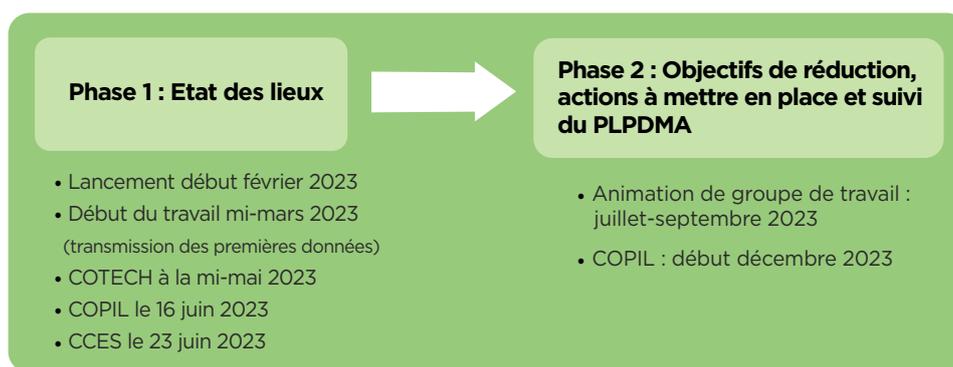
1

***PRÉSENTATION
DU CONTEXTE
D'ÉLABORATION
DU PLPDMA***

1.1. Méthodologie de travail pour l'élaboration de l'état des lieux

1.1.1. Rappel du planning de la mission

Le synoptique ci-dessous présente le planning prévisionnel de la mission présenté lors de la réunion de lancement.



1.1.2. Démarche de recueil des données et entretiens avec les acteurs

Les éléments présentés dans le diagnostic sont issus de données bibliographiques (PRPGD de la Guyane, suivi des tonnages par commune fournis par la CACL, données INSEE, PILHI ...) et d'éléments issus d'entretiens avec plusieurs acteurs.

Nous avons mené 22 entretiens auprès des acteurs. Le tableau ci-dessous dresse la liste des acteurs pour lesquels les entretiens ont pu avoir lieu. Le détail de leurs coordonnées est disponible en Erreur ! Source du renvoi introuvable..

Tableau 1 - Acteurs interrogés afin de recueillir leurs actions de prévention

Acteurs institutionnels	Acteurs visant plutôt les ménages	Acteurs visant plutôt les professionnels
Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS)	CACL (2 entretiens)	Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA) Guyane
Collectivité Territoriale de Guyane	ACORPE	Chambre d'Agriculture de Guyane
Direction Générale Territoires et Mer (x2)	CITEO	Chambre de Commerce et d'Industrie
Agence Régionale de Santé	S.I.GUY	Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH)
ADEME Guyane	GRAINE	CAUE (Conseil d'Urbanisme, d'Architecture et de l'Environnement)
	Ardag VHU	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises
	Sentinelles de la nature	
	Symbioz	

1.2 Contexte réglementaire

1.2.1. Le cadre réglementaire des PLPDMA

Le cadre normatif en matière de prévention a beaucoup évolué depuis 2009. La réglementation française définit trois niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets, décrit dans la **loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte** qui décline les prescriptions des lois Grenelle I et II (2009 et 2010) et de la Directive cadre 2007 :

- **Le Programme national de prévention des déchets** 2014-2020 (PNPD) ;
- **Les plans régionaux de prévention et gestion des déchets** (dangereux, non dangereux et BTP) ;
- **Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés** (PLPDMA) obligatoires depuis le 1er janvier 2012. Ils sont portés par les collectivités en charge de la collecte des déchets. Leur élaboration suit les prescriptions détaillées dans le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015.

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe les objectifs nationaux de prévention des déchets :

- Elle fixe comme objectif de dépasser le modèle économique linéaire (extraire-produire-consommer-jeter) et affirme le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir ;
- Elle réaffirme la priorité donnée à la prévention de la production de déchets, et la hiérarchie des modes de traitement des déchets (réutilisation, recyclage, ou à défaut valorisation) (art. 70, codifié à l'art. L. 110-1-1 CE) ;
- Elle définit un nouvel objectif de réduction des DMA de 10 % à l'horizon 2020 par rapport à 2010 et de réduction des DAE, notamment du secteur du BTP sur la même période (art. 70, codifié à l'art. L. 541-1 CE) ;
- Elle rend obligatoires certaines actions pour les collectivités publiques :
 - Lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective (art. L. 541-15-3 CE),
 - Réduction de la consommation de papier de bureau,
 - Achat de papier recyclé (art. 79).

1.2.2. Les nouvelles obligations de la loi AGEC – focus sur la prévention

Présentation de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

La loi n°2020-105 relative à **la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire** du 10 février 2020 paru au JO du 11 Février 2020 s'inscrit dans la continuité des précédentes lois Grenelle 1 et 2 et de la loi pour la Transition Ecologique et la Croissance Verte de 2015. **Elle comporte près de 133 articles et modifie une quinzaine de codes** (code de l'environnement, code général des impôts, le code de la commande publique, le code de la construction et de l'habitat, le code général de la propriété et de personnes publiques, etc.)

Les 5 principaux titres de la loi visent à :

1. Fixer des objectifs stratégiques de gestion et de prévention de la production de déchets ;
2. Renforcer l'information du consommateur ; Favoriser le réemploi et la réutilisation, ainsi que l'économie de la fonctionnalité et servicielle dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
3. Renforcer la responsabilité des producteurs et redéfinir le périmètre du principe pollueur-payeur mis en œuvre grâce à la « responsabilité élargie » des producteurs (REP) ;
4. Lutter contre les dépôts sauvages.

Les objectifs généraux de la prévention des déchets

La priorité est donnée à la prévention et à la réduction de la production des déchets :

- Réduction de **15 % des quantités de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) produits par habitant** entre 2030 et 2010 ;
- Réduction de **5 % des DAE (Déchets d'Activité Economique) par unité de valeur produite**, notamment du secteur du bâtiment et de travaux publics entre 2030 et 2010 ;
- Développer le réemploi et **augmenter la quantité** de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation (notamment les DEEE, TLC, éléments d'ameublement) afin d'atteindre l'équivalent **de 5 % du tonnage de DMA en 2030** ;
- Mais également le développement de la vente en vrac (article 41 à 45 du code de l'environnement), la délivrance de médicaments à l'unité (au plus tard au 01/01/2022), l'interdiction de dépôts d'imprimés publicitaires, interdiction d'imprimer les tickets de caisse et divers reçus en 2023.

Focus sur la réduction du gaspillage alimentaire

La Loi définit la notion de gaspillage alimentaire comme étant « **toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée ou dégradée** ». Les objectifs de réduction ciblent :

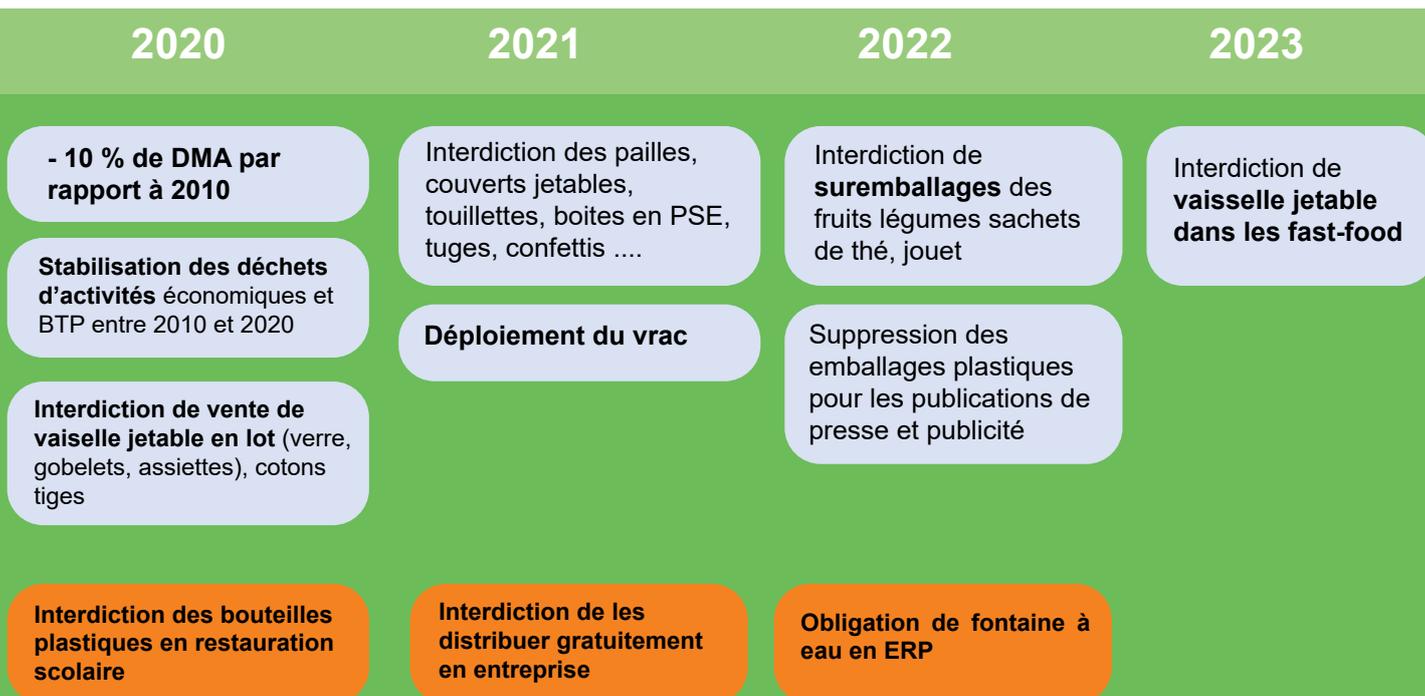
- **- 50 % du gaspillage alimentaire par apport à 2015 :**
 - D'ici 2025 dans les domaines de la restauration collective et de la distribution alimentaire ;
 - D'ici 2030 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale ;
- La mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire (y compris diagnostique) par les **opérateurs agroalimentaires** avant 2022 ;
- L'institution d'un label national anti-gaspillage alimentaire pour ceux contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux.
- Le synoptique ci-après traduit les évolutions des grands enjeux réglementaires de la politique nationale « déchets » sur le volet prévention.

Focus réemploi

Proposition d'au moins une offre d'utilisation de pièces issues de l'économie circulaire pour l'entretien et la réparation des véhicules, des équipements électriques et électroniques (EEE), d'équipements médicaux ;

- Les produits non alimentaires neufs invendus doivent être réemployés ou réutilisés, notamment par le don des produits de première nécessité à des associations de lutte contre la précarité ou des structures de l'ESS agréés entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) ;

Figure 1 - Objectifs de la loi AGEC (2020-2040)



- Possibilité pour les personnes morales relevant de l'économie sociale, solidaire et circulaire qui en font la demande d'utiliser les déchèteries communales comme lieux de récupération, obligation de prévoir une zone de dépôt pour les produits dédiés au réemploi dans les déchèteries ;
- Les distributeurs et les établissements de santé peuvent conclure une convention de don du matériel médical avec des associations et structures de l'ESS agréés ESUS ;
- A compter du 1^{er} janvier 2021, les biens acquis annuellement par les services de l'Etat ainsi que par les collectivités sont issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans les proportions de 20% à 100 % selon le type de produits.

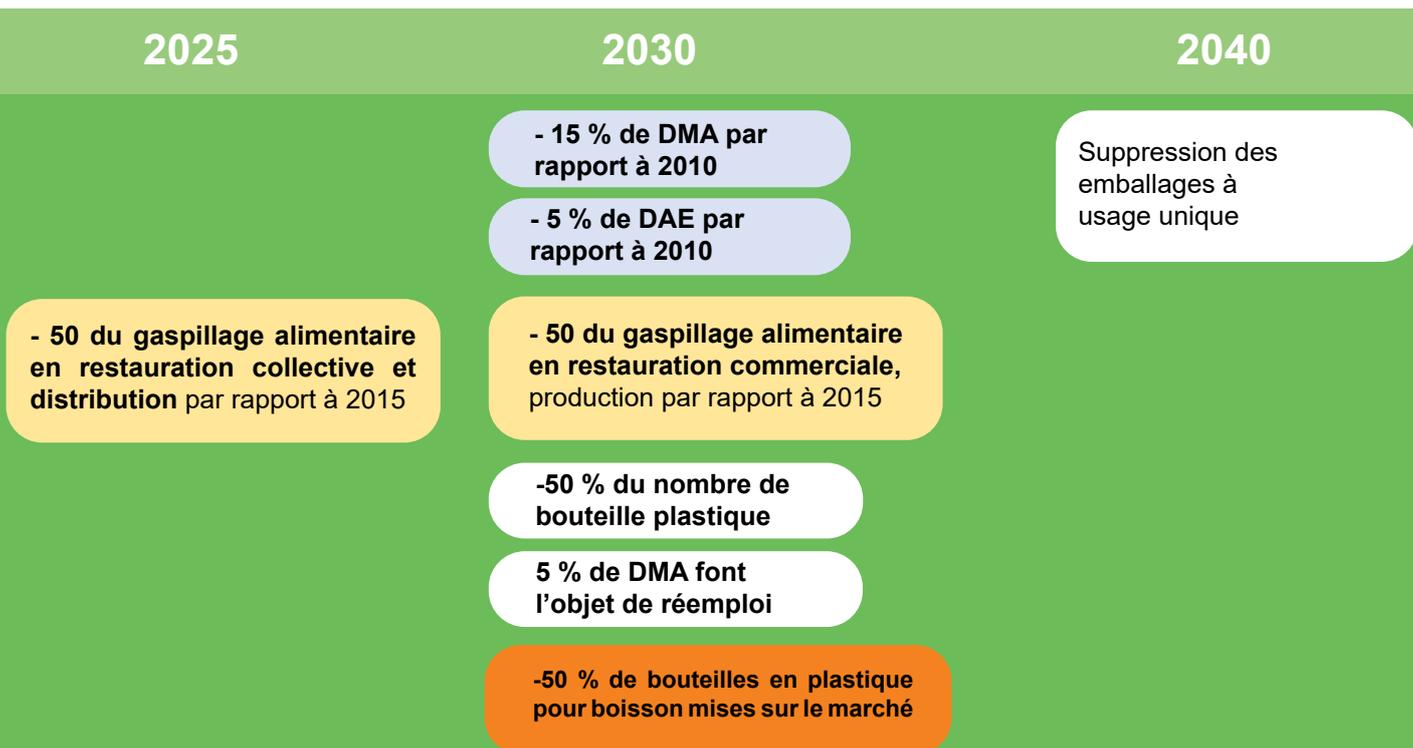
Mais aussi intégration dans les modes d'emploi des étapes de réparation classique, extension de garantie pour les produits réparés, création d'un observatoire réemploi et de la réutilisation avant le 1er janvier 2021.

Focus sur la réduction des plastiques

En termes de prévention :

- Objectif d'atteindre la fin de la mise sur le marché **d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040** (article 7) ;
- Fixation par décret d'objectifs de **réduction, de réutilisation, de réemploi et recyclage des emballages en plastique à usage unique** pour la période 2021-2025 ;
- Définition d'une stratégie nationale pour la réduction, la réutilisation, le réemploi et le recyclage des emballages en plastique à usage unique avant le 1er janvier 2022 » (article 7) ;
- Réduction de **50 % d'ici à 2030 du nombre de bouteilles en plastique à usage unique** pour boissons mises sur le marché.

Figure 2 - Objectifs spécifiques de la loi AGEC en matière d'emballages en plastique (2020-2040)



Focus sur les déchets du BTP

- La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a **élargi le périmètre du diagnostic « déchets » avant travaux en le transformant en diagnostic « Produits-Matériaux-Déchets »** : « [...] Ce diagnostic fournit les informations nécessaires relatives aux produits, matériaux et déchets **en vue, en priorité, de leur réemploi** ou, à défaut, de leur valorisation, en indiquant les filières de recyclage recommandées et en préconisant les analyses complémentaires permettant de s'assurer du caractère réutilisable de ces produits et matériaux. Il comprend des orientations visant à assurer la traçabilité de ces produits, matériaux et déchets. En cas d'impossibilité de réemploi ou de valorisation, le diagnostic précise les modalités d'élimination des déchets ».
- Cette obligation incombe aux maîtres d'ouvrage, et s'applique¹ aux démolitions et aux rénovations significatives de bâtiments pour lesquelles la **date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ou de travaux ou, à défaut, la date d'acceptation des devis ou de passation des marchés** relatifs aux **travaux de démolition et de rénovation significative**, est postérieure au **1^{er} janvier 2022**. Les opérations de démolition ou de rénovation significative de bâtiments concernées sont :
 - a) Celles dont la **surface cumulée de plancher de l'ensemble des bâtiments concernés** est supérieure à 1000 m²
 - b) Celles concernant au moins un bâtiment ayant accueilli une activité agricole, industrielle ou commerciale et ayant été le siège d'une utilisation, d'un stockage, d'une fabrication ou d'une distribution d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses en application de l'article R. 4411-6 du code du travail.
- La loi AGEF et le Décret n°2021-950 du 16 juillet 2021² ont étendu, pour les déchets de construction et de démolition, l'obligation de tri « 5 flux » aux déchets de fraction minérale et aux déchets de plâtre (« 7 flux »), et a défini les modalités de dérogation à cette obligation. Ainsi, **les producteurs ou détenteurs de déchets doivent trier à la source les déchets de papier, de métal, de plastique, de verre, de bois, de fraction minérale et de plâtre entre eux et par rapport aux autres déchets**.
- La loi AGEF a introduit notamment la **création d'une filière de responsabilité élargie du producteur (REP) spécifique aux produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment** à compter du 1^{er} janvier 2022. Les déchets de construction ou de démolition faisant l'objet d'une collecte séparée pourront être repris sans frais. Les modalités d'application de cette disposition ainsi que les conditions minimales du maillage des points de reprise de ces déchets, doivent être définies par décret en Conseil d'Etat.

1. relatif au tri des déchets de papier, de métal, de plastique, de verre, de textiles, de bois, de fraction minérale et de plâtre

2. Décret no 2021-821 du 25 juin 2021 relatif au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments et Décret no 2021-822 du 25 juin 2021 relatif au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiments

1.2.3. Les objectifs de valorisation et traitement

Les obligations en termes de tri à la source (loi AGEC)

- **Tri à la source et collecte séparée de 7 flux : papier, métaux, plastiques, verre, bois, plâtre et fractions minérales. Les textiles seront à trier également à compter du 01/01/2025.**
- **Obligation de tri à la source et de valorisation biologique de déchets composés majoritairement de biodéchets :**
 - Pour les producteurs produisant plus de 5 tonnes de biodéchets par an, dès le 01/01/2023;
 - Pour tous les producteurs à partir du 31/12/2023.
- Mise en place de dispositifs de collecte séparée permettant un tri à la source, notamment des **emballages ménagers, des papiers et des biodéchets dans les établissements recevant du public (ERP)** (article 74).
- Renforcement du principe de « pollueur-payeur » et développement des REP :
 - Dès 2030, obligation pour les **metteurs sur le marché de plus de 10 000 pièces par an** de justifier que les déchets engendrés peuvent suivre des filières de recyclage ;
 - **Mise en place de nouvelles REP** pour les flux : produits du tabac (2021), produits et matériaux de construction (2022), jouets (2022), articles de sports et de bricolage, de jardin (2022), voitures particulières (2022), gommes à mâcher (2024), textiles sanitaires à usage unique (2024), emballages professionnels de la restauration (2025), engins de pêche (2025).

En termes de tri, collecte recyclage des plastiques

- **Collecte pour recyclage de 77 % des bouteilles en plastique** pour boisson en 2025 et de **90 %** en 2029 ;
- Tendre vers l'objectif de **100 % de plastique recyclé** d'ici le 01/01/2025 (article 5) ;
- Publication par l'ADEME d'un rapport sur les bouteilles en plastique pour boisson incluant notamment les impacts d'un **dispositif de consigne** (article 66) ;
- Mise en place d'un dispositif de **consigne à l'échelle régionale lorsqu'au moins 90 % des EPCI représentant plus de 2/3 de la population** en font la demande et que la collectivité en charge de la planification émet un avis favorable (article 66).

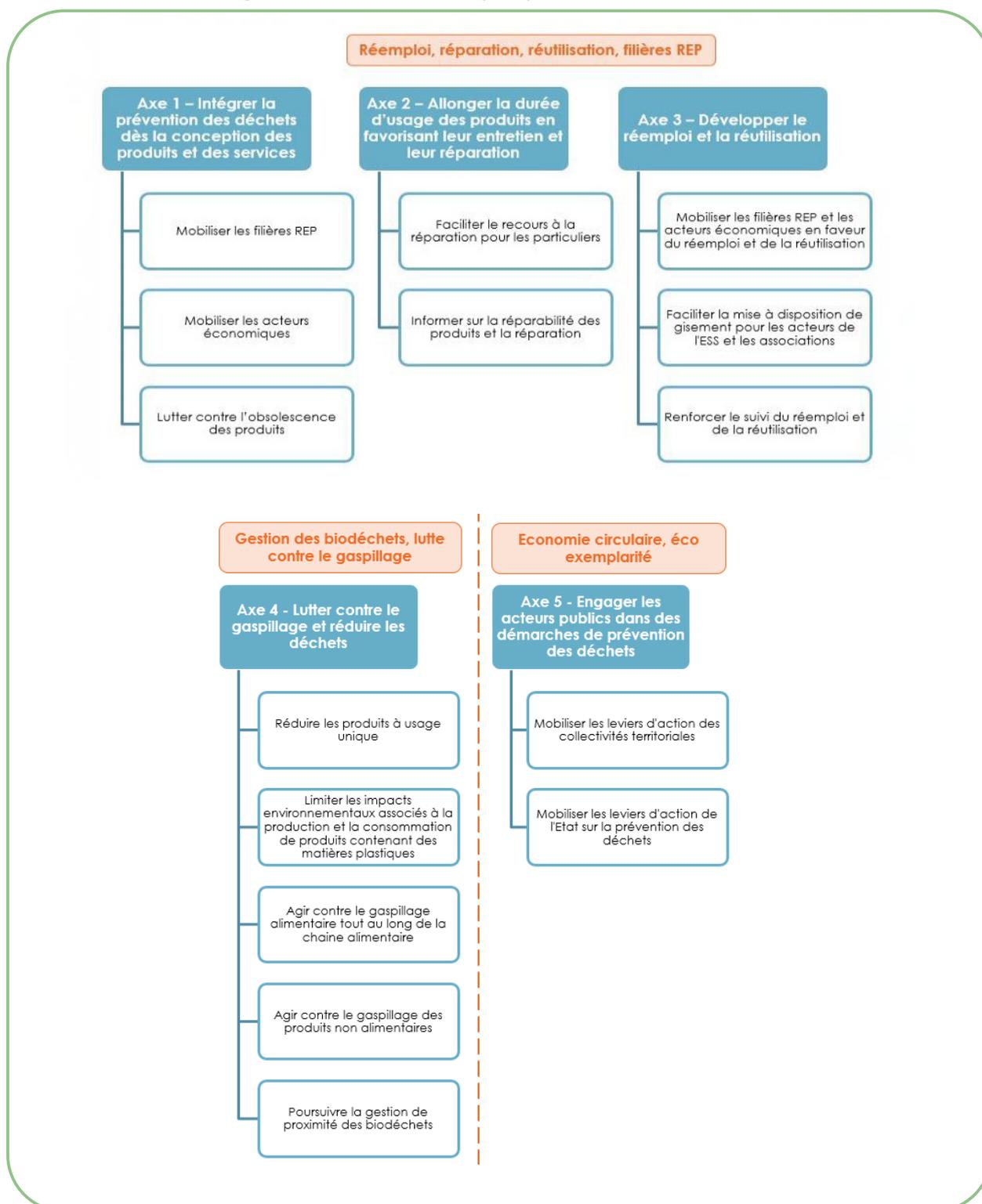
Le renforcement de la hiérarchie des modes de traitement

- L'augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation en orientant vers ces filières respectivement **55% en 2020 et 65% en 2025** des déchets non dangereux non inertes (mise en œuvre notamment d'une meilleure valorisation des emballages) ;
- Le développement de la valorisation énergétique par le :
 - Développement d'installations de **valorisation énergétique de déchets de bois** pour la **production de chaleur** (critère de durabilité et de réduction des émissions de GES) ;
 - Mise en place de valorisation énergétique d'au moins **70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025** (y compris qui résultent d'une collecte séparée ou d'une opération de tri, y compris sur des OMR, réalisée dans une installation prévue à cet effet.
- La limitation des DMA admis en Installations de Stockage de Déchets à **10 % des DMA produits en masse en 2035** et l'obligation d'une justification d'un tri préalable avant enfouissement.

1.2.4. Les axes et principales actions du Plan National de Prévention des Déchets (2021-2027)

Le Plan National de Prévention des Déchets vise à fournir une vision d'ensemble des orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir. Le PNPD a vocation à fixer les priorités d'actions dans le domaine de la prévention des déchets afin d'atteindre les objectifs définis par la loi. Il constitue également un outil opérationnel qui permet d'assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures de prévention.

Figure 3 – Détail des 5 axes et principales actions du PNPD 2021-



1.2.5. Les objectifs fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Guyane

Le tableau ci-dessous récapitule les objectifs réglementaires fixés dans le Plan régional de Prévention et Gestion des déchets non dangereux de la Guyane (PRPGD), adopté en 2022.

Tableau 2 : Objectifs fixé par le PRPGD Guyane (source des données : PRPGD Guyane, 2022)

vention	Objectifs et valeurs cibles à atteindre
Déchets ménagers assimilés	<p>-9% du ratio actuel de DMA hors gravats entre 2017 et 2027, -12% entre 2017 et 2033 sur les territoires de la CCDS et CACL. Maitrise des ratios sur le CCEG et CCOG.</p> <p>Multiplier par 5 la part du recyclage des OMA : passer de 6% en 2017 à 26% e, 2033.</p> <p>Traitement des déchets résiduels non dangereux non inertes : objectif de 81% de valorisation énergétique et réduction de 20% de la part envoyée en installation de stockage.</p>
Déchets verts et encombrants	<p>Doubler la part de recyclage : passer de 23% en 2017 à 57% en 2033. Améliorer la prévention et la gestion des déchets verts.</p> <p>Pour les déchets volumineux occasionnels produits par les ménages, améliorer le dispositif REP encore peu développé.</p>
Biodéchets	<p>Réduire les biodéchets contenus dans la poubelle : limiter la production de biodéchets en luttant contre le gaspillage alimentaire, assurer un maillage suffisant en installations de valorisation des biodéchets, mettre en place le tri à la source.</p>
Déchets d'emballages ménagers et papiers graphiques	<p>Améliorer le tri à la source : passer de 6% des OM collectés sélectivement dans le cadre des collectes des déchets d'emballages et de papiers en 2017, à 19% en 2027 et 25% en 2033.</p> <p>La mise en place de l'extension des consignes de tri demande une adaptation de l'outil de tri et des filières de reprise.</p>
Déchets volumineux et occasionnels produits par les ménages	<p>Pour améliorer la valorisation, développement d'un réseau guyanais de déchetteries avec le déploiement de 4 déchetteries et un site d'apport volontaire sur le territoire de la CACL.</p> <p>Améliorer le dispositif de responsabilité élargie du producteur (REP). Développer de nouvelles activités d'économie circulaire.</p>

Déchets non dangereux non inertes (DNDNI) des activités économiques	<p>Réduire de 10% la production de DAE hors assimilés intégrés dans les DMA entre 2017 et 2027 (3000t évitées), réduire de 13% entre 2017 et 2033 (4500t évitées).</p> <p>Doubler la part valorisée sous forme de matière organique d'ici 2033 en passant de 20 à 40%.</p> <p>Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, 27% en 2027 et 45% en 2033 de la quantité totale de ces déchets, contre 14% en 2017.</p>
Déchets inertes de construction et de démolition	<p>Plan d'action pour mieux connaître le gisement, limiter la production de ces déchets, mettre en place des installations de traitement.</p> <p>Objectif de stabilisation des quantités de déchets produits par habitant. Objectif de valorisation de 80% de ces déchets inertes en sortie de chantier en 2027.</p>
Déchets dangereux	<p>Développer les dispositifs REP, améliorer la collecte de ces déchets pour réduire les mélanges avec les déchets non dangereux. Augmenter le tri à la source de ces déchets. Soutenir une politique d'éco-conception. Développer des filières pour préparer et dépolluer avant envoi sur l'Hexagone et proposer une offre durable de réutilisation, réemploi, réparation intégrant la récupération des pièces détachées.</p> <p>Réalisation d'une étude de faisabilité sur l'intérêt de disposer d'une installation guyanaise de stockage dédiée aux déchets dangereux d'ici 2025. Mise en place d'un observatoire pour améliorer la connaissance des flux de déchets dangereux, centraliser l'information et l'exploitation des données.</p>
Solutions réglementaires de traitement des déchets résiduels	<p>Disposer de solutions conformes de stockage, fermer et réhabiliter les décharges non autorisées, éradiquer les dépôts sauvages.</p> <p>Développer la valorisation énergétique des déchets en Guyane pour valoriser énergétiquement 81% des déchets résiduels et réduire la part des déchets ménagers et assimilés envoyés en installation de stockage à 20%.</p>
Observatoire des déchets et de l'économie circulaire	<p>Mettre en place un observatoire des déchets et de l'économie circulaire pour produire des connaissances pour aider à la décision et au suivi pluriannuel du plan, diffuser et valoriser l'information auprès de l'ensemble des publics, et animer un réseau d'acteurs régionaux.</p>

1.2.6. Les objectifs fixés par le PCAET

La CACL réalise en 2023 son Plan Climat Air Energie Territorial. Ce plan doit s'articuler avec le PLPDMA. Le PCAET est construit en 5 axes majeurs, sous-découpés en sous axes, actions et tâches :

1	Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire
1.1	Définir une stratégie globale de la politique Economie Circulaire et assurer un portage politique fort
1.2	Développer une démarche transversale avec l'ensemble des politiques de la collectivité
1.3	Suivre, évaluer et améliorer le déploiement de la politique Économie Circulaire
2	Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets
2.1	Disposer d'un programme de prévention des déchets
2.2	Améliorer l'efficacité du système de collecte
2.3	Améliorer la valorisation des déchets (dont organiques)
2.4	Réduire les impacts environnementaux et sociaux de la gestion des déchets
2.5	Créer du lien avec les acteurs économiques du territoire pour créer des dynamiques sur leurs déchets
3	Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires
3.1	Identifier et développer des filières/domaines à enjeu en lien avec l'économie circulaire sur le territoire
3.2	Réaliser des achats responsables
3.3	Soutenir et accompagner la consommation responsable et la sobriété des acteurs du territoire
3.4	Soutenir et accompagner l'écoconception des produits transformés et des services du territoire
3.5	Soutenir et accompagner les projets d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)
3.6	Soutenir et accompagner l'économie de la fonctionnalité et de la coopération
3.7	Soutenir et accompagner la recherche, l'innovation et l'expérimentation

4	Outils financiers du changement de comportement
4.1	Connaître les coûts de la gestion des déchets pour maîtriser les dépenses publiques
4.2	Mettre en place un système de financement qui encourage l'adhésion aux pratiques de l'économie circulaire
4.3	Promouvoir et mettre en place des outils financiers en faveur de l'économie circulaire à destination des autres acteurs du territoire
5	Coopération et engagement
5.1	Actions dirigées vers le Grand Public et les associations
5.2	Actions dirigées vers les autres collectivités du territoire
5.3	Actions dirigées vers les acteurs économiques (TPE/PME, grandes entreprises, commerçants, artisans, ... y compris associations à activité économique et acteurs économiques publics : type CHU, EHPAD, SEM, ...)

On relèvera notamment les actions suivantes :

- 2.1 : Disposer d'un PLPDMA ;
- 2.3 : Améliorer la valorisation des déchets (dont organique) ;
- 2.4 : Réduire les impacts environnementaux et sociaux de la gestion des déchets ;
- 2.5 : Créer du lien avec les acteurs économiques du territoire pour créer des dynamiques sur leurs déchets (**l'implication des acteurs du territoire est une clé essentielle pour la mise en place d'actions de prévention efficaces**) ;
- 3.2 : Réaliser des achats responsables (commande publique exemplaire, éco-exemplarité) ;
- 3.3 : Soutenir et accompagner la consommation responsable et la sobriété des acteurs du territoire ;
- 4.2 : Mettre en place un système de financement qui encourage l'adhésion aux pratiques de l'économie circulaire ;
- 4.3 : Promouvoir et mettre en place des outils financiers en faveur de l'économie circulaire à destination des autres acteurs du territoire ;
- 5.1 : Actions dirigées vers le grand public, les associations et les acteurs économiques (information et sensibilisation, fédération des acteurs du territoire)

Le PCAET encadre des thématiques plus larges que la prévention des déchets. Cependant, certains sous axes concernent directement le PLPDMA et les actions qui pourront y être intégrées. Ainsi, le PLPDMA peut répondre à des objectifs du PCAET, dont les thématiques doivent servir de base pour la définition des axes et actions du Programme. Plus encore, le PLPDMA doit permettre d'apporter des actions concrètes, quand le PCAET reflète des orientations stratégiques, à l'échelle macro.

1.2.7.L'articulation avec le Contrat d'Objectif Territorial

En parallèle de l'élaboration de son PCAET, la CACL travaille sur l'élaboration de son Contrat d'Objectif Territorial (COT) dont la mise en œuvre préalable a été actée au premier semestre 2023

Le COT est un dispositif de l'Ademe d'une durée de 4 ans, basé sur les référentiels du programme « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique ». Il consiste en un accompagnement de la collectivité dans l'amélioration continue de sa transition.

En premier lieu, la CACL doit produire des diagnostics territoriaux pour la transition écologique et créer un premier plan d'actions devant se baser sur les audits et référentiels, les diagnostics territoriaux réalisés, les travaux avec la gouvernance interne et externe au dispositif et les orientations et politiques structurantes à l'échelle nationale.

Par la suite, la CACL devra animer de manière continue le dispositif et réaliser en fin de contrat des audits pour mesurer la progression du territoire relativement aux différents objectifs fixés.

La réalisation du PLPDMA doit permettre à la CACL de structurer ses actions relatives à la prévention et la gestion des déchets qui pourront faire partie d'un des axes de travail du COT.

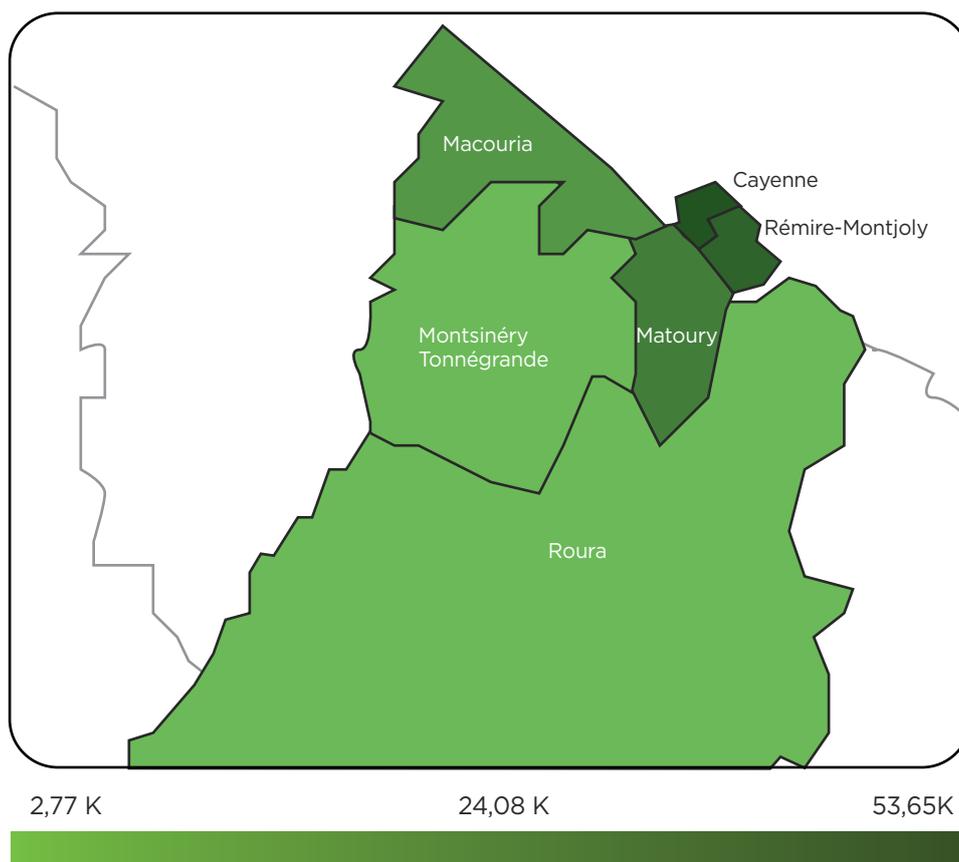
2

***PRÉSENTATION DU
TERRITOIRE ET SES
PARTICULARITÉS***

2.1. CRÉATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE LITTORAL ET COMPÉTENCES EXERCÉES

La Communauté de Communes Centre Littoral (CACL) est située au Nord-Est de la Guyane. Son territoire est composé de **6 communes** comptant au total **144 501 habitants**¹ soit près de 51% de la population totale de la Guyane. La **faible densité de population (26 hab/km²)**² en fait un territoire plutôt rural avec un pôle urbain regroupant les communes de Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly.

Figure 3 - Nombre d'habitants par commune de la CACL – Réalisation : portrait de territoires (Espelia), source des données : INSEE, 2018



1 Insee, 2018

2 Rapport annuel Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage, 2019

Figure 4 - Répartition de la population de l'ensemble des communes de la CA CL -
Réalisation : Portrait de territoires (Espelia), source des données : INSEE, 2018



La Communauté d'Agglomération Centre Littoral a été créée en 2012, elle remplace la communauté de communes Centre Littoral.

La CA Centre Littoral assure les compétences suivantes obligatoires et optionnelles en termes de :

- Développement économique,
- Cohésion sociale,
- Aménagement du territoire,
- Transport,
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Assainissement, eau potable,
- Tourisme,
- Eau pluviale.
- Au sein de la Direction de l'hydraulique et de l'environnement, le service Environnement-Déchets est organisé en plusieurs cellules en charge notamment de la collecte des déchets et de la prévention. La CA CL assure la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective, elle assure la collecte en porte à porte des déchets verts et des encombrants.

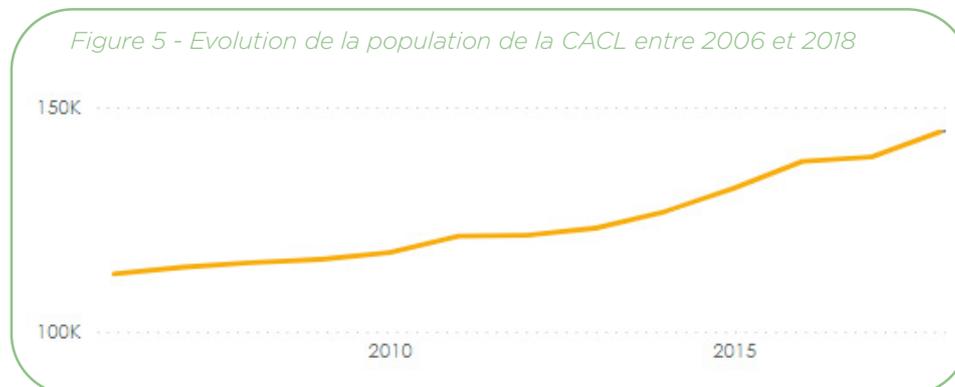
La CA CL a également la charge de l'assainissement et de l'eau potable, c'est un sujet lié à la gestion des déchets sur le territoire, notamment dans les quartiers avec des habitats informels (cf. point 2.2.2.1).

La petite taille de l'équipe de la CA CL rend complexe le développement et le suivi de certaines actions en faveur de la prévention des déchets.

2.2. Caractéristiques sociodémographiques de la CACL

2.2.1. La population

Figure 5 - Evolution de la population de la CACL entre 2006 et 2018



L'analyse de l'évolution de la population et de sa structure peut aider à cerner les comportements majoritaires relatifs aux déchets.

Comme évoqué précédemment, le territoire de la CACL est partagé entre des zones urbaines denses et des zones rurales, tout en étant en moyenne peu densément peuplé avec 26 habitants / km². La population de la CACL a un taux de croissance élevé, près de **23% entre 2010 et 2018**. La population continue de croître aujourd'hui. Cela est dû à un solde naturel supérieur à 2000 sur la période et également à un solde migratoire plutôt positif bien que fluctuant. Faute de données après 2018, une projection a été réalisée et utilisée dans le cadre de l'étude¹.

¹ Il s'agit d'une projection compte tenu de l'évolution précédente de la population.

	2019	2020	2021	2022
Population de la CACL	146 800	149 400	152 000	154 500

La structure de la population de la CACL est plutôt hétérogène avec seulement 11,8% de la population ayant plus de 60 ans. Cela montre une population plutôt jeune, avec 50,5% de la population dans la tranche d'âge 0-29 ans et 37,9% dans la tranche d'âge 30-59 ans. La population est plus jeune que la moyenne de la France, mais pas autant que la moyenne guyanaise. La proportion de la population dans chaque classe d'âge est stable dans le temps sur la période 2014-2018.

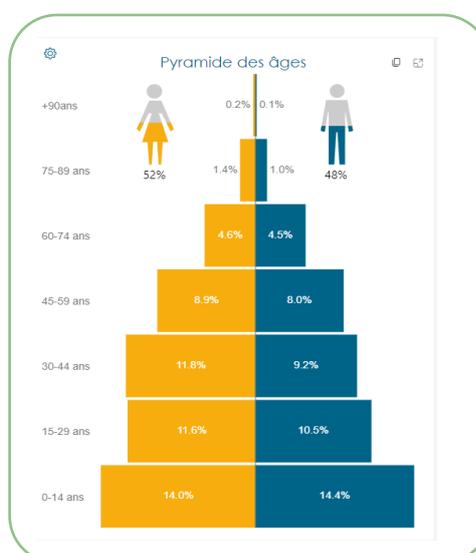
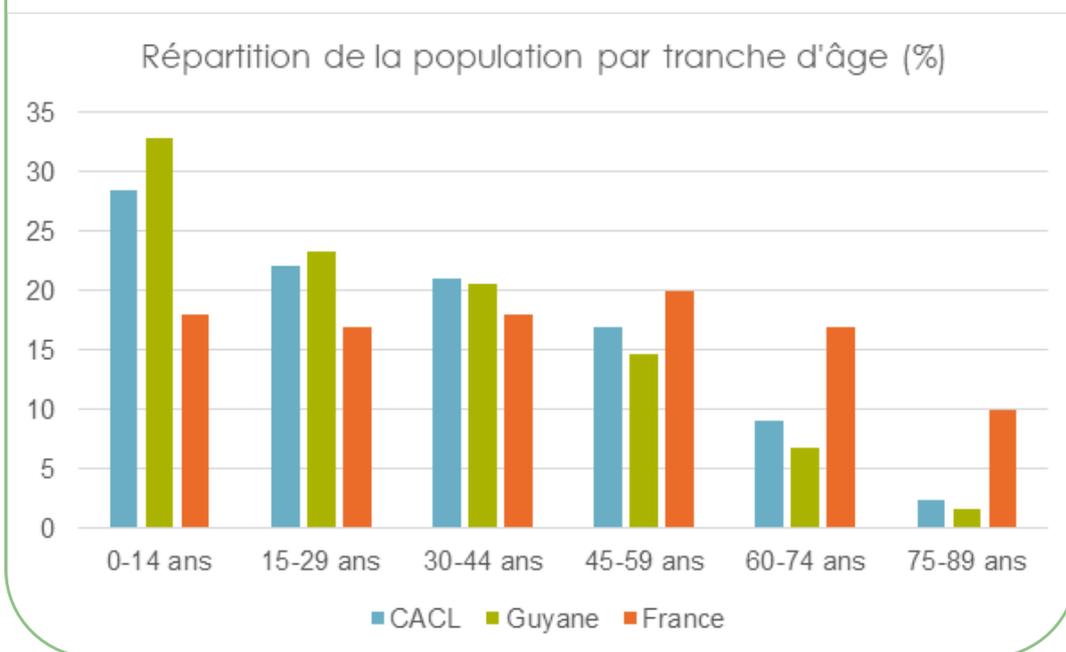


Figure 6 - Pyramide des âges de la population de la CACL - Réalisation Portrait de Territoires (Espelia) - Source : Insee, 2018

Figure 7 - Comparatif de répartitions de la population par tranches d'âge -
Réalisation Espelia, Source : INSEE, 2018



Il s'agit de prendre en compte ce facteur dans notre analyse, notamment dans les actions de prévention à la production de déchets et quant aux modes de communication associés à cette prévention. Les actions de communication devront s'adresser à une population majoritairement jeune.

Dans le cadre de la rédaction de l'ouvrage « Représentations sociales du tri et des déchets en fonction des pratiques de tri », une étude sur le comportement face au tri des jeunes de moins de 25 ans a été réalisée. Les résultats mettent en lumière que les jeunes de moins de 25 ans, bien qu'ayant les attitudes les plus favorables envers la protection de l'environnement, sont parallèlement ceux qui ont les comportements les plus néfastes. Au niveau du tri, on constate que cette tranche d'âge trie moins. Cette étude statue que « l'âge oriente en effet sensiblement les comportements de tri : les jeunes de moins de 25 ans semblent trier beaucoup moins systématiquement que leurs aînés, qu'il s'agisse du verre (64% contre 89% des septuagénaires), des piles (53% contre 80%), des emballages (54% contre 86%) ou des papiers journaux (49% contre 84%) (Hoibian 2011) ». Les résultats de cette étude sont cependant à nuancer, puisque celle-ci a été conduite il y a dix ans et que la situation a probablement évolué depuis.

2.2.2. Le logement et le foyer familial

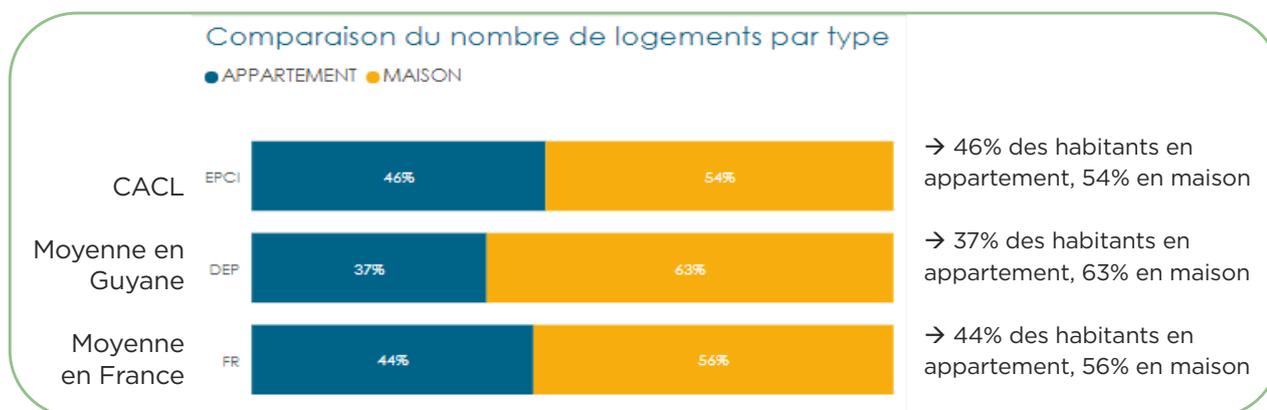
L'analyse de la composition des foyers et la caractéristique des logements permet notamment d'identifier :

- Les capacités de stockage à domicile des déchets ;
- La quantité de déchets prévisionnelle produite par foyer en fonction de leur taille ;
- Les éventuels pics de production de déchets liés à l'occupation des résidences secondaires à certaines saisons.

Sur le territoire, 54% des habitants logent dans une maison tandis que 46% logent en appartement. Le territoire comporte assez **peu de résidences secondaires**. Cela concerne en moyenne **1 à 3% des logements du territoire** sauf sur la commune de Montsinéry-Tonnegrande (13% des logements). 37% des habitants sont propriétaires et 57% sont locataires. 6% des habitants occupent un logement gratuitement. La part **de logements sociaux est plus élevée que la moyenne nationale** (20% sur le territoire de la CACL contre 13% en moyenne nationale). Les logements sociaux sont concentrés en particulier dans les **villes de Cayenne et Macouria**.

Les habitants de la CACL sont donc majoritairement des locataires vivant en appartement, ce qui implique une capacité de rétention des déchets plus faible et des possibilités réduites en matière de tri (notamment tri à la source des biodéchets). Par ailleurs la forte part des logements sociaux implique de bien intégrer les bailleurs dans les actions visant à réduire les déchets.

Figure 8 - Répartition de la population de la CACL, de la Guyane et de la France entre maisons et appartements en 2017 - Réalisation Portrait de Territoires (Espelia) - Source des données : INSEE



La part de logements vacants a doublé entre 2006 et 2015 pour se stabiliser autour de 11,5% depuis 2015. Il est légèrement supérieur à la moyenne (8,1% en France métropolitaine pour l'année 2017)¹.

La composition des ménages (Figure en page suivante) est un peu plus dense sur le territoire de la CACL en comparaison avec la moyenne nationale. En effet, **48 % des ménages comptent au moins 3 occupants contre 31% au niveau national.** Les logements sont occupés en moyenne par 2,73 personnes en 2017 contre 2,19 sur toute la France. Ce nombre moyen d'habitants par ménage atteint même 3,07 personnes en excluant les communes de Cayenne et Rémire-Montjoly. Ainsi, **les actions et la communication devront cibler en priorité les familles car elles sont plus productrices de déchets que les personnes seules. Il est également important de souligner que 41% des familles sont des familles monoparentales, un chiffre bien plus élevé qu'en France métropolitaine (16%).** Ainsi, **la communication auprès des enfants est une piste à développer** également dans le cadre de ce PLPDMA afin de les impliquer dans la prévention des déchets et venir en support de parents seuls dont l'énergie à consacrer à cette thématique est potentiellement réduite.

Ces données permettent d'estimer que :

Il y a peu de résidences secondaires qui induiraient de fortes variations saisonnières de population sur une même année. Pour autant, il y a un turn over de la population avec de nombreux habitants venant en Guyane pour 2 ou 3 ans (militaires, professeurs, etc.). Ces personnes viennent pour la plupart de l'Hexagone et ne connaissent pas toujours les consignes de tri locales (par exemple extension des consignes de tri pas encore effective en Guyane).

La production par foyer est plus élevée que la moyenne nationale ;

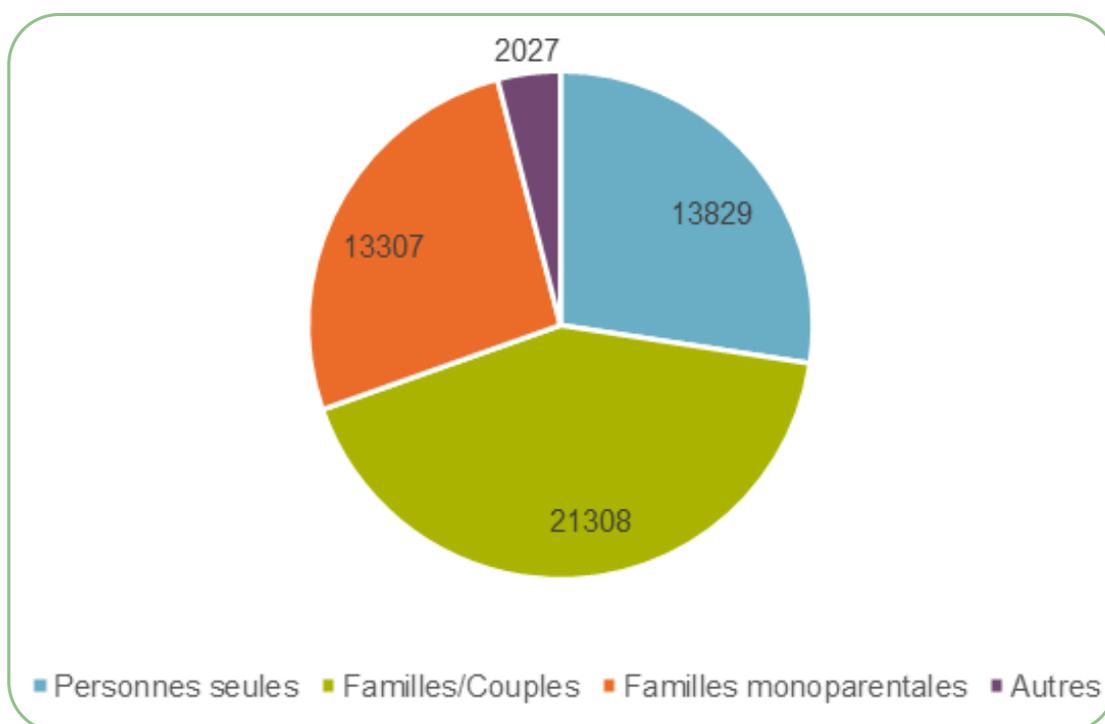
Les familles sont fortement monoparentales, ce qui implique d'aller chercher la mobilisation des enfants pour la prévention des déchets ;

La majorité de la population habitant en appartement avec une part assez importante de logements sociaux, les habitants disposent en moyenne de moins de place que les maisons. Leurs occupants ont donc tendance à moins stocker leurs ordures ménagères ainsi que des objets pouvant faire l'objet du réemploi.

Par ailleurs, disposant en moyenne de revenus plus faibles, la population peut avoir tendance à se tourner vers les objets d'occasion ou du réemploi.

¹ « LOG T2 - Catégories et types de logements », INSEE, 2017

Figure 9 - Composition des ménages sur le territoire de la CACL -
Source des données : INSEE, 2017



2.2.2.1. Focus sur l'habitat informel et l'habitat insalubre

Le territoire de la CACL comprend des zones d'habitats insalubres et des quartiers informels. Il est difficile de chiffrer le nombre d'habitations et de personnes vivants dans les quartiers informels. L'urbanisation spontanée est en constante hausse avec **18 434 constructions spontanées en 2011, 23 147 en 2015¹. Ce bâti spontané représente 42% du bâti total (la population associée est inconnue)**. Concernant **l'habitat indigne, 7 788 logements répartis sur 72 secteurs** ont été recensés sur le territoire de la CACL. Cela représente **33 222 habitants.**²

1 Agglo'mètre, CACL, 2019

2 PILHI, 2022

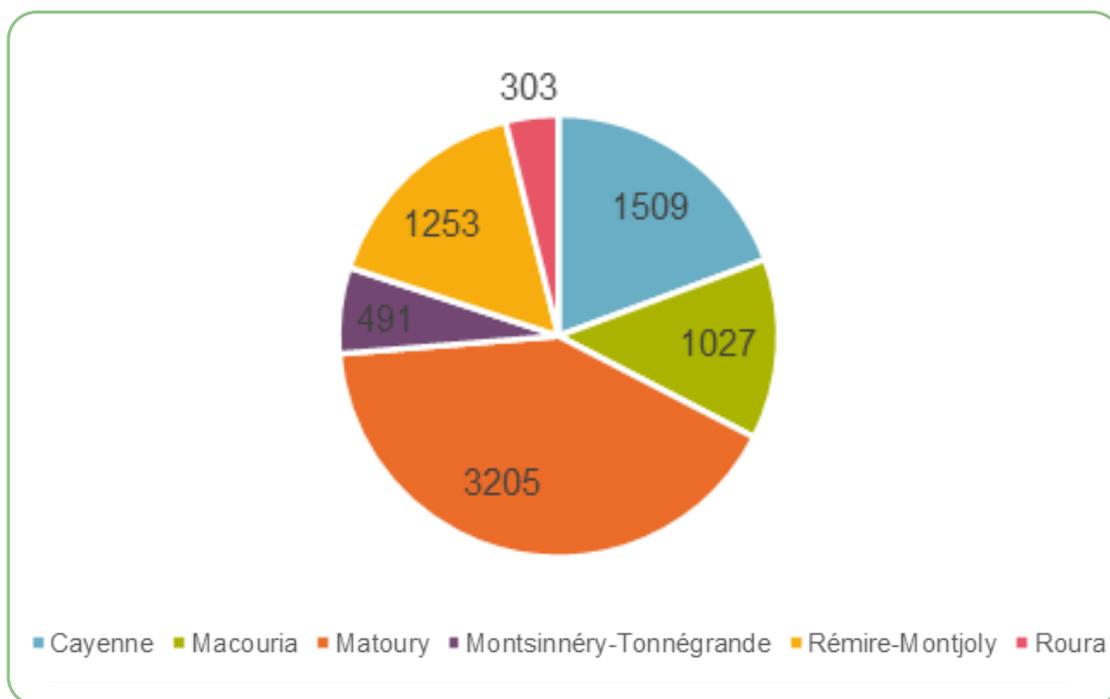


Figure 10 Répartition des logements indignes par communes de la CACL
 - Source des données : PILHI, 2022

Ces quartiers sont à prendre en compte dans le cadre de l'étude car ils ne sont pas ou peu reliés aux réseaux, dont le réseau de collecte des déchets. La population tourne également souvent dans ces lieux, ce qui ne facilite pas la prise de connaissance des règles relatives aux déchets et nécessite de renouveler à une fréquence très élevée la communication. La population des quartiers informels est majoritairement une population immigrée, il y a donc des **difficultés liées à la barrière de la langue qui rendent difficile la communication**. Il se pose la question du **déploiement des infrastructures de collecte**, mais les zones sont assez peu accessibles en raison de l'état des voies d'accès et de la densité du bâti. Ces difficultés de collecte des déchets entraînent des problématiques en lien avec la santé (contamination de l'eau potable) et la salubrité urbaine. Cette compétence est une compétence communale mais est en lien avec la gestion des déchets assurée par la CACL. Par ailleurs, la faible dotation en équipement de pré-collecte sur ces secteurs entraîne un déport des dépôts de déchets sur les secteurs formels équipés.

Il convient d'intégrer les quartiers informels et insalubres dans le PLPDMA, en s'assurant que des actions adaptées soient prévues pour ces types d'habitat.

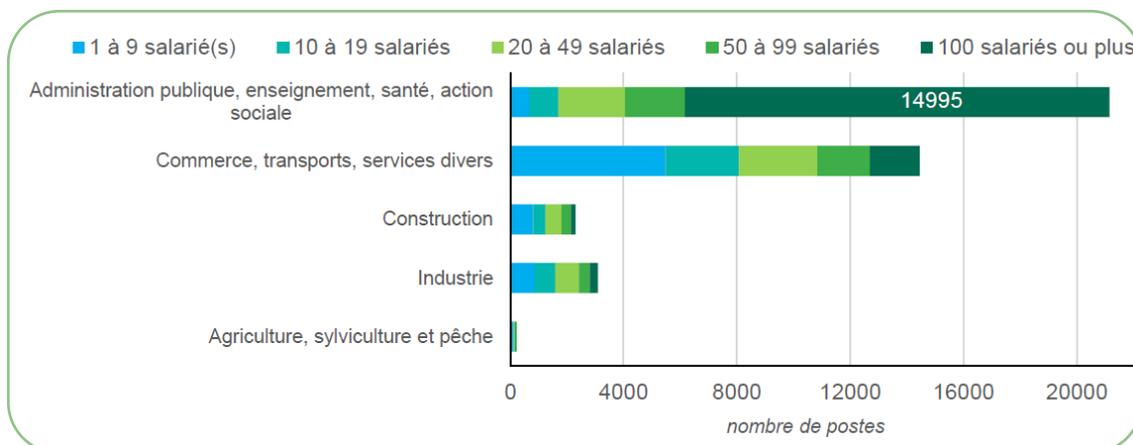
2.3. Tissu économique

La CACL est caractérisée par un taux d'actifs en emploi de 49.1% en 2019, qui se situe au-dessus de la moyenne en Guyane (40.8%) et en-deçà de la moyenne française qui est de 64.2% . Le taux de chômage y est considérable avec un actif sur 4 sans emploi, soit 24,5% en 2018. Ce taux est supérieur à celui de la France hexagonale (14%) mais inférieur à celui de la Guyane (35%).

D'après l'INSEE, le revenu moyen mensuel net déclaré par foyer fiscal sur le territoire en 2018 est de 1 666 euros (correspond à un revenu annuel net de 19 992€). Sachant que le plafond de revenu imposable pour être exonéré d'impôts était à 14 470 euros, 31,4% des foyers fiscaux sont imposés dans la CACL contre 43,5% en France métropolitaine.

Si l'administration publique fournit le plus grand nombre d'emplois, le tissu économique est grandement structuré autour des activités de commerce et de services. Plus de 60% sont des établissements commerciaux et de services. Ils sont notamment recensés dans la ville de Cayenne, suivis par les entreprises de construction et l'industrie. Le secteur agricole génère très peu d'entreprises, soit moins de 2% des établissements du territoire.

Figure 11 Emplois selon les secteurs sur le territoire de la CACL) – Source : PCAET de la CACL



En Guyane, le nombre de créations d'entreprises augmente surtout au 4e trimestre de l'année 2018. 493 entreprises ont été créées pendant cette période, avec une augmentation de 12,8 % par rapport au trimestre précédent. Les créations d'entreprises sont en hausse dans tous les secteurs d'activités, particulièrement dans celui du service. En 2018, la CACL compte 1 399 entreprises créées. Cette dynamique se poursuit avec 2 040 entreprises créées en 2021, dont 60% dans le secteur du commerce et du service et 12 % dans la construction.

La CACL concentre 88% de l'emprise totale des zones d'activités (ZAE) économiques de la Guyane. Sur les 23 zones d'activités existantes guyanaises de 1 797 ha, l'agglomération en compte 13 étalées sur 1 587 ha.

Les ZAE les plus grandes en termes de superficie sont situées sur la CACL, notamment à Cayenne.

Par exemple, la zone de Collery (88,83 ha) au sud de Cayenne est pratiquement trois fois plus grande que celle de Galmot (33, 81 ha) en sortie de centre-ville. Elle est située à proximité des grands axes routiers et de l'aéroport, suscitant l'intérêt de nombreux acteurs économiques, ce qui explique son fort taux d'occupation.

Bénéficiant également des grands axes routiers, la zone de Calimbé regroupe essentiellement des petites entreprises et entreprises de taille intermédiaire, comptant 114 entreprises contre 319 sur celle de Collery en 2019.

À l'inverse, les zones d'activités de Soula à Macouria et du Port Larivot à Matoury ont un taux d'occupation faible, celle de Montsinéry est quasiment inoccupée. Cela est dû au manque d'équipements (eau potable, téléphonie, voirie...) et d'entretien.

Au total, 843 établissements sont recensés au sein des zones d'activités, correspondant à 6,3% des établissements de la CACL en 2018.

D'après l'AUDeG, la vacance commerciale au sein des zones d'activités de la CACL est estimée à près de 15%, considérée comme étant du foncier libre.

2.4. Éléments clés à retenir

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Centre Littoral est un territoire mixte rural dont le dynamisme économique et sociodémographique est ambivalent :

- **Un territoire avec un pôle urbain dense et des zones rurales ;**
- **Une population vivant notamment en appartement et majoritairement locataire ;**
- **Une grande part de logements sociaux (1 logement sur 5) ;**
- **Une population totale relativement jeune, en croissance forte depuis 2006 à la fois par une augmentation des naissances (solde naturel supérieur à 2000) et un solde migratoire positif ;**
- **Ménages de taille supérieure à la moyenne nationale, ce qui induit une production de déchets par foyer plus importante ;**
- **Une grande partie des ménages sont des familles monoparentales ;**
- **Des habitats insalubres et des quartiers informels sur le territoire qui rendent plus complexe la gestion des déchets, avec un effet sur la santé publique ;**
- **Une activité majoritairement tertiaire, donc une production de déchets d'activité économique relativement modérée dont une part importante est produite sur la CACL;**

3

***ETAT DES LIEUX DES
GISEMENTS DE DÉCHETS
ET DES PRATIQUES***

3.1. Evaluation des gisements

3.1.1. DMA

3.1.1.1. Qu'est-ce que les DMA ?

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) désignent les déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public. Ils se décomposent entre les ordures ménagères et assimilées (OMA) collectées en porte à porte ou en point d'apport volontaire (PAV) et les déchets occasionnels, collectés en porte-à-porte, placés en points d'apport volontaire ou apportés en déchetterie.

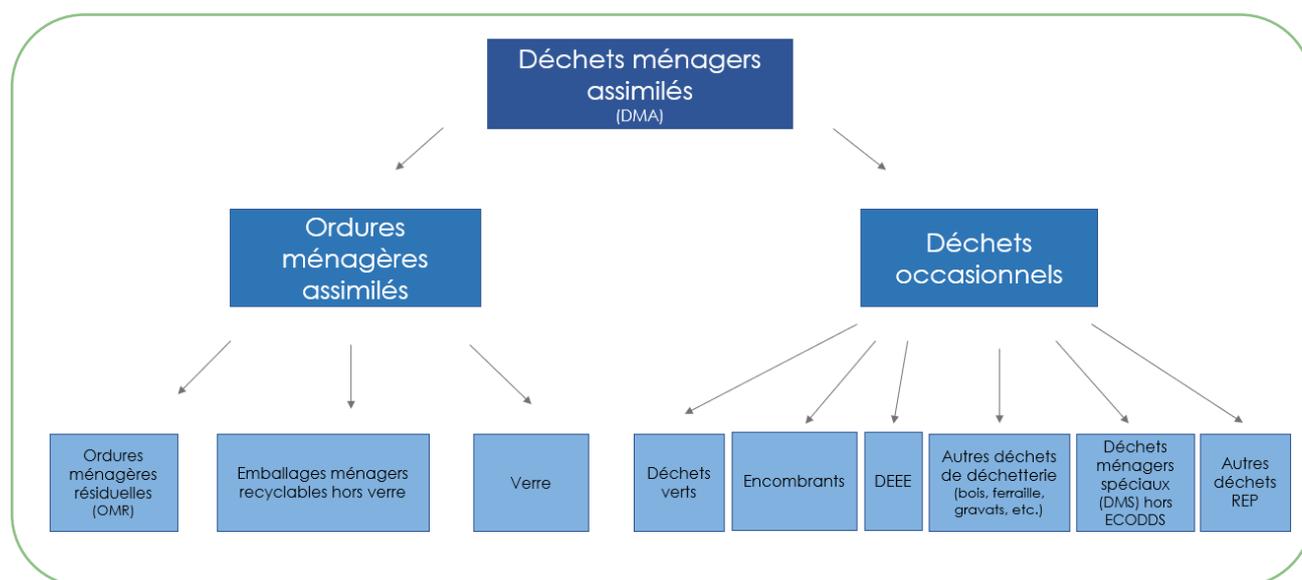
3.1.1.2. Gisement et répartition des DMA

Dans cette partie, les gisements en tonnes pour chaque type de DMA sont présentés. Une analyse comparative sur une période de 4 ans (2019, 2020, 2021 et 2022) est détaillée ci-après.

La méthode de calcul utilisée est la suivante :

- Soit X le nombre de tonnes de déchets produit au total sur le territoire, le calcul réalisé pour déterminer le nombre de kilogrammes par habitant est le suivant : « $(X*1000) / \text{nombre d'habitants}$ ».
- Pour la donnée « population », c'est la population recensée sur le territoire de la CACL pour l'année étudiée qui a servi de référence. Pour les années 2021 et 2022, les données de population n'étant pas disponibles, des estimations selon les tendances observées en 2019 et 2020 ont été réalisées.

Figure 12 - Typologie des DMA - Source des données : CACL, 2023



3.11.3. Analyse des tonnages de DMA

Le tableau ci-dessous présente les tonnages de DMA produits sur la CACL entre 2019 et 2022, répartis entre les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) et les déchets occasionnels :

	2019	2020	2021	2022	% évolution entre 2021 et 2022	Taux d'évolution annuel moyen 2019-2022
Population de la CACL	146 209	147 943	152 000	154 000	-	-
Ordures ménagères et assimilées (en tonnes)	39 453	39 271	43 391	42 849	-1%	2%/an
Ordures ménagères résiduelles	36 021	36 208	39 810	39 641	-0,4%	3%/an
Emballages recyclables hors verre	2 048	1 799	2 165	1 832	-15%	- 2%/an
Verre en BAV	1 212	1 115	1 184	1 164	-2%	-1%/an
Verre en déchetterie	173	149	232	212	-9%	11%/an
Déchets occasionnels (en tonnes)	25 516	25 778	30 004	31 484	5%	7%/an
Déchets verts collectés en porte-à-porte	7 083	7 253	8 192	10 430	27%	14%/an
Déchets verts apportés en déchetterie	722	513	570	872	53%	12%/an
Encombrants collectés en porte-à-porte	14 137	14 601	16 796	15 897	-5%	4%/an
Encombrants apportés en déchetterie	1 396	1 198	1 551	1 848	19%	11%/an
DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) ; ménagers	318	281	187	197	5%	- 13%/an
Déchets ménagers spéciaux non pris en charge par l'éco-organisme ECODDS	23	26	24	47	93%	32%/an
Autres (gravats, cartons, bois, ferraille et fer)	1 836	1 905	2 685	2 193	-18%	9%/an
Déchets assimilés des professionnels (en tonnes)	2 396	2 334	3 331	3 212	-3%	8%/an
Dont déchets carton et papier des professionnels*	121	117	*	*	*	*
Dont verre des professionnels	210	148	216	141,9	-34%	-9%/an
Dont déchets verts des professionnels	2065	2069	3 115	3 070	-1,5%	10%/an
TOTAL	67 365	67 383	76 727	77545	1%	4%/an

* A partir de 2021, ces déchets ne font plus l'objet d'une collecte séparée en centre-ville. Ce flux se retrouve dans les flux des déchets occasionnels apportés en déchetteries, comptabilisés avec les apports des déchets carton et papier des particuliers.

Il est à noter que les tonnages DEEE du dernier trimestre de l'année 2022 ne sont pas encore disponibles et ne sont donc pas inclus dans les données ci-dessus.

Sur la période 2019-2022, **les tonnages de DMA sont à la hausse (+ 4%/an)**. Cette augmentation peut s'expliquer par les facteurs suivants :

- D'une part, **l'augmentation des déchets occasionnels (+ 7%/an)**, dont les **déchets verts (+13%/an en moyenne)**, les encombrants (+8%/an) et les DMS hors ECODDS, représentant peu en quantité mais affichant une forte progression (+32%/an) ;
- D'autre part, les **déchets assimilés des professionnels sont en hausse conséquente (+10%/an)** sur la période 2019-2022. Cette augmentation est notamment portée par **les déchets verts des professionnels, qui affichent une hausse de 16%/an** sur la période 2019-2022.

Les ordures ménagères et assimilées (OMA) sont en hausse plus modérée (+2%/an en moyenne), bien que les ordures ménagères résiduelles (+3%/an) et le verre en déchetterie (+11%/an) soient en augmentation sur la période 2019-2022. On observe également une **baisse des tonnages collectés d'emballages ménagers recyclables (-2%/an sur la période 2019-2022 et -15% entre 2021 et 2022)**. Ceci ne semble pas être dû à une baisse du geste de tri sélectif de la population de la CACL, puisqu'on n'observe pas de report des tonnages vers le flux d'ordures ménagères (-0,4% entre 2021 et 2022).

Cependant, les emballages hors verre représentent 28% des OMR selon la dernière caractérisation. Le geste de tri varie peu, mais reste à un niveau faible. Par ailleurs, la tendance étant observée sur une période courte et suivant l'épidémie de COVID-19, il est difficile de savoir si le geste de tri est stable ou recule. Néanmoins, au regard des **faibles dotations en équipement de pré-collecte du verre et des emballages**, et d'après les échanges réalisés avec le service déchets, **la population aurait perdu en partie sa motivation pour le geste de tri depuis 2020**.

Pour ce qui est des biodéchets, bien qu'il n'y ait pas de suivi des tonnages de ce flux, la CACL agit de façon concrète pour favoriser le tri à la source des biodéchets. A titre d'exemple, la CACL a mis en place un dispositif de subvention pour l'achat de composteurs individuels (à hauteur de 70%) à destination des ménages. Elle organise également des ateliers de sensibilisation au gaspillage alimentaire sur chaque commune de la CACL, et de groupes de travail pour les particuliers et les résidences. De plus, la CACL a amorcé un travail avec les bailleurs et les résidences pour développer le compostage collectif et a lancé une étude visant sur la réduction du gaspillage alimentaire auprès de 130 gros producteurs de biodéchets.

La dynamique de la collectivité est véritablement d'agir sur le tri à la source des biodéchets par la réduction du gaspillage alimentaire et le développement du compostage individuel et collectif.

La déchetterie de Cayenne a été créée en 2020. Les tonnages des déchetteries avant 2020 ne concernent donc que la déchetterie de Rémire-Montjoly. La déchetterie de Cayenne a une faible fréquentation qui peut s'expliquer par l'intensité du service de ramassage des encombrants qui n'incite pas à l'apport volontaire en déchetterie ainsi qu'une méconnaissance de la nouvelle installation. La dotation en déchetterie est encore faible : 1 déchetterie pour 69 000 habitants (contre un taux moyen situé entre 1 pour 10 000 à 15 000). Cependant, l'objectif n'est pas d'atteindre la densité moyenne observée à l'échelle nationale (moyenne fortement tirée vers le bas par les observations en métropole). En effet, la superficie du territoire et l'état de développement du réseau routier empêchent un maillage aussi dense. Ce constat peut aussi expliquer la faible fréquentation de la déchetterie de Cayenne, du fait des distances à parcourir par les usagers pour l'atteindre. Deux déchetteries supplémentaires sont en projet sur le territoire, dont une qui devrait accueillir une recyclerie. Par ailleurs le PRPGD invite à la création d'un dispositif mobile de collecte, qui serait adapté à l'étendue du territoire et la faible densité des lieux de peuplement ruraux.

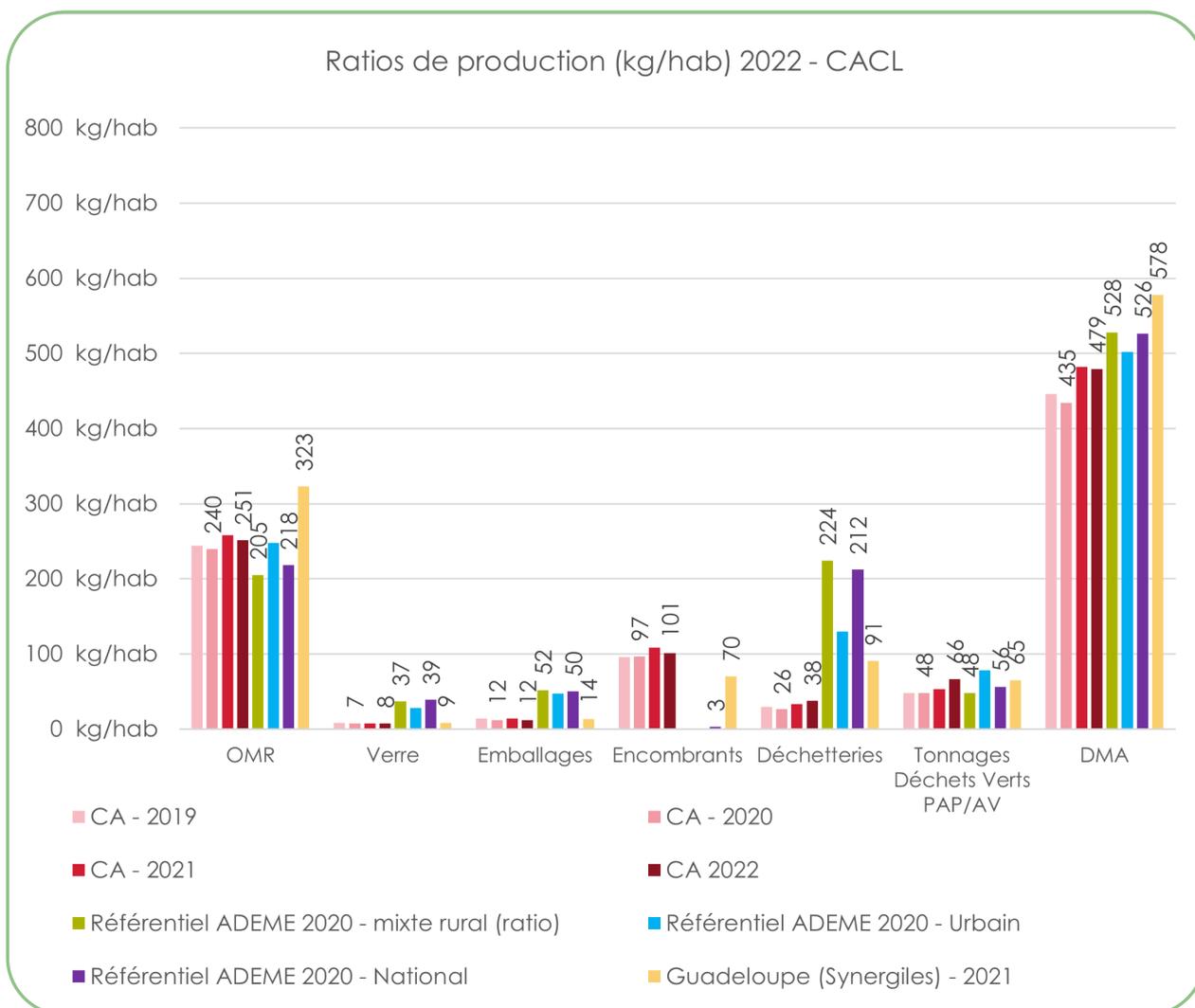
Les déchets ménagers spéciaux (DMS) hors éco-organisme ECODDS concernent les déchets de cartouches d'encre, tubes néons, piles, huiles alimentaires, etc.

A retenir :

- **La hausse modérée des ordures ménagères et assimilés, notamment tempérée par la baisse des tonnages d'emballages ménagers recyclables (-2%/an sur la période 2019-2022 et -15% entre 2021 et 2022) ;**
- **La hausse des tonnages de déchets occasionnels de 7%/an, notamment portée par l'explosion des tonnages de DMS (32%/an) et la hausse des déchets assimilés des professionnels de 10%/an sur la période 2019-2022 ;**
- **Une légère baisse des tonnages (tous types confondus) entre 2021 et 2022, qui constitue un indicateur positif à maintenir ;**
- **Bien que ne bénéficiant pas d'un suivi des tonnages dédié, la Collectivité est active dans la gestion du flux biodéchets notamment à travers des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en place du tri à la source des biodéchets ;**
- **Un réseau de déchetterie renforcé en 2020. Le réseau doit encore s'intensifier et le geste de tri en déchetterie doit se développer.**

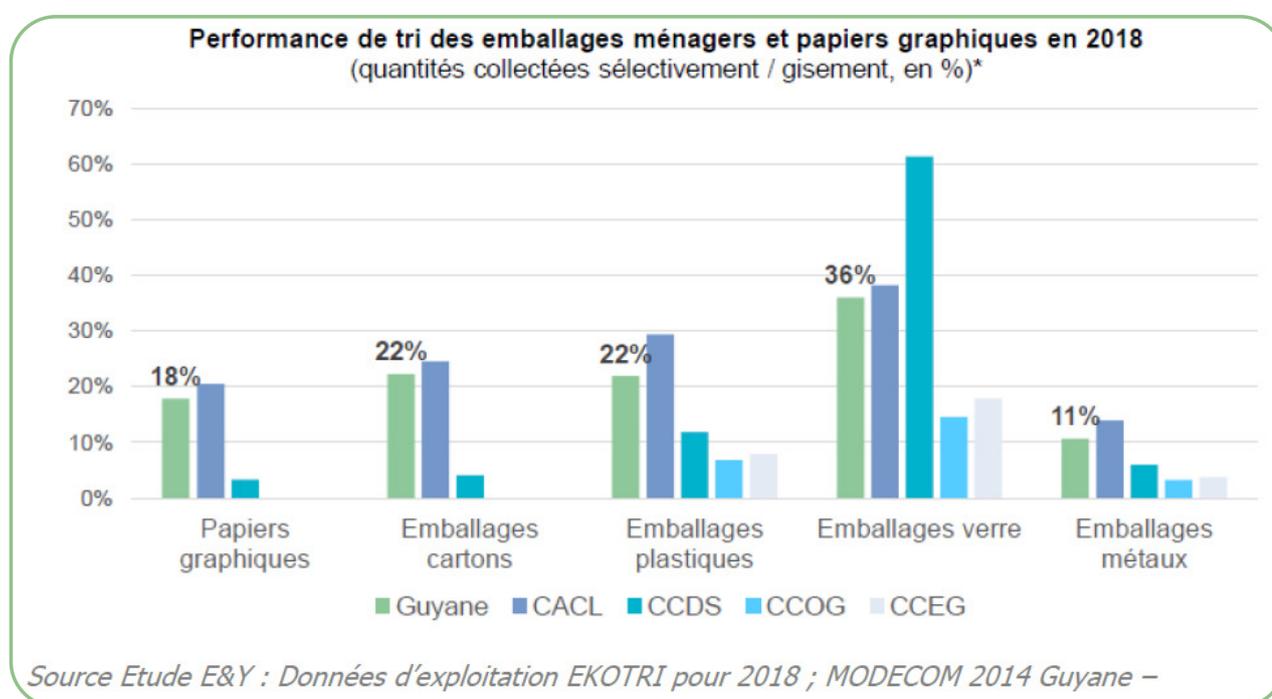
3.1.1.4. Production par habitant

Afin de faciliter l'analyse comparative des différents indicateurs, les tonnages annuels ont été convertis en kg/hab/an et confrontés à ceux de la Guadeloupe (territoire aux problématiques en partie similaires), et aux référentiels ADEME pour les territoires ruraux mixtes (typologie de territoire de la CACL) et à l'échelle nationale. Les données liées à la production de déchets par habitant en Guadeloupe sont issues de l'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORDEC) de Guadeloupe de l'année 2021. Pour rappel, la population retenue pour 2021 et 2022 est théorique, elle a été calculée à partir de l'augmentation tendancielle de la population observée depuis 2019.



En comparaison avec la Guadeloupe, le référentiel des territoires ruraux mixtes et le référentiel national, tous types d'habitats confondus (cf. référentiel ADEME 2020), il s'avère que :

- Globalement, le ratio de production des DMA (en kg/hab/an) est inférieur à celui du référentiel mixte rural, correspondant à la typologie de territoire de la CACL, et du référentiel national.
- Le ratio de production d'OMR de la CACL plus élevé que celui des deux référentiels. A titre informatif, il est plus faible que le ratio observé à l'échelle de la Guadeloupe (323 kg/hab en 2021).
- Les ratios de productions de verre et d'emballages sont très inférieurs aux deux référentiels. Ils sont équivalents à ceux observés sur la Guadeloupe.
- Il convient de rappeler néanmoins que la CACL est le territoire de Guyane avec les meilleures performances en matière de tri des emballages (ce n'est pas le cas pour le verre cependant). Ci-dessous, un graphique tiré du PRPGD :



- Le ratio de production de déchets verts de la CACL est relativement fluctuant, avec une légère tendance à la hausse sur 2022. Les référentiels sont équivalents voire légèrement inférieurs.
- Le ratio de production des encombrants de la CACL est nettement supérieur au référentiel national. En effet, le ratio de production des encombrants de la CACL est 21 fois supérieur.
- A l'inverse, le ratio de production en déchetteries est très inférieur aux référentiels.

On peut observer qu'en sommant les quantités d'encombrants et de déchets verts collectés séparément en porte à porte ou apport volontaires à la quantité de déchets collectés en déchetterie, le ratio obtenu s'approche des référentiels correspondants. Par exemple : 152 kg/hab en 2018, 158 kg/hab en 2022... Cependant, l'écart reste important avec le référentiel. Plusieurs explications sont possibles :

- Une production tendancielle plus importante de dépôts sauvages, pouvant être des déchets d'encombrants ou de déchets verts détournés de la collecte par la CACL (biais dans les données) ;
- Le brûlage illégal de déchets ;
- Le comptage à part des déchets verts des professionnels dans le calcul ;
- Une tendance à la production de déchets occasionnels plus faible sur le territoire.

3.1.1.5. Focus sur les DMA relevant de la responsabilité élargie des producteurs (REP)

La responsabilité élargie du producteur (REP) est une application du principe pollueur-payeur. Le metteur sur le marché (fabricants, distributeurs, importateurs) est responsable de la prise en charge de tout ou partie de la gestion des produits générant des déchets. Les metteurs sur le marché s'organisent pour gérer les produits en fin de vie, le plus souvent collectivement, au travers des éco-organismes. Les filières REP mises en place en Guyane sont détaillées dans le tableau ci-après :

Type de produit	Produits concernés par la filière REP	Eco organisme	Opérationnalité	Mode de collecte	Mode de traitement	Tonnage collecté en Guyane (donnée annuelle disponible la plus récente, pas de données spécifiques CACL)
Piles et accumulateurs portables	Toute pile ou accumulateur scellé et susceptible d'être porté à la main (hors PA industriel et automobile)	SCRELEC	Oui	Dépôt en déchetterie Points de collecte distributeurs Détenteurs	Traitement en France hexagonale	17 tonnes
Équipements électriques et électroniques ménagers	Équipements électriques et électroniques ménagers	ECOSYSTEM Facilitateur local : ACORPE	Oui	Dépôt en déchetterie Points de collecte distributeurs Détenteurs Dépôt gratuit à l'ISDND des Maringouins (pour reprise par ECOSYSTEM)	AER Guadeloupe Démantèlement et traitement	833 tonnes
	Lampes et tubes néons	ECOSYSTEM Facilitateur local : ACORPE	Oui	Dépôt en déchetterie Points de collecte distributeurs Détenteurs	Traitement en France hexagonale	5 tonnes
Automobiles	Véhicules des particuliers et véhicules utilitaires des professionnels d'un TAC inférieur à 3,5 tonnes	ARDAG VHU	Oui	Dépôt en centre agréé	Traitement en France hexagonale	836 (unités)
Huiles et lubrifiants	Huiles de vidange usagées et bidons vides souillés	CYCLEVIA Facilitateur local : ACORPE	Oui	Dépôt en déchetterie Dépôt dans les garages Dépôts distributeurs	Traitement en France hexagonale	410 tonnes

Emballages ménagers	Emballages ménagers recyclables	CITEO Facilitateur local : E. CROUZET	Oui	Collecte en porte-à-porte puis tri au Centre Ekotri	Traitement en France hexagonale, en Suisse, et à Taïwan	339 tonnes
Médicaments	Médicaments non utilisés à usage humain des particuliers	Cyclamed Facilitateur local : ACORPE	Oui	Dépôt en pharmacie	Traitement en France hexagonale	16 tonnes
Pneumatiques	Pneumatiques ménagers et professionnels exceptés ceux équipant des cycles et cyclomoteurs	ARDAG	Oui	Dépôt en déchetterie Points de collecte distributeurs	Traitement en France hexagonale Stockage temporaire	1 051 tonnes
Papiers graphiques	Imprimés papiers, papiers à copier, enveloppes et pochettes postales, dont la collecte et le traitement sont à la charge des collectivités locales	CITEO Facilitateur local : E. CROUZET	Oui	Collecte en porte-à-porte / Apport volontaire Puis tri au Centre Ekotri	Traitement en France hexagonale, en Suisse, et à Taïwan	1 244 tonnes
Textiles, linge de maison, chaussures	Textiles, linge de maison et chaussures des ménages	Re-Fashion Facilitateur local : ACORPE	Oui	Dépôt en déchetterie Dépôt point d'apport volontaire	Réemploi / Recyclage en Guyane	49 tonnes
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	DASRI perforants des patients en auto-traitement	DASTRI	Oui	Dépôt en pharmacies	Banaliseur ECOCENTRE puis enfouissement en Guyane	0 t sur la période 2017-2022
Déchets d'éléments d'ameublement	Eléments d'ameublement ménagers	ECOMAISON Facilitateur local : ACORPE	Oui	Dépôt en déchetterie Dépôt chez les distributeurs / associations / détenteurs	Enfouissement en Guyane	10,6 tonnes
Déchets d'éléments d'ameublement PRO	Eléments d'ameublement PRO	VALDELIA Facilitateur local : ACORPE	Oui	Détenteurs	Enfouissement en Guyane	87 tonnes
Déchets diffus spécifiques	Déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement (DDS)	Eco DDS	Oui	Dépôt en déchetterie Dépôt chez les distributeurs	Traitement en France hexagonale	36,34 tonnes
Bouteilles de gaz	Bouteilles de gaz destinées à un usage individuel	Aucun éco-organisme mais fonctionnement par consigne	Non	/	/	/
Bateau de plaisance et de sport hors d'usage	Navires de plaisances ou de sport	APER	Non	/	/	/
Produits pyrotechniques	Fusées de détresse périmées des plaisanciers	PYREO	Non	/	/	/

Produits de l'agrofourriture	Emballages vides de produits	DEAAF - CHAMBRE D'AGRICULTURE	Oui	Dépôt chez distributeur Apport volontaire point de collecte éphémère par la chambre d'agriculture/ DEAAF	/	6,064 tonnes
Consommables bureautiques et informatiques	Cartouches d'impression bureautique	ECOLOGIC (spécialement pour adhérent DEEE)	Oui	Dépôt chez distributeur Dépôt payant ECOCENTRE/ SGVD	Traitement en France hexagonale	1,09 t en 2022
Articles de bricolage et de jardin	Outillages du peintre, matériels de bricolage, produits et matériels destinés à l'entretien du jardin	ECOMAISON Facilitateur local : ACORPE	Oui en cours de déploiement 2024	Dépôt en déchèterie Dépôt chez les distributeurs / associations	Traitement en France hexagonale Réemploi Guyane	-
Articles de bricolage thermique	Outillages du peintre, matériels de bricolage thermique	ECOLOGIC Facilitateur local : ACORPE	Oui en cours de déploiement 2024	Dépôt en déchèterie Dépôt chez les distributeurs / associations	Traitement en France hexagonale Réemploi Guyane	-
Articles de sport et de loisirs	Cycles et engins de déplacement personnel non motorisés, produits destinés à la pratique sportive et activités de plein air (machines et appareils motorisés thermiques)	ECOLOGIC Facilitateur local : ACORPE	Oui en cours de déploiement 2024	Dépôt en déchèterie Dépôt chez les distributeurs / associations/lieux de pratique	Traitement en France hexagonale Réemploi Guyane	-
Jouets	Jouets, maquettes, puzzle, jeux de société	ECOMAISON Facilitateur local : ACORPE	Oui	Dépôt en déchèterie Dépôt chez les distributeurs / associations	Réemploi Guyane	-
Produits du tabac	Prévention des abandons de mégots sur la voie publique ou dans la nature, contribution à la gestion du déchet mégot, de sa collecte à sa valorisation	ALCOME Facilitateur local : ACORPE	Oui	Appel à référencement en cours pour l'achat et la livraison de dispositifs de collecte sur le territoire entre 2024 et 2025	Traitement en France hexagonale	Nul
Panneaux solaires	Panneaux solaires photovoltaïques : assistance à l'enlèvement	SOREN Facilitateur local : ACORPE	Oui	Dépôt point d'apport volontaire Installateurs	Traitement en France hexagonale	11 tonnes
Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment	Bâtiment	VALOBAT Facilitateur local : ACORPE	Oui en cours de déploiement 2024	Dépôt en déchèterie Dépôt chez les distributeurs négoce / associations	Traitement en France hexagonale Réemploi Guyane	-

Entre fin 2023 et début 2024, la plateforme inter-filières REP devrait être déployée à l'échelle des DROM-COM. Cette instance permettra de mettre en commun les moyens et les retours d'expérience entre filières REP, ainsi que de faciliter le déploiement des filières (notamment les nouvelles). Par ailleurs, la CACL a signé une convention avec plusieurs structures de réparation/réemploi pour la récupération en déchetterie concernant 3 types de déchets : le gros électroménager, les vélos et les livres.

Type de produit	Organisme conventionné	Mode de collecte	Mode de traitement	Collecte la plus récente
Vélos (Vélos entiers ou carcasses, pièces détachées)	Association Ranjé to bisiklet	Dépôt en déchetterie	Réparation/réemploi	58 vélos en 2022
Livres	Librairie Cas'à bulles, Symbioz,	Dépôt en déchetterie	Réemploi	339 t en 2022

A retenir :

- **19 filières REP sont opérationnelles sur le territoire de la CACL. Cependant, toutes ne font pas l'objet d'un suivi annuel des collectes par la collectivité ;**
- **Trois organismes de réemploi/réutilisation, conventionnés auprès de la CACL, sont actifs sur les flux des déchets de GEM (Gros électroménager), vélos et livres à La filière réemploi/réutilisation est active sur le territoire de la CACL.**
- **4 nouvelles filières sont en cours de déploiement en 2024 : Articles de Sport et de Loisir, Articles de Bricolage et de Jardin, Article de Bricolage Thermique, PMCB.**

3.1.2. DAE et BTP

3.1.2.1. Qu'est-ce que les DAE ?

Les déchets d'activités économiques sont définis comme étant tout déchet inerte, non dangereux non inerte ou dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage. Il s'agit des déchets des entreprises (entreprises de BTP, commerçants, bureaux, etc.), des associations, des administrations, hôpitaux, écoles, ...

Parmi ces déchets, ceux pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières, sont considérés comme des déchets d'activités économiques assimilés aux déchets ménagers.

A l'échelle nationale, d'après l'étude de caractérisation des déchets ménagers et assimilés menée par l'ADEME en 2017 (MODECOM), les ordures ménagères résiduelles (OMR) étaient, en France, constituées de 20 % de ces déchets assimilés. D'après les données du MODECOM de 2014 en Guyane les ordures ménagères résiduelles sont constituées de 34 % de déchets des professionnels.

La proportion est donc sans doute beaucoup plus importante sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral.

3.1.2.2. Estimation des DAE produits (gisement « mobilisable »)

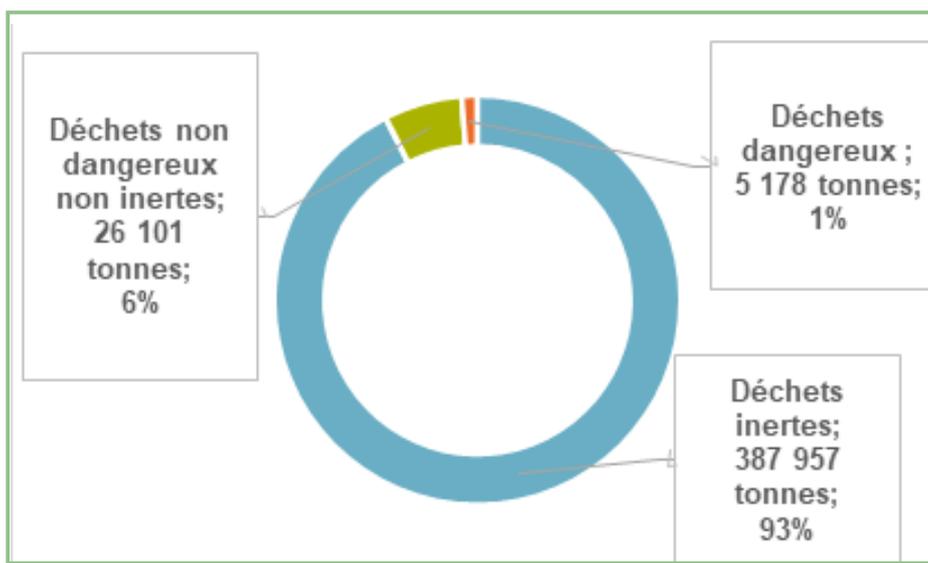
• Déchets issus du BTP produits

Pour évaluer les quantités produites sur le territoire de la CA du Centre Littoral, il peut être appliqué un ratio basé sur la clé de répartition « quantité de déchets produite par habitant » à partir de données nationales : l'enquête du SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques) « Déchets et déblais produits par l'activité de construction en 2014 » et l'« Etude de préfiguration de la REP Produits et Matériaux de Construction du Secteur du Bâtiment » de 2015. Les populations considérées sont de 64 027 958 et 64 300 821 habitants en France métropolitaine en 2014 et 2015 et 126 761 et 131 922 habitants sur le territoire de la CA CL pour ces mêmes années. L'enquête du SOeS concerne les déchets du BTP dans leur ensemble alors que l'« Etude de préfiguration de la REP Produits et Matériaux de Construction du Secteur du Bâtiment » fournit des données relatives au secteur du bâtiment.

Le tableau et la figure ci-après synthétisent les gisements issus du BTP, produits annuellement, en théorie, sur le territoire de la CA CL.

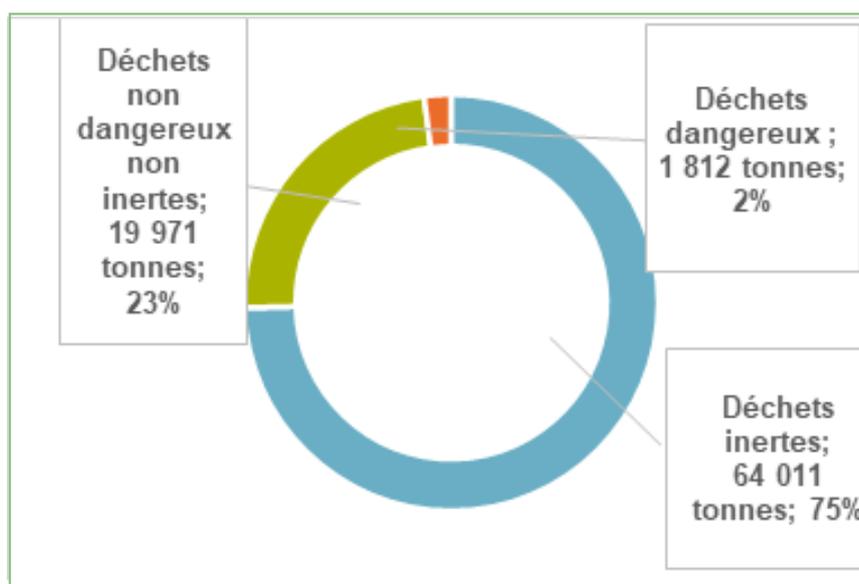
Figure 13 - Quantités de déchets du BTP estimées produites annuellement sur le territoire du Centre Littoral - Réalisation Recovering – Source SOeS et étude de préfiguration de la REP Bâtiment

Type de déchet	Quantité estimée sur la CACL en 2015 (Tonnes)
Déchets inertes	64 011
Déchets non dangereux non inertes	19 971
Déchets dangereux	1 812
Total BTP	85 794



Source SOeS

Type de déchet	Quantité estimée sur la CACL en 2014 (Tonnes)
Déchets inertes	387 957
Déchets non dangereux non inertes	26 101
Déchets dangereux	5 178
Total BTP	419 236



Source Etude de préfiguration de la REP Bâtiment

Ces évaluations sont néanmoins à considérer avec beaucoup de réserve compte-tenu de la méthode utilisée, de la date de publication des données. Les données du SOeS et de l'étude de préfiguration sont complémentaires. En effet, le SOeS, estime les déchets produits par le secteur du Bâtiment mais aussi celui des Travaux Publics tandis que la seconde ne prend en compte que les déchets du Bâtiment. Cela explique la proportion plus importante de DND dans le second graphique.

• Déchets d'activités économiques (hors BTP) produits

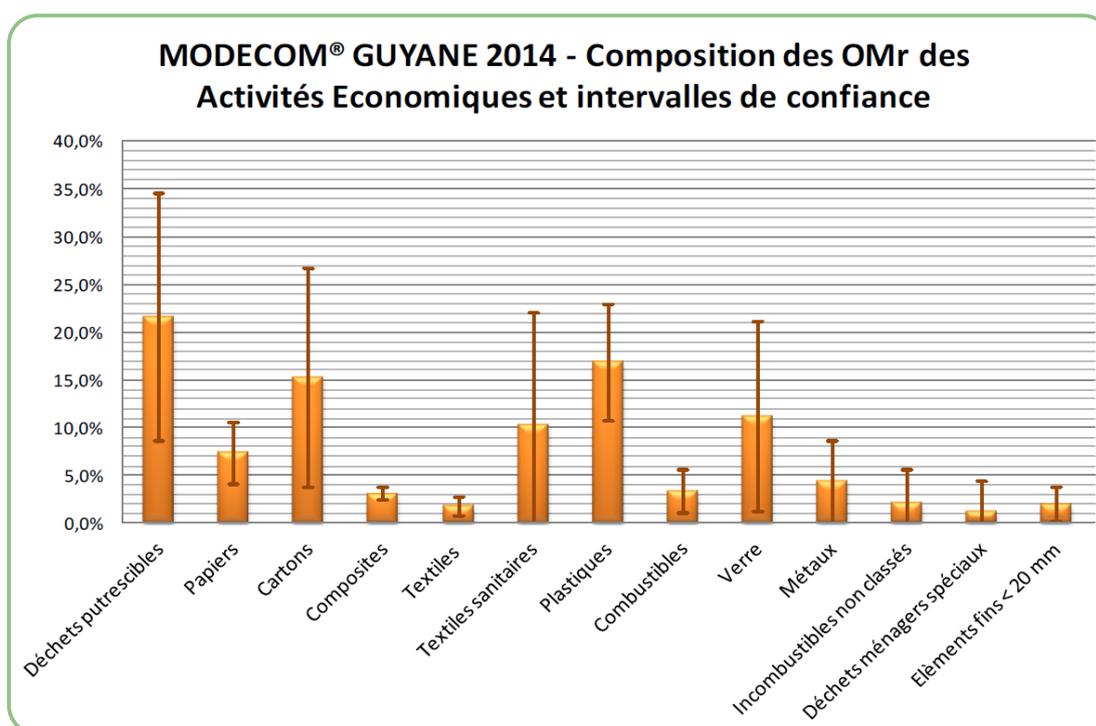
Le gisement de déchets produits par les activités économiques hors BTP est le gisement le plus complexe à évaluer car une partie de ce gisement est collectée en mélange avec les déchets ménagers et assimilés.

Le MODECOM Guyane 2014 indique que 34% des déchets ménagers et assimilés collectés proviennent des activités économiques y compris les administrations.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets en déduit que le gisement des DAE inclus dans les ordures ménagères serait entre 12 000 et 19 000 tonnes en Guyane soit entre 6 200 et 9 800 tonnes sur la CAEL (en effectuant un ratio basé sur la population).

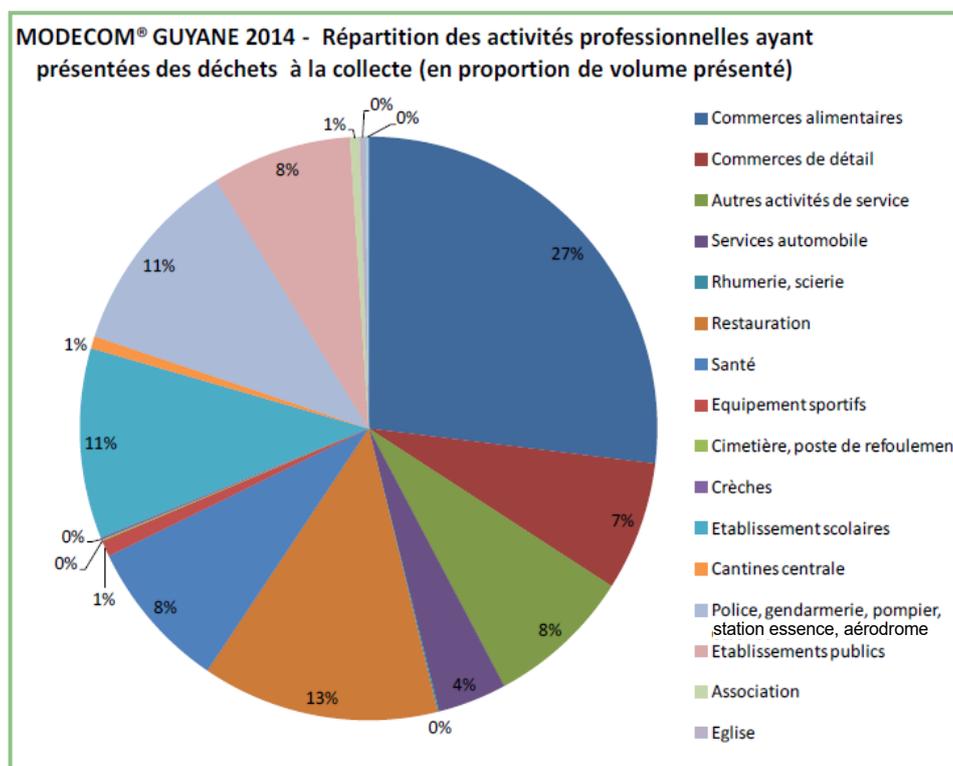
La composition de ces déchets est donnée dans le graphique suivant. La catégorie « textiles sanitaires » correspond aux couches pour enfants, couches pour adultes, Autres textiles hygiéniques (cotons, lingettes, serviettes hygiéniques, tampons...), mouchoirs en papiers, essuis-tout, nappes papiers. Ils correspondent donc aux déchets des hôpitaux (ces catégories ne rentrant pas dans le périmètre des DASRI) et aux déchets de l'hôtellerie/restauration.

Figure 14 – Composition des OMr des activités économiques et intervalles de confiance –
Source : MODECOM Guyane 2014



Le MODECOM Guyane 2014 a permis également de connaître les proportions de déchets de professionnels collectés par type d'activité. Etant donné que cela ne concerne que les déchets collectés avec les DMA par le service public de gestion des déchets cela n'inclut pas l'ensemble des déchets des professionnels.

Figure 15: Répartition des activités professionnelles ayant présenté des déchets à la collecte (en proportion de volume présenté) – Source MODECOM Guyane 2014



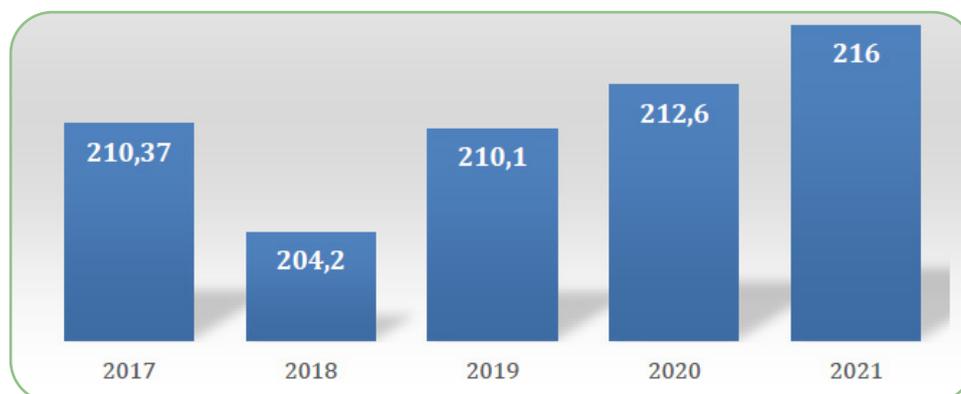
On constate que les commerces alimentaires sont de loin les plus grands producteurs de déchets, la restauration est le deuxième plus important producteur.

Concernant les déchets collectés et comptabilisés par la CACL en provenance des professionnels :

- En 2022, 700 tonnes ont été collectées au centre de tri Ekotri . Ce tonnage est en légère diminution par rapport à 2021 mais en augmentation par rapport à 2018 et 2019.
- Le tonnage de déchets verts apportés à la plateforme de compostage est de 3 070 tonnes en 2022. Là aussi ce tonnage est quasiment identique à 2021 mais en nette augmentation par rapport à 2018 et 2019.

De plus les gros producteurs de verre (bars, restaurants, ...) qui bénéficient d'une collecte en bac produisent les quantités de verre suivantes :

Figure 16: Evolution des tonnages de verre des professionnels - Source RPQS données G2C



3.1.2.3. Evolution tendancielle

L'évolution tendancielle **des gisements de DMA** est calculée sur la base de l'évolution de la population municipale guyanaise et du ratio de DMA collecté en 2017 par habitant desservi (dont les quantités sont pesées ou estimées : intégrés dans les tonnages affichés en 2017).

Les déchets ménagers et assimilés sont en partie estimés, car seule l'ISDND de Cayenne possède un pont bascule.

Etant donné l'évolution démographique de la Guyane, le PRPGD prévoit une augmentation de 17% de déchets collectés entre 2017 et 2027 et de 30 % entre 2017 et 2033.

L'évolution des **déchets d'activités économiques** (DAE) non dangereux non inertes peut être définie à partir de l'activité économique, elle-même représentée par le produit intérieur brut.

Si on écarte l'année 2017 (particulière du fait des événements sociaux de mars-avril), on observe une évolution moyenne de 2% avec une reprise sur 2018.

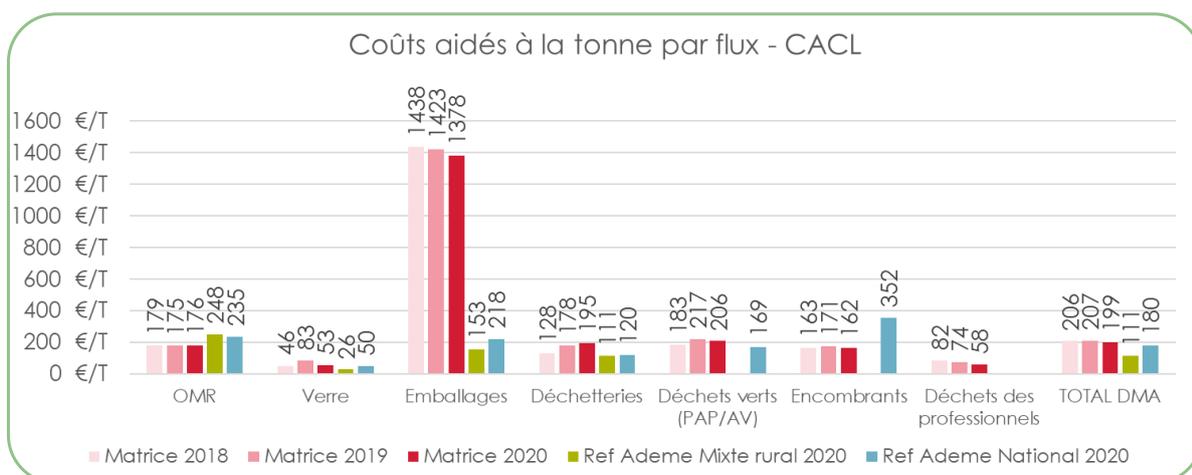
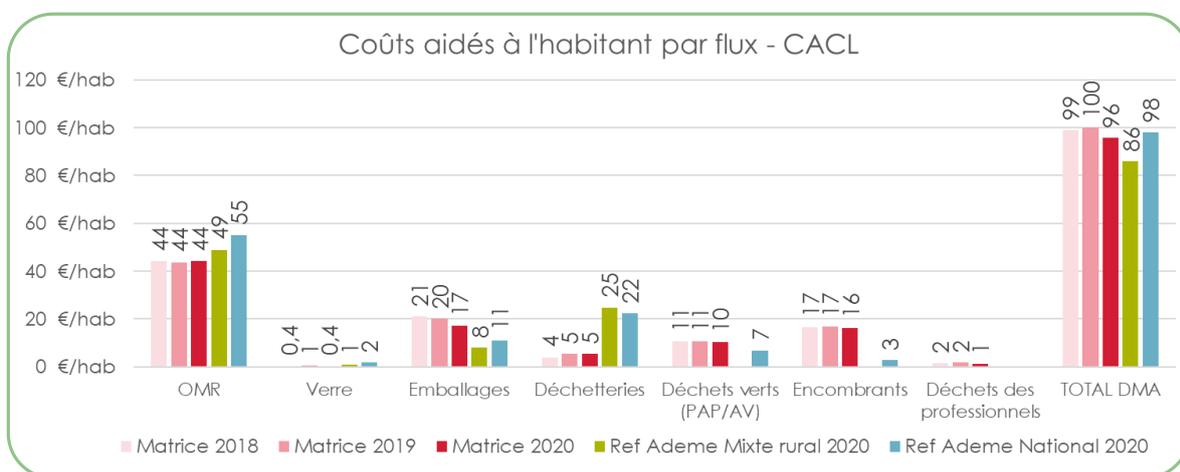
Sur ces bases et compte-tenu de l'augmentation importante de population attendue sur le territoire, l'hypothèse d'évolution tendancielle de la production des DAE retenue est de 2% par an.

Sur la Guyane, ces quantités de déchets qui étaient de 24 900 tonnes en 2017 seraient de 30 400 tonnes en 2027 (augmentation de 22% par rapport à 2017) et de 34 200 tonnes en 2033 (augmentation de 37% par rapport à 2017).

3.2. Coût du service

Dans cette partie, les coûts de gestion des DMA sont analysés, en comparant les coûts de traitement des DMA au sein de la CACL avec les référentiels ADEME précédemment utilisés. Cette analyse porte sur les coûts **aidés** pour transcrire la réalité des coûts qui sont imputés aux contribuables (contrairement au coût complet qui n'intègre par les déductions suivantes : subventions, ventes de produits et d'énergie, soutiens des éco-organismes...).

A l'échelle des DMA, les coûts aidés rapportés à l'habitant et à la tonne sont plus élevés que les référentiels, de manière substantielle.



- **Coûts aidés à l'habitant :**

- OMR : le coût aidé est plus faible comparé aux référentiels. Cela peut s'expliquer par un service bien dimensionné.
- Verre : le coût aidé est 2 fois inférieur à celui du référentiel. Une dotation relativement peu dense en points de collecte et le recours à l'apport volontaire peut expliquer ce coût faible. La collecte des professionnels est exclue de ce calcul.
- Emballages : le ratio est 2 à près de 3 fois supérieur aux référentiels, en cause une performance de tri faible entraînant un service sous utilisé et des recettes (ventes et soutiens) faibles.
- Déchetteries : le ratio est 5 fois inférieur aux référentiels, ce qui s'explique par une faible dotation en équipements.
- Déchets verts : le ratio est légèrement supérieur au référentiel national.
- Encombrants : le ratio est plus de 5 fois supérieur au référentiel national. En cause un service de collecte des encombrants très intense et une valorisation inexistante des encombrants aujourd'hui.
- Professionnels : le coût à l'habitant du service proposé aux professionnels est négligeable.

- **Coûts aidés à la tonne :**

- OMR : le coût aidé à la tonne est plus faible que celui des référentiels. Cela peut s'expliquer par un service bien dimensionné (même logique que précédemment).
- Verre : le coût aidé est 2 fois supérieur à celui du référentiel. La faible production de verre, comparativement au service déployé, coûte relativement plus à la collectivité que ce qui est observé au niveau national ou sur les territoires équivalents.
- Emballages : le coût aidé est entre 6 et 10 fois supérieur aux référentiels. La très faible production de déchets d'emballages et le niveau de service de collecte associés entraînent un coût à la tonne extrêmement élevé. Le coût est en réduction sur la période observée.
- Déchetteries : le coût aidé à la tonne est en augmentation depuis 2018 et est supérieur aux référentiels. L'ouverture d'une nouvelle déchetterie, sous utilisée, et les faibles quantités de déchets occasionnels apportées en déchetterie, expliquent ces résultats. Par ailleurs, la forte part de non-valorisation des déchets apportés (encombrants, bois, gravats) entraînent des coûts de traitement élevés.
- Déchets verts : le ratio est supérieur aux référentiels et est en augmentation légère sur la période observée. Si le coût à l'habitant est faible, le coût à la tonne est élevé du fait du déchet en lui-même qui est peu dense.
- Encombrants : le ratio est près de deux fois inférieur au référentiel national. Cela peut s'expliquer par le recours aux points de dépôts des encombrants qui permettent d'optimiser la collecte de ce flux.

Les coûts à la tonne des OMR et des encombrants sont les seuls à être inférieurs aux référentiels, ce qui révèle une forte production de déchets non valorisables mais un service bien dimensionné pour ces deux flux. Il convient de rappeler que **l'essentiel** des déchets dans les **OMR sont des déchets valorisables** (emballages, verre, déchets soumis à des filières REP, biodéchets) et que **les encombrants sont constitués en général d'une forte proportion de meubles et autres objets pouvant être réemployés.**

Il est à noter que les référentiels utilisés représentent une moyenne à l'échelle nationale. Ils intègrent les matrices des coûts des territoires de métropole et des DROM-COM. A ce titre, le référentiel n'est pas représentatif de la moyenne des coûts observés sur les DROM-COM. A titre d'exemple, le coût aidé de gestion des DMA en Guadeloupe est de 179 €/HT/habitant et de 108€/HT/habitant à Mayotte, contre moins de 100 sur le territoire de la CACL et 98€ à l'échelle nationale. On note donc que les performances de coût globales de la CACL sont bien plus proches du référentiel national que les autres DROM-COM. Ces référentiels doivent être appréhendés avec prudence, il ne s'agit pas d'oublier les spécificités du territoire et ses problématiques propres. Ces ratios de référence permettent néanmoins d'observer des tendances et doivent servir de guides à la réflexion.

A retenir :

- **Des coûts à l'habitant et à la tonne plus élevés que les référentiels sur l'ensemble des DMA ;**
- **Des coûts plus élevés sur les flux valorisables, notamment à cause de la faiblesse des apports (verre, emballages, déchets de déchetterie) ou un service trop important (déchets verts) ;**
- **Des coûts plus faibles sur les OMR (/habitant et /tonne) et encombrants (/tonne), ce qui révèle certes un service bien dimensionné mais surtout une forte production de déchets non valorisés ;**
- **A l'instar des ratios de production, un biais dans les données du fait de la non-comptabilisation des dépôts sauvages car en dehors des compétences de la CACL.**

3.3. Organisation de la collecte et du traitement

3.3.1. Déchets ménagers assimilés (DMA).

3.3.1.1. Rappel des compétences de la CACL

La CACL exerce la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». La collecte des déchets est assurée en prestation sur les 6 communes par les sociétés TRANSPEV, GUYANET et MEV. Le traitement est assuré par la société Guyane Recyclage pour les emballages et par la société GOV'ENVIRONNEMENT pour les ordures ménagères, les refus de tri et les encombrants.

3.3.1.2. Organisation de la pré-collecte

La pré-collecte des DMA est effectuée avec les modalités suivantes :

Type de déchet	Mode de pré-collecte	Nombre
Ordures ménagères résiduelles	Bacs roulants (120 litres à 770 litres) Bacs individuels ou bacs collectifs (pour les résidences ou les quartiers informels)	Bacs individuels : 8586 Bacs collectifs (770L) hors points de regroupement : 3136 Points de regroupement (bacs 770 litres essentiellement) : 518 points soit 3450 bacs En projet : déploiement de bornes enterrées sur les résidences
Emballages hors verre	Bacs roulants	Nombre inconnu, mais très faible. Beaucoup de résidences n'ont plus de bacs car le tri était de mauvaise qualité. En projet : déploiement de bornes.
Verre	Bornes d'apport volontaire	100 bornes déployées en 2022. 100 autres bornes doivent être déployées entre 2023 et 2024
Encombrants	Chaussée ou Kaz ti tri (aménagements solides démarquant le lieu de dépôt des encombrants dans les zones difficiles d'accès)	23 en 2021
Déchets verts	Chaussée ou Kaz ti tri (aménagements solides démarquant le lieu de dépôt des déchets verts dans les zones difficiles d'accès)	23 en 2021

3.3.1.3. Organisation et mode de collecte

Les modes de collecte ainsi que les fréquences majoritaires de collecte sont détaillées dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : Description des collectes (source : CACL, Matrice des coûts, 2020)

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages Recyclables ménagers hors verre	Déchets verts	Encombrants
Mode de gestion de la collecte	Prestataire	Prestataire	Prestataire	Prestataire	Prestataire
Mode de collecte	Porte à porte	Bornes d'apport volontaire, déchetterie Professionnels : porte à porte	Porte à porte	Porte à porte (grapin), déchetterie	Porte à porte (grapin), déchetterie
Fréquence majoritaire de collecte	2 fois par semaine (C2)	1 fois par mois (C0,25) Professionnels : 1 fois par semaine (C1)	1 fois par semaine (C1)	1 fois par mois (C0,25)	1 fois par mois (C0,25)

3.3.1.4. Organisation du tri, transfert, traitement

Les modes de traitement de chaque type de déchets sont détaillés dans le tableau ci-après :

Tableau 5 : Modes de traitement des DMA, par type de déchets (Source : Schéma directeur de gestion des déchets, CACL, 2017 et Rapport Qualité Prix Service des déchets, CACL, 2021)

	Mode traitement	Destination
Ordures Ménagères assimilées		
Ordures ménagères résiduelles	Enfouissement à l'ISDND (Installation de stockage de déchets non dangereux) des Maringouins	Guyane
Emballages ménagers recyclables : papier/carton/métaux/plastiques	Tri, compactage et mise sous forme de « balles » des recyclables secs, par famille de matériaux (plastique, papier/carton et métaux) dans le centre de tri à Rémire-Montjoly Acheminement vers usines de recyclage en France hexagonale, en Suisse et à Taïwan	France hexagonale, Suisse et Taïwan
Verre	Valorisation locale : broyage puis valorisation en sous-couche routière	Guyane

Déchets occasionnels		
Déchets verts	Compostage au sein de la plateforme de compostage intercommunale de Matoury	Guyane
Encombrants	Enfouissement à l'ISDND (Installation de stockage de déchets non dangereux) des Maringouins	Guyane
Bois, ferraille, gravats	Bois traité : Enfouissement Bois non traité : Valorisation énergétique Gravats : Enfouissement majoritaire (valorisation en développement dans le BTP) Ferraille : Recyclage	Guyane
DEEE	<p>Pour les équipements d'échange thermique, écrans, moniteurs, gros équipements, petits équipements et petits équipements informatiques et appareils de télécommunication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Export en Guadeloupe (AER) pour dépollution, démantèlement complet par opérations mécaniques ou manuelles pour extraction des matières valorisables et tri des matières • Export en France hexagonale et Europe pour valorisation matière. <p>Pour les tubes, lampes, petits extincteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Export en France hexagonale pour broyage, extraction des composants polluant, séparation des différentes matières, retraitement si nécessaire puis recyclage, valorisation énergétique ou stockage par l'éco-organisme ECOSYSTEM. <p>Pour les panneaux photovoltaïques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecte, regroupement, stockage en Guyane via la société IPES, opérateur local de l'éco-organisme SOREN • Export en France hexagonale pour traitement par broyage ou délamination' <p>Remarque : la société IPES a lancé la construction d'une usine de pré-traitement par broyage des panneaux photovoltaïques en Guyane qui sera opérationnelle en 2025.</p>	Union Européenne : France hexagonale et, pour matériaux nécessitant un traitement particulier, pays frontaliers
Déchets ménagers spéciaux (DMS) hors ECODDS	Dépollution (démantèlement, tri par matière, broyage) et recyclage dans centre traitement en Europe	Europe
Déchets ménagers spéciaux (DMS) pris en charge par ECODDS	Déchets diffus spécifiques <ul style="list-style-type: none"> • Export vers centres de traitement spécialisés en France hexagonale pour valorisation énergétique, recyclage ou élimination sécurisée 	France hexagonale
Autres filières REP	Automobiles / Médicaments / Pneumatiques Déchets d'activités de soins à risques infectieux <ul style="list-style-type: none"> • Export vers centres de traitement spécialisés en France hexagonale pour valorisation énergétique, recyclage ou élimination sécurisée <p>Textiles, linge de maison, chaussures (TLC)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réparation et réemploi par association locale Re-Fashion 	France hexagonale Sauf TLC : réemploi local

- **On note une forte dépendance du territoire à l'exportation des déchets vers la France métropolitaine. Dans ce contexte, le développement de filières locales, notamment de réemploi, réutilisation et éventuellement de recyclage est indispensable pour limiter l'empreinte environnementale des déchets, mais aussi limiter les coûts et favoriser une logique de circularité sur le territoire.**
- **Actuellement, les OMR et les encombrants sont traités à l'ISDND, en situation de quasi-saturation. Le projet d'UVE pourrait permettre de stopper l'enfouissement et ainsi de respecter les obligations réglementaires, tout en réduisant les coûts liés à la TGAP.**
- **Par ailleurs, le développement du réemploi et de la collecte préservante des encombrants doit limiter la génération de tout venants, et donc la non-valorisation matière de ces déchets.**
- **Enfin, le centre de tri n'est actuellement capable d'accueillir les déchets d'emballage soumis à l'Extension des Consignes de Tri (ECT). Une étude est prévue pour estimer s'il est possible de moderniser le centre, ce qui permettrait de capter plus d'emballages et donc d'augmenter les recettes de la collectivité.**

3.3.1.5. Pratique de compostage

Pour ce qui est des biodéchets, bien qu'il n'y ait pas de suivi des tonnages de ce flux, la CACL agit de façon concrète pour favoriser le tri à la source des biodéchets. A titre d'exemple, la CACL a mis en place un dispositif de **subvention pour l'achat de composteurs individuels (à hauteur de 70%)** à destination des ménages. Elle organise également des ateliers de sensibilisation au gaspillage alimentaire sur chaque commune de la CACL, et de groupes de travail pour les particuliers et les résidences. De plus, la CACL a amorcé un travail avec les bailleurs et les résidences pour développer le compostage collectif et a lancé une étude visant sur la réduction du gaspillage alimentaire auprès de 130 gros producteurs de biodéchets.

Actuellement, **4% de la population est équipée** avec plus de 1000 composteurs distribués. La CACL n'a pas encore fixé d'objectif de dotation à l'horizon 2024 ni décidé si une collecte des biodéchets aura lieu sur une partie de son territoire pour respecter l'obligation réglementaire de tri à la source. Concernant les objectifs pour 2024, la CACL prévoit d'installer 12 sites de compostage partagé sur les 22 proposés par les bailleurs sociaux. Il persiste cependant des difficultés pour identifier des référents de site. Pour le moment, le compostage est privilégié à une éventuelle collecte de biodéchets. La dotation en composteurs individuels est d'environ 200 à 300 composteurs par an, avec une augmentation des demandes en lien avec la communication autour du sujet.

Des poules ont été distribuées par le passé, mais cette action a été suspendue.

3.3.2. DAE, dont déchets du BTP

3.3.2.1. Collecte des déchets d'activités économiques et du BTP

• Focus sur la collecte par le service public

Les Collectivités peuvent choisir de prendre en charge la collecte de certains déchets d'activités économiques, « *qu'elles peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières* »¹. La collectivité est libre de fixer les limites des prestations qu'elle assure dans le cadre du service public. Le seuil de 1 100 L de déchets par semaine est souvent avancé – en ce qui concerne la collecte de déchets en porte-à-porte – mais il n'a pas de valeur réglementaire. En pratique, de grandes disparités sont constatées entre collectivités sur l'ensemble du territoire national².

La mise en place de la Redevance Spéciale sur les Déchets Industriels et Commerciaux Banals (RS DICB) est effective depuis le 1er juillet 2010 pour les administrations dès le 1er litre collecté par semaine et au-delà de 1 540 litres collectés par semaine pour les privés. Les entreprises bénéficient d'un volume de 1 540 litres par semaine au titre du règlement de la TEOM. En 2018, environ 300 redevables bénéficient du service de la CACL pour un montant facturé de plus de 1,1 millions d'euros.

Les déchets des activités économiques sont collectés en porte à porte en mélange avec les ordures des ménages, selon les mêmes fréquences.

Cependant la collecte du verre se fait en porte à porte 1 fois par semaine auprès des gros producteurs (restaurants, bars, ...) dans les communes urbaines. Cette collecte est à ce jour gratuite pour ceux qui en bénéficient.

Les professionnels ont accès aux déchèteries pour quelques déchets tels que gravats, ferrailles, cartons (maximum 5 m³/jour), encombrants et bois contre paiement au m³. Les batteries, les déchets verts, les déchets ménagers spécifiques et les déchets d'équipement électrique et électronique des professionnels ne sont pas acceptés en déchèterie sauf s'il s'agit de petites quantités pour les DMS et les DEEE.

Les professionnels peuvent apporter leurs cartons et papiers directement au centre de tri et leurs recyclables en flux mono-matériau, ils sont facturés à la tonne.

La plateforme de compostage accepte les déchets verts des professionnels (dépôts payants).

• Focus sur la collecte par des acteurs privés

Il n'y a pas de déchèterie professionnelle sur le territoire de la CACL à ce jour.

Plusieurs prestataires font du tri/regroupement/conditionnement pour l'exportation : Métal Recyclage Guyane, Caribbean Steel Recycling, SGVD (groupe SEEN).

Les entreprises vertueuses effectuent un tri de leurs déchets dangereux et font appel à un prestataire agréé pour les prendre en charge (PENA IPES à Kourou, SGVD, SARP Caraïbes qui exploite l'Ecocentre, Endel). Ces prestataires collectent les déchets dangereux et les préparent pour l'exportation vers la métropole.

¹ Article L.2224-14 du Code général des collectivités territoriales

² Cf. l' « Enquête sur les limites du service public de gestion des déchets », publiée par AMORCE en Octobre 2018

3.3.2.2. Traitement des déchets d'activités économiques et du BTP

• Déchets issus d'activités économiques

Aucun acteur ayant une activité de traitement de déchets d'activités économiques, c'est-à-dire effectuant des opérations de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination, **n'a été identifié sur le territoire de la CACL**.

Les déchets collectés par le service public suivent alors les mêmes filières que les déchets ménagers (cf. partie 3.2.1.).

Concernant les déchets inertes, l'ensemble des acteurs indique que les déchets inertes sont réemployés sur site. Pour ceux qui ne peuvent pas être réemployés sur site, des solutions sont recherchées par des entreprises comme Eiffage et SOGEA pour que notamment les terres soient réutilisées. D'autre part pour le béton ou les enrobés, les entreprises du bâtiment et des travaux publics recyclent elles-mêmes leurs déchets en matériau recyclé.

L'absence d'installation de valorisation des déchets non dangereux non inertes contraint les entreprises à déposer tous les déchets non dangereux dans une seule benne, sans effectuer de tri. Mis à part les métaux qui sont parfois mis de côté, ces déchets sont enfouis dans une des deux ISDND (Maringouins et Saint Laurent du Maroni dont les capacités sont respectivement de 105 000 et 32 000 tonnes/an), dans une décharge illégale ou en dépôt sauvage.

3.4. Synthèse

3.4.1 Les éléments clés à retenir

Sur les déchets ménagers :

- Les déchets ménagers assimilés (DMA) sont en augmentation modérée sur la période d'étude. Cette augmentation est surtout due aux OMR, aux encombrants et aux déchets verts.
- La densité du réseau de déchetterie est faible et ne permet pas de couvrir tout le territoire.
- **100 %** des ordures ménagères résiduelles (OMR) sont **enfouies** en installation de stockage ainsi que **100%** des encombrants. **Seulement 7% des OMA font l'objet d'un recyclage (verre + emballages hors verre)**.
- Le tri des emballages, l'enfouissement et la valorisation du verre se font directement sur le territoire. L'ensemble des autres flux est traité en Métropole, en Suisse et à Taïwan.
- **Les coûts à l'habitant sont légèrement supérieurs aux référentiels, notamment à cause du flux emballages, déchets verts, déchetterie et verre. Les coûts à la tonne sont supérieurs également** à cause des mêmes flux. Les coûts des OMR et encombrants ramenés à la tonne sont inférieurs aux référentiels.
- **100% des déchets verts collectés sont valorisés** sur le territoire en plateforme de compostage. Aucun site de traitement des déchets alimentaires n'existe cependant.

- Un traitement des dépôts sauvages est effectué par les communes et, en ce qui concerne les VHU, par l'Ardag VHU.
- Les données de tonnages et les ratios de coût qui en découlent doivent être analysés avec précaution du fait de la non prise en compte des dépôts sauvages générés, des dépôts collectés par les communes et du brûlage illégal de déchets.

Le territoire de la CACL a une production de déchets par habitant plus faible que les référentiels de comparaison, mais des coûts associés plus importants que ces derniers. Les flux valorisables peuvent faire l'objet d'une amélioration de la collecte (augmentation de la dotation en pré-collecte, des points d'apport et/ou sites et de la communication) pour réduire la part des déchets non valorisés et augmenter les recettes pour la collectivité. Les capacités de valorisation constituent le deuxième sujet d'ampleur qui pèse sur les coûts et les performances de valorisation : le projet d'UVE et de passage en extension de consigne de tri pourrait permettre une progression en ce sens. Des réflexions sont à mener concernant la valorisation des encombrants et des biodéchets.

Sur les déchets des filières REP :

- 19 filières REP sont opérationnelles sur le territoire, 4 sont en cours de déploiement en 2024. ACORPE a un rôle de facilitateur local pour la mise en place des filières REP et le lien aux éco-organismes.
- Il est difficile de connaître les tonnages collectés sur le territoire de la CAL uniquement, les données disponibles sont à l'échelle de la Guyane.
- Concernant les modes de traitement, du réemploi et de l'enfouissement ont lieu en Guyane sur certaines filières. Pour la majorité des filières, le traitement à lieu en France Hexagonale. Concernant les emballages ménagers et les papiers graphiques, le traitement à lieu en France Hexagonale, en Suisse ou à Taïwan.

En ce qui concerne les déchets d'activités économiques et du BTP :

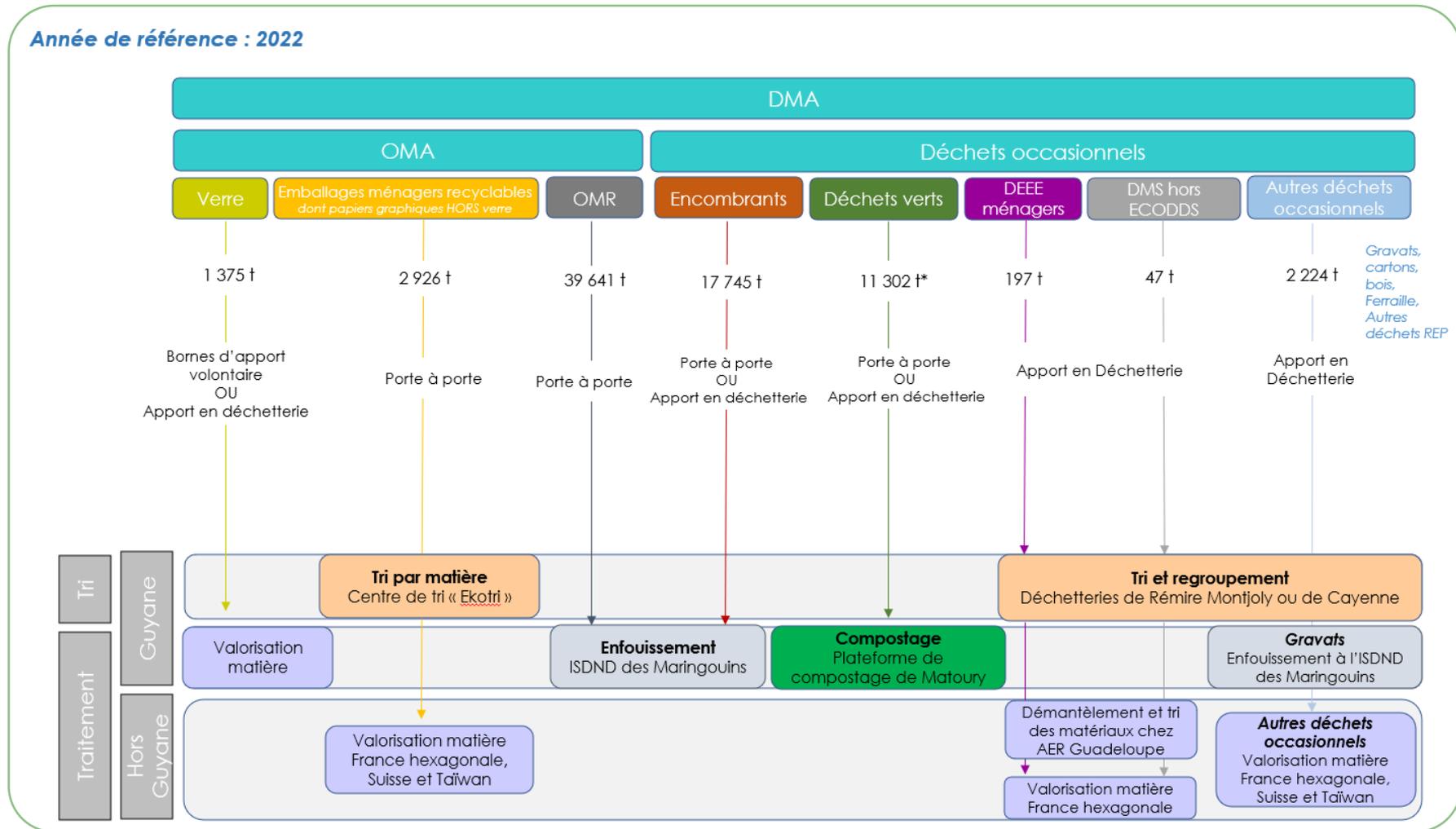
- Les déchets d'activités économiques produits sur le territoire de la CA du Centre Littoral sont mal connus excepté pour les déchets de verre. En effet les déchets sont dans l'ensemble collectés en porte à porte ou en déchèterie en mélange avec les déchets des ménages. Il n'est donc pas possible de les quantifier. Seuls les déchets de verre qui sont ramassés à part pour les gros producteurs ainsi que les déchets déposés par les professionnels au centre Ekotri ou à la plateforme de compostage font l'objet d'un suivi spécifique.
- Sur la base des collectes historiquement mises en place, le service public a défini peu de limites entre ce qui est considéré comme assimilé aux déchets ménagers et les déchets ménagers eux-mêmes. Les déchets d'activités économiques collectés par le service public sont ainsi collectés à bas coût dans la plupart des cas, ce qui rend difficile l'émergence de filière professionnelle de gestion de déchets.

La redevance spéciale s'applique à tous les professionnels au-delà de 1540 litres par semaine.

3.4.2. Synoptique des gisements et des flux

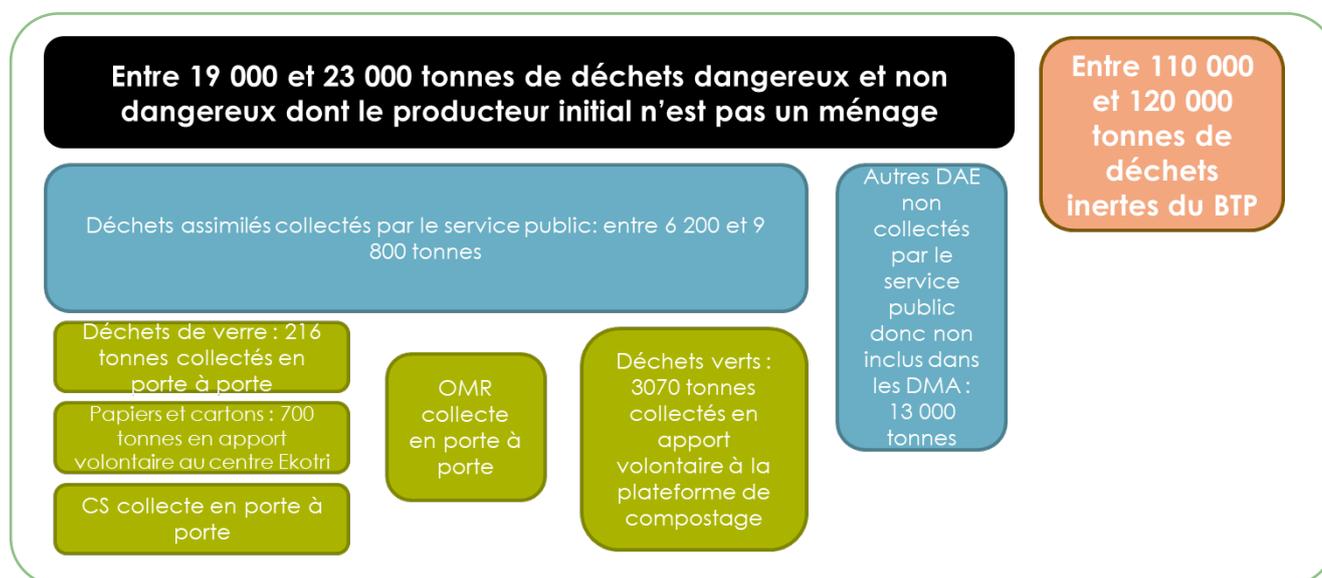
Le synoptique suivant présente les principaux flux de DMA sur le territoire de le CACL.

Figure 17 - Synoptique des flux de DMA - Réalisation H3C - Source : CACL, 2021



Le synoptique suivant présente l'articulation des flux DMA et Déchets des professionnels sur le territoire de le CACL.

Figure 18 - Synoptique global des flux sur la CACL – Réalisation Recovering – Source : CACL et PRPGD



*Manque de données précises sur le territoire de la CACL pour estimer les tonnages de déchets REP collectés sur le territoire, les données existantes concernent les tonnages collectés sur l'ensemble de la Guyane.

3.4.3. Gisement d'évitement et focus sur la situation de la CACL vis-à-vis des objectifs réglementaires

3.4.3.1. Gisement d'évitement calculé à partir des données du PRPGD Guyane

Le gisement d'évitement correspond à **la part des emballages hors verre, des papiers, du verre et des autres flux à trier séparément présents dans les ordures ménagères résiduelles** c'est-à-dire gisement pour lequel il existe un levier d'action permettant de le sortir des ordures ménagères résiduelles en le triant et le valorisant. Une partie des déchets collectés par les collectivités ou les entreprises ne font pas l'objet de pesées, l'ensemble des données du PRPGD est donc une combinaison entre des estimations et des données chiffrées.

Une caractérisation des déchets (MODECOM) a été réalisée à l'échelle de la Guyane en **2014**¹ et nous permet de connaître la part que représente les différents flux de déchets dans les ordures ménagères résiduelles. Si l'on applique cette répartition (en %) au ratio de production d'ordures ménagères résiduelles (données 2022 en kg/habitant) de la CACL, nous pouvons estimer le gisement de chaque flux encore présent dans les ordures ménagères résiduelles, à capter par d'autres moyens et à réduire par des actions de prévention.

¹ Une nouvelle caractérisation plus récente a été menée en 2023 par l'ADEME

Flux	Part dans le total des OMR (MODECOM 2014 - Guyane)	Gisement (estimation sur le gisement d'OMR de la CACL - 2022)	A capter / à réduire
Déchets putrescibles	19,9%	49 kg/habitant	A capter en priorité. A réduire en parallèle.
Déchets plastiques (inclus les déchets soumis à l'ECT, non valorisables actuellement sur le territoire)	17,7%	42 kg/habitant	
Cartons	11%	27 kg/habitant	
Papiers	7,7%	19 kg/habitant	
Métaux	4,6%	11 kg/habitant	
Verre	9,4%	23 kg/habitant	
Textiles	4,8%	12 kg/habitant	
Sous total déchets valorisables dans les OMR	75,1%	189 kg/habitant de déchets valorisables dans les OMR, à capter en priorité et à réduire	
Autres textiles sanitaires (couches adultes, protections, cotons tige, lingettes..)	7,1%	18 kg/habitant	A réduire
Couches enfants	6,5%	16 kg/habitant	
Composites	3,1%	8 kg/habitant	
Combustibles	3,1%	8 kg/habitant	
Incombustibles non classés	2,2%	5 kg/habitant	
Déchets ménagers spéciaux	0,8%	2 kg/habitant	
Eléments fins <20mm	2,2%	6,2 kg/habitant	
Sous total déchets valorisables dans les OMR	24,9%	63 kg/habitant de déchets non valorisables dans les OMR, à réduire	

3.4.3.2. Bilan vis-à-vis des obligations réglementaires en matière de prévention

Voici ci-dessous la progression de la CACL par rapport aux objectifs principaux du PRPGD :

Flux de Déchets ménagers et assimilés	Objectifs de réduction des déchets
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	<p>Objectif : -9% d'ici 2027, -12% d'ici 2033 (référence : 2017)</p> <p>En 2017, 65 918 t collectées, soit 474 kg/hab En 2022, 75645t collectées soit 479 kg/hab</p> <p>Stabilité du ratio et augmentation de 14% des tonnages.</p> <p>Réduction nécessaire d'ici 2027 : -9700 t soit -64 kg/hab (population de 2022)</p>

Flux de Déchets ménagers et assimilés	Objectifs de collecte en vue d'une valorisation
Emballages (verre, plastique, papiers, métaux)	Objectif : 6% des ordures ménagères et assimilées (OMA) recyclées en 2017, 26% des OMA recyclées en 2033 En 2017, 8% recyclés. En 2022, 7%. Stabilité du taux des OMA recyclées
Textiles, linges et chaussures	Réalisé en 2021 : 0,08 kg/hab 2027 : 5kg/hab/an 2033 : 6kg/hab/an
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Réalisé en 2022 : 1,3 kg/hab (en recul par rapport à 2017) - donnée à l'échelle de la Guyane 2027 : 11,1 kg/hab/an 2033 : 13 kg/hab/an
Déchets d'élément d'ameublement	Objectif : Collecte séparée de 30% du gisement de DEA en 2027, 50% en 2033. Réalisé : aucune collecte séparée actuellement.
Déchets verts	Objectif 1 : améliorer la valorisation organique des déchets verts Objectif 2 : améliorer la prévention des déchets verts Réalisé : 100% des déchets verts valorisés, 4% des foyers équipés en composteur, démarche de sensibilisation et actions de prévention, mais hausse du ratio de production des déchets verts par habitant.
Déchets verts et encombrants	Objectif : doubler la part des déchets verts et encombrants recyclés entre 2017 et 2027 Réalisé : 39,5% en 2017, 38,9 % en 2022. Stabilité du ratio. Les encombrants sont en causes (100% enfouis) alors que les déchets verts sont valorisés à 100%.
Traitement des DNDNI	Objectif : 81% de valorisation énergétique et réduction à moins de 20% de la part des DNDNI stockés. Réalisé : 100% des déchets stockés. Une étude d'UVE est en projet.
Développement d'un réseau guyanais de déchetterie	Objectif : déploiement de 4 déchetteries et un site d'apport volontaire sur le territoire de la CACL. Réalisé : 2 déchetteries sont actuellement à l'étude, dont une comportant une recyclerie.

Les objectifs du PRPGD sont ambitieux, tant en matière de réduction des déchets que de leur valorisation.

La dynamique de la CACL par rapport à ces objectifs oscille entre la stagnation et la progression légère. La hausse importante de la population rend difficile la réduction des tonnages bruts comme du ratio de production par habitant.

Plusieurs objectifs impliquent des indicateurs n'ayant pas de suivi actuellement (voir 1.2.5), il n'est pas possible d'évaluer la progression de la CACL. Il est impératif, dans le cadre de la politique de la prévention de la collectivité et a fortiori dans le cadre du PLPDMA de mettre en place une action de suivi de ces différents indicateurs afin de piloter la prévention finement et s'assurer de l'atteinte des objectifs.

A titre informatif, les performances de la CACL relativement aux objectifs nationaux ont été analysés. Le tableau ci-dessous présente la situation de la CACL par rapport aux objectifs réglementaires fixés par la LTECV et la loi AGECE :

Tableau 6 - Objectifs réglementaires relatifs aux déchets et progression de la CACL vers ces objectifs - Réalisation Espelia

Loi	Objectifs réglementaires	Objectif atteint ?	Commentaires
LTECV	-10% de DMA en 2020 par rapport à 2010	Non	-9% de DMA entre 2010 et 2020. Le ratio de production a de nouveau augmenté à partir de 2021. Concernant les tonnages, ils ont progressé de 17% entre 2010 et 2020
AGECE	-15 % de DMA en 2030 par rapport à 2010	A suivre	En prenant en compte le ratio à l'habitant de 2022, la CACL doit diminuer son ratio de DMA par habitant de 16% d'ici 2030
LTECV	Stabilisation des DAE et du BTP entre 2010 et 2020	A suivre (pas de progression)	Augmentation tendancielle des DAE et des déchets du BTP de 2%/an
AGECE	-5 % des DAE en 2030 par rapport à 2010	A suivre (pas de progression)	Déchets en augmentation, sans qu'un volume précis ne puisse être communiqué. Les DAE assimilés dans le service public sont en augmentation de 6% / an entre 2017 et 2022

AGEC	+5 % du tonnage de DMA en 2030 faisant l'objet d'un réemploi	Non évalué	Les quantités totales d'objets réemployés sur le territoire sont inconnues. Un suivi est nécessaire. Par ailleurs, l'activité de réemploi est peu développée sur le territoire.
AGEC	- 50 % du gaspillage alimentaire en restauration collective et distribution en 2025 par rapport à 2015	Non évalué	Un suivi est nécessaire avec la mise en place d'actions ciblées sur le gaspillage alimentaire.
AGEC	- 50 % du gaspillage alimentaire en restauration commerciale en 2030 par rapport à 2015	Non évalué	Un suivi est nécessaire avec la mise en place d'actions ciblées sur le gaspillage alimentaire.
LTECV	-50% de stockage des DNDNI en 2025 par rapport à 2010	A suivre	Actuellement, 100% des OMR et des encombrants sont stockés. La création d'une UVE est à l'étude.
LTECV	65% de valorisation matière ou organique des DNDNI en 2025 par rapport à 2010	A suivre	Actuellement, aucun dispositif de collecte des déchets alimentaires n'existe. 4% de la population est équipée en composteurs, pour un volume détourné aujourd'hui inconnu. Les déchets verts sont collectés et valorisés. En l'état des connaissances de la valorisation de la matière organique sur le territoire, le taux de valorisation est de 11% des DNDI en 2023
LTECV	70% des déchets du BTP en valorisation matière en 2020	Non évalué	Aucun suivi précis. Les entreprises tentent de valoriser sur site les terres et gravats, le reste des déchets est envoyé en mélange dans une ISDND ou est déversé illégalement en pleine nature. Il n'existe pas d'installation aujourd'hui pour ces déchets.

4

***ETAT DES LIEUX
DES ACTIONS
DE PRÉVENTION
ENGAGÉES***

4.1 ACTIONS DE PRÉVENTION À DESTINATION DES MÉNAGES

4.1.1 Anciennes actions / actions arrêtées

Porteur	Action	Objectif et description	Suivi/résultats	Calendrier
CACL	Promotion de l'eau du robinet	Actions de promotion de l'eau du robinet, des gobelets et de la vaisselle réutilisable	Action peu développée pour le moment, à développer en partenariat avec les communes (enjeux écoles)	/
CACL	Broyage déchets verts	Achat d'un broyeur pour broyer les déchets verts à domicile.	Trop peu d'agents des communes envoyés en formation, broyeur plus utilisé aujourd'hui. Peu de communication sur l'action car pas de garantie d'arriver à répondre à la demande faute d'agents formés.	Action à reprendre et développer.
CACL	Distribution de poules	Distribution de poules pour réduire le volume de déchets alimentaires dans les OMr	Action très populaire, exigence que les demandeurs aient un poulailler à leur domicile.	Action arrêtée car faisait concurrence à une coopérative d'agriculteur qui a demandé l'arrêt de cette action.
CACL	Réduction des déchets des administrations et des entreprises	Sensibilisation des agents, aide à la communication sur les bonnes pratiques des entreprises.	5 structures accompagnées, 800 agents sensibilisés	Action à reconduire en renforçant la communication.
ACORPE	Actions de sensibilisation	Interventions de l'ACORPE sur le terrain pour parler des filières REP et des moyens de tri.	Les actions se sont arrêtées pendant le COVID. La CACL n'a pas commandé d'interventions depuis.	Les actions de sensibilisation ont repris en 2023
CMA (et ACORPE)	La Caravane de la Réparation	Rendez-vous tournant d'une commune à l'autre entre particuliers et réparateurs, sélectionnés par la chambre des métiers. Les objets apportés sont réparés ou recyclés	Action qui a bien fonctionné avec de nombreuses participations (pas de comptage précis)	Reconduction en 2024 avec une prise du pilotage par la CACL
CACL/CITEO/Ademe	Densification du réseau de bornes à verre	Action initiée par la CACL avec un appui de CITEO (programme d'action territorial) et de l'Ademe sur les plans techniques et financiers. Atteindre le ratio de 1 borne / 400 habitants. CITEO a subventionné les achats et aidé au déploiement	100 bornes sur 140 déployées en 2022. Objectifs revus à la hausse pour tenir compte de la hausse de la population (environ 100 bornes supplémentaires).	Reconduction potentielle en 2023 pour terminer la dotation

CACL/ CITEO/ Ademe	Déploiement de bornes à emballages hors verre pour les habitats verticaux	Action initiée par la CACL avec un appui de CITEO (programme d'action territorial) sur les plans techniques et financiers. Doter les habitats verticaux en bornes pour effectuer le tri des emballages hors verre (actuellement, presque 0% des résidences sont équipées en bacs jaunes). CITEO pouvait subventionner les achats.	Aucune borne subventionnée en 2022 car la CACL n'a pas tranché à temps sur les modèles de bornes à déployer sur le territoire. Choix du modèle de bornes en cours pour harmoniser avec les bornes à verre.	Reconduction potentielle de l'action en 2023.
CITEO	Programme de sensibilisation annuel	Interventions sur les événements du territoire, campagne d'affichage, spots télé et radio.	Demandes importantes de la part des collectivités en matière d'impression. L'ensemble des moyens ont été consommés en 2022	Reconduction en 2023.
Croix-Rouge	Projet Wash	Sensibilisation dans les quartiers informels à la santé environnementale incluant un volet gestion des déchets.	Projet mené en 2020-2022 (crise sanitaire), a permis de sensibiliser un grand nombre de personnes notamment dans les quartiers informels	Projet d'Équipe Mobile Santé Environnement (EMSE) mis en œuvre en 2023 pour prendre la suite.
Association Cartapuce	Repair Café pour le matériel informatique	Ouverture d'un Repair café.	Demande bien supérieure à l'offre, avec peu d'implication des personnes ayant des objets à réparer (alors qu'elles pouvaient participer : c'était l'objet des actions).	Travail de la CACL en cours sur un cahier des charges pour lancer un nouvel AMI. Réfléchir à l'implication des personnes avec des objets à réparer et au dimensionnement de l'offre par rapport à la demande.
GRAINE	Animation d'un groupe de travail Déchets	Il y a environ 10 ans, groupe de travail actif sur l'éducation à l'environnement sur le sujet des déchets.		Possible de reconduire ces actions aujourd'hui avec animation de groupes de travail, échanges de pratiques le matin et travaux sur des projets des adhérents du réseau l'après-midi.
Ademe	Financement d'un chargé de mission EIT	Au sein de la CCI, ce chargé de mission avait pour tâche de développer l'Ecologie Industrielle et Territoriale	Interruption en 2023	Action reprise par MPI.
Ne plus jeter	Réemploi textile, linge de maison, chaussures, livres, jouets, articles de puériculture et objets divers, animation et sensibilisation	Animations d'éducation à l'environnement, organisation de Mayouris, collecte de piles et accumulateurs usagés (Touks à piles), collecte et valorisation des textiles (Veti Recycle)	Pas de données communiquées	L'association a fermé.

4.1.2 Actions de prévention existantes

Au cours des entretiens avec les acteurs du territoire en relation avec la prévention des déchets, des actions de prévention en cours ont été recueillies. Ce travail permet d'avoir un aperçu de l'ancrage des principaux acteurs de la prévention sur le territoire considéré et d'explorer les pistes de la prévention à développer. Le tableau ci-dessous en dresse le détail :

Tableau 7 - Actions de prévention engagée sur le territoire de la CACL

Porteur	Action	Objectif et description	Suivi/résultats	Calendrier
CACL	Aide à l'acquisition d'un composteur individuel, actions de sensibilisation, déploiement du compostage partagé.	Financement du composteur à hauteur de 70%, accompagnement sur les pratiques de compostage et formation des bénéficiaires	Environ 600 composteurs individuels et composteurs collectifs distribués au total.	Poursuite de l'opération
CACL	Promotion des couches lavables	Participation à hauteur de 50% à l'achat d'un kit couches lavables (max 300€ par kit et par foyer)	360 familles équipées. Plus que 2 points de vente aujourd'hui, cela reste cher, difficile de rendre la mesure accessible à tous.	A continuer de développer en partenariat avec les professionnels de santé, possible d'étudier la location.
CACL	Mise à disposition d'autocollants STOP Pub	Autocollants à retirer dans les administrations du territoire, particulièrement les mairies.	En 2021, 25000 autocollants distribués, 200 tonnes de déchets évitées.	Beaucoup moins de publicité dans les boîtes aux lettres, action à garder mais non prioritaire
CACL	Conventions de récupération de déchets dans les déchèteries	Les organismes ERS, La Cas'a Bulles, Ranje to Bisiklet et Symbioz ont signé une convention avec la CACL pour récupérer certains types de déchets dans les déchèteries de Cayenne et Rémire-Montjoly	4241 kg en 2023	
CACL	Commerce engagé	Actions tournées vers la promotion des circuits courts et locaux.		Développer de la communication sur les résultats déjà observés.
CACL	Développer le réemploi et la réparation	Organisation d'un marché aux jouets, soutien d'associations de l'ESS, mise en place d'un espace réemploi sur la déchetterie de Cayenne, organisation en cours d'une caravane de la réparation avec la CMA.	Espace de réemploi en déchetterie sous-utilisé, demande supérieure à l'offre sur la réparation d'appareils électroniques.	Poursuivre le développement de ces actions en faisant connaître les réparateurs et en développant des actions incitatives (ex : chèques réparation)
CRESS	Sensibilisation dans les milieux de formation	Sensibilisation dans les lycées, universités, CFA, organismes de formation sur les sujets économie circulaire au prisme de l'ESS, pour qu'ils soient intégrés dans les pratiques professionnelles.		En cours, à continuer de développer.

DGTM/ DGA	Services publics écoresponsables	Initiative nationale pour la promotion des éco gestes dans les institutions publiques	Pour le moment le dispositif se traduit surtout par un plan de communication en cours d'élaboration, mais est amené à se développer.	Action qui débute, à poursuivre.
DGTM/ DGA	Financement des associations	La DGTM finance ponctuellement des actions d'associations, dont des associations œuvrant pour la prévention des déchets		Poursuite des financements en 2023 et 2024
Association Symbioz	Valorisation de biodéchets et compostage	Développement de jardins pédagogiques, petite plateforme de compostage pour initiations	Bonne dynamique initiée. Manque de personnel pour développer les jardins et formation maître composteur en cours de certains personnels.	Développer de nouveaux jardins notamment sur la ville de Matoury.
Association Symbioz	Recyclerie	Collecte chez les particuliers, entreprises et zones d'apport volontaires pour approvisionner une recyclerie. Atelier de réparation et magasin solidaire.	Recyclerie créée fin 2021 seulement pour certains flux, aujourd'hui collecte de tous les flux. Véhicule et remorque insuffisants pour répondre à la demande.	Partenariats avec d'autres acteurs à développer notamment éco-organismes.
Association Symbioz	Sensibilisation au compostage, à la gestion des biodéchets, au réemploi	Organisation de stages nature, sensibilisation dans des écoles, ateliers réemplois/ environnement 3 fois par semaine, travail sur des formations avec l'OFA.	Ateliers fonctionnent bien, écoles et communes mobilisées pour le soutien des actions.	Objectifs de poursuivre en transmettant aux partenaires (écoles, etc.) pour qu'ils puissent développer des actions en propre et continuer ce qui est commencé.
Yana Agroécologie	Education à l'environnement	Visite de groupes (en lien avec les missions locales, et autres partenaires de l'association) dans le jardin biologique pour sensibiliser à la préservation de l'environnement	Pas de données	Développement en cours avec l'appui de la CTG notamment
Yana Agroécologie	Formations au maraichage / valorisation des déchets verts	Atelier chantier d'insertion, assure la formation de personnes éloignées de l'emploi au maraichage biologique, agroécologie, valorisation des déchets végétaux. Distribution des produits dans des circuits solidaires locaux.	Pas de données	Développement en cours avec l'appui de la CTG notamment
Yana Solidarity	Collecte et distribution de textiles, jouets, repas		Pas de données	
Belpair	Collecte et upcycling	Collecte et upcycling de chaussures et autres objets du quotidien pour en faire des œuvres d'art	12 tonnes évitées depuis la création de la structure	

Ranjé to Bisiklet	Réparation de vélo	Mise à dispositions d'outils, pièces et conseil aux particuliers pour la réparation de leurs vélos	En 2018 : 30 carcasses récupérées, 70 personnes formées, 200 sensibilisées. Pas de suivi du nombre de vélos réparés	
Association Guyalic	Réparation d'ordinateurs	Collecte de matériel informatique, remise en état ou recyclage, vente à personnes en difficultés ou structures à but non lucratif. Ateliers de sensibilisation et réparation. Chantier d'insertion.	Pas de données	
Ressourcerie Ti Maniok	Réemploi et réutilisation de déchets textiles	Ressourcerie dédiée aux articles de puériculture notamment.	Pas de données	
Ressourcerie Ti Maniok	Sensibilisation à la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage	Sensibilisation menée dans le cadre de l'activité de la ressourcerie, auprès des visiteurs.	Pas de données	
Citoyens ou associations	Mayouri	Plusieurs types de Mayouri dont des Mayouri nettoyage qui consistent à ramasser des déchets sur les plages ou dans des zones qui le nécessitent.	Pas de données	
Guyane Nature Environnement	Déploiement de l'application Sentinelles de la Nature	Outils à destination des particuliers pour signaler les dégradations environnementales. GNE s'occupe ensuite de contacter les institutions compétentes pour le traitement de ces dégradations. Mise à disposition des données pour les acteurs publics.	En 2022, 75% des signalements sont en lien avec les déchets (35% VHU + 40% dépôts sauvages). 60% des signalements sont sur le territoire de la CACL.	Poursuite du développement de l'outil, objectif d'augmenter le nombre de sentinelles
Association Récup' Bouffe	Réduction du gaspillage alimentaire	Récupération des invendus du marché pour mise à disposition des familles en grande précarité. Ateliers de cuisine de produits abimés.	Action commencée en 2020-2021	
La Croix Rouge	Réduction du gaspillage alimentaire	Action pour limiter le gaspillage issu de grandes surfaces, avec la mobilisation d'une paroisse.	Pas de données	
La Fabrik du Dégrad	Recyclage de palettes et co produits de scierie, mutualisation d'outils	Atelier partagé mettant à disposition des machines à ses adhérents. Ateliers de réalisation de meubles et objets en bois. Ateliers bricolage, couture, soudure, tempé, réemploi... Réemploi des palettes	Pas de données	

Association Aquaa	Accompagnement de l'ingénierie auprès des entreprises et de la puissance publique sur le développement durable et le réemploi	Sensibilisation et conseil pour l'intégration du développement durable et la réduction des impacts dans les projets	Pas de données	
Ardag VHU	Enlèvement de VHU sur le domaine public	Actions en collaboration avec les communes pour faire enlever et traiter les VHU abandonnés sur le domaine public	L'action d'Ardag VHU est conditionnée par l'action des mairies/services de police pour identification et mise en demeure de propriétaires. En 2021, 282 VHU traités sur toute la Guyane, dont 232 sur le territoire de la CACL.	Poursuite des enlèvements, avec un objectif de 1500 enlèvements en 2023 (100 VHU enlevés au 1 ^{er} avril)
GRAINE	Festival Alternayana	Festival pour le grand public, monté avec le réseau a lieu tous les 2 ans. Toutes thématiques en lien avec transition écologique et sociale dont des stands avec différentes associations, une brigade des déchets, le tri des déchets à la fin du festival.	Pas de données	Action reconduite tous les 2 ans.
GRAINE	Elaboration de kits pédagogiques et formations	Selon les demandes du réseau, donc pas systématiquement sur la thématique des déchets. Les instituteurs qui souhaitent faire de l'éducation à l'environnement commencent souvent par le sujet des déchets avec des kits existants.	Cette année nouvelle formation à développer sur les éco-événements avec identification de prestataires notamment sur la restauration.	
SIGUY	Jardin partagé	Installation d'un jardin partagé sur la résidence Stanislas en partenariat avec la maison de l'architecture. Espace géré par les habitants		Le site devrait accueillir des composteurs en 2023 ou 2024
SIGUY	Sensibilisation des résidents	Travail de sensibilisation des nouveaux locataires en direct pour les informer sur les règles, notamment concernant les déchets. Les résidents déjà installés sont sensibilisés par flyers et affiches.	La sensibilisation en direct des résidents est impossible, les gérants devant s'occuper de 900 logements chacun environ.	

ACORPE	Plan d'action 2022-2024	<p>Plan commun aux antennes des filières REP dans les DROM-COM divisé en 8 axes :</p> <p>1 - Créer un climat propice au développement local des REP</p> <p>2 - Favoriser le développement de solutions locales de valorisation</p> <p>3 - Favoriser le réemploi et la réutilisation</p> <p>4 - Accompagner le développement des transports inter DROM-COM</p> <p>5 - Favoriser le déploiement de PAV multi-filières</p> <p>6 - Mettre en œuvre une communication multi-filières</p> <p>7 - Lutte contre les non-contributeurs</p> <p>8 - Gestion des conséquences des phénomènes naturels extrêmes</p>	<p>1 - Etude réalisée</p> <p>2 - Non débuté</p> <p>3 - Caravane de la réparation (2022)</p> <p>4 - Réflexions en cours pour une mutualisation avec les Antilles</p> <p>5 - Non débuté</p> <p>6 - Non débuté</p> <p>7 - Non débuté</p> <p>8 - Non débuté</p>	Intégration des nouvelles filières au dispositif en 2023
ADEME	Aides / Subventions	<p>Aides pour des actions ponctuelles de sensibilisation/formation/communication</p> <p>Possibilité de financement d'un chargé de mission pour 3 ans</p> <p>Co-financement d'expérimentations (déchèterie mobile, acheminement de déchets par pirogue (étude))</p> <p>Co-financement de la future ISDND, possibilité sur le projet d'UVE</p> <p>Co-financements de projets en déchetterie possibles</p>		
Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)	Aides / Subventions	La CTG est le premier interlocuteur pour effectuer les demandes de subventions auprès de l'Union Européenne : FEDER, FSE+, FEADER...		

4.3.1 Actions de prévention prévues

Tableau 8 - actions de prévention prévues sur le territoire de la CACL

Porteur	Action	Objectif et description	Suivi/résultats	Calendrier
Association La Consigne	Développer un dispositif de consigne	Focus sur les contenants alimentaires pour la livraison de repas et la vente à emporter	CACL et ADEME accompagnent et pourraient financer. L'ADEME demande une étude avant réalisation du cahier des charges. Premiers échanges initiés dans le cadre de la concertation nationale, mise en place sur le territoire pas encore actée.	Retour sur la concertation nationale attendus pour septembre 2023.
CACL	Réduction du gaspillage alimentaire	Développer des actions de sensibilisation et communication sur cette thématique, par exemple sur les différentes dates de consommation indiquées sur les produits.	Difficile car sujet de l'ordre de l'intimité des foyers. Une étude en cours dans les établissements scolaires.	Action à développer en partenariat avec les communes pour les établissements scolaires et la restauration collective.
CACL	Développement de l'éco-exemplarité	Développer les actions d'éco-exemplarité au sein de la CACL pour se conformer aux orientations nationales sur le sujet		Une stagiaire mobilisée en 2023 sur le sujet pour travailler sur la question
CACL	Commerce engagé	Actions tournées vers la promotion des circuits courts et locaux.	L'action a déjà été menée par le passé et va être renouvelée	Renouvellement en 2023
SIGUY	Développer le tri des déchets	Mettre en place le tri dans des résidences pilotes avec visites pour les habitants d'autres résidences. La CACL propose d'organiser un challenge entre plusieurs résidences.	Travail en cours entre la CACL et SIGUY, Si cela fonctionne, la SIMKO pourrait suivre.	
SIGUY	Déploiement de gardiens sur les résidences	A partir de 2023, les résidences de plus de 100 logements seront dotées d'un gardien : un contact de proximité pour la population et un moyen d'encadrer les pratiques relatives aux déchets.	La formation des gardiens n'inclut pas de volet « prévention des déchets »	
SIGUY	Intégration du tri dans les nouveaux projets de construction	Prévoir un emplacement pour les bacs jaunes ou des bornes à emballage dans les projets de construction.	Pas encore abouti, c'est une réflexion intégrée au projet de territoire	
SIGUY	Résidentialisation	Fermeture des résidences de +50 logements avec des grilles et contrôles d'accès pour éviter les apports de déchets des professionnels et des habitats informels		En cours d'étude en 2023

CITEO	Plan d'action territorial 2023	Finalisation de la densification des bornes à verre (subventions) Renouvellement de l'accompagnement pour l'achat de bornes à emballages pour les habitats collectifs Renouvellement du plan de communication	Un lien direct avec les bailleurs faciliterait les actions. Les plafonds d'impression sont revus à la baisse	Doit être validé au S1 2023
Eco-organismes	Plan d'action des éco-organismes	Les éco-organismes ont finalisé ou doivent finaliser leur plan d'actions en 2024	Les plans d'action des éco-organismes s'étoffent et gagnent en ambition. Le plan d'action sur les piles et DEEE est le plus abouti à ce jour.	
ADEME	Caractérisation des DMA	La dernière caractérisation MODECOM datant de 2014, l'ADEME a décidé lancer une nouvelle caractérisation	70 sites en Guyane seront impliqués	Réalisée en 2023
GRAINE et CITEO	Maraudage écologique	Adaptation et déploiement d'un outil à l'échelle de la Guyane devant permettre de lutter contre les dépôts sauvages		Début du travail d'adaptation prévu en septembre 2023

4.2. Actions de prévention à destination des professionnels

Si des actions concrètes sont en place pour les particuliers, peu d'actions à venir ou en projet ont été identifiées sur le territoire de la CACL afin de sensibiliser les professionnels à l'environnement et à leurs déchets.

Le tableau ci-dessous ressece donc à la fois les actions, lieux et diagnostics en place qui permettent de diffuser l'envie du territoire de s'engager en termes d'environnement pour ses entreprises ainsi que certains outils et projets plus nationaux qui peuvent être appliqués au territoire.

Tableau 9 - Actions de prévention engagées visant les professionnels

Actions	Porteur	Objectif	Suivi/ Résultat	Calendrier
Action de réduction des déchets alimentaires	CMA	<ul style="list-style-type: none"> Récupération des huiles alimentaires Sensibilisation : comment utiliser de manière optimale la matière première Faire connaître les filières qui existent pour le traitement notamment des huiles alimentaires 	Abandonnée car manque d'intérêt des restaurateurs	Inexistant
Accompagnement des restaurants, cafés, hôtels, bars... à la consommation locale	UMIH	Les différents adhérents communiquent et s'entraident pour développer la consommation locale	En cours, pas de suivi	Inexistant
Boite à outils de la fédération française du BTP, avec différents types d'outils (guide de tri et pictogrammes à apposer sur les bennes, trames de SOGED, ...) ¹	FFB (France entière)	Sensibiliser les entreprises et les outiller pour une meilleure gestion des déchets du BTP et pour pouvoir répondre aux marchés de travaux comportant des exigences sur cette thématique	Pas d'information particulière concernant leur utilisation par les entreprises de la CACL	Inexistant
Le ¼ d'heure environnement et formations au tri	FFB	Sensibiliser les salariés et explication des objectifs environnementaux et des manières de mettre en place le tri...	Pas d'information particulière concernant leur utilisation par les entreprises de la CACL	Inexistant
Actions de sensibilisation et diagnostics déchets	MPI	Identifier et quantifier les déchets produits et les modes de valorisation existants pour identifier et mettre en œuvre des solutions plus vertueuses	Non identifié	Inexistant
Mise en place du Plan d'Alimentation Territorial (PAT)	CACL	Relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines et limiter le gaspillage	Non identifié	Non connu
Collecte des déchets agricoles	Chambre d'Agriculture - ADIVALOR	Collecte des bidons usagers et déchets agricoles plusieurs fois par an .	Pas détails communiqués	Plusieurs collectes par an
Formation des acteurs de la grande distribution, de l'hôtellerie et de la restauration à la réduction des déchets	DGTM - CCI	Sensibiliser en amont ces acteurs pour réduire notamment les déchets d'emballages et le gaspillage alimentaire.	Action en cours de développement	Non connu
Sensibilisation et accompagnement des entreprises	ACORPE	Sensibilisation et accompagnons les entreprises et administrations dans la gestion de leur déchet pour les flux représentés par l'ACORPE essentiellement	Action en cours	En continu

¹ Outils développés au national, mais dont certains peuvent être utilisés quel que soit le territoire

4.3. Focus sur l'exemplarité

Avant la crise sanitaire, certains ambassadeurs du tri et agents de la cellule prévention du service Déchets de la CACL allaient sensibiliser les agents des institutions du territoire sur la notion d'éco-exemplarité. Également au niveau de la DEAL (ex-DGTM), une action de personnels menait des actions d'éco-exemplarité notamment sur le tri des déchets. Ces actions sont aujourd'hui arrêtées.

Il n'y a plus d'actions d'éco-exemplarité mises en œuvre aujourd'hui sur le territoire, hormis des actions ponctuelles menées à l'initiative de certains agents, qui ne sont pas pérennes. La CACL souhaiterait conduire à nouveau des actions de prévention sur cette thématique et a recruté une personne en stage sur ce sujet.

En parallèle, la DGTM a recruté un agent en charge de mettre en œuvre la démarche Services Publics Ecoresponsables qui vise à communiquer pour diffuser les écogestes dans les administrations et institutions du territoire notamment sur la réduction des déchets (impressions, etc.) et l'amélioration du tri.

4.4. Suggestions d'axes et d'action

A partir des entretiens réalisés et des documents consultés, voici une suggestion d'axes de travail pour la réalisation du PLPDMA :

Nom de l'axe / thème	Description
Amélioration et déploiement du tri des emballages	Le tri des emballages est un élément de base de la prévention qui doit être fortement amélioré sur le territoire. Alors que la collectivité dispose d'un centre de tri, les performances de collecte sont très faibles. Il en va de même pour le verre. Briser l'idée du « tout à l'enfouissement » et doter suffisamment les habitants en moyen de tri doit être un axe majeur dans le cadre du PLPDMA. Par ailleurs, la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2026 doit être une opportunité à saisir pour intensifier le geste de tri.
Suivi des actions	Le suivi des actions est un aspect essentiel permettant une valorisation des actions effectuées, mais aussi de réévaluer régulièrement la pertinence et l'efficacité des actions : il est alors possible de modifier / d'améliorer ces dernières afin de les rendre plus efficaces. L'absence de suivi n'est pas le propre de la CACL (qui tient pour l'essentiel de ces actions un suivi). Dans le cadre du PLPDMA, où de nombreux autres acteurs sont impliqués, il est donc essentiel d'introduire cette dimension de suivi en demandant des données aux partenaires et en prévoyant des moyens matériels et humains pour recueillir et traiter ces données de suivi.
Communication et sensibilisation	Il a été noté dans de nombreux entretiens que la communication pouvait parfois faire défaut entre les acteurs, soit par manque de moyens, de temps ou de non-adaptation au public cible (différentes langues et cultures à prendre en compte). Un travail global doit être effectué pour communiquer sur toutes les actions existantes et les consignes permettant de réduire les déchets, mais pas uniquement. Il s'agit aussi de rappeler les différentes consignes de tri et de gestion des déchets afin que chaque individu amène ses déchets au bon endroit : OMR, emballages, déchets occasionnels (dont ceux de filières REP...).

Salubrité et environnement	<p>Le sujet des dépôts sauvages et de la pollution des milieux naturels est également très présent dans les discours. L'abandon des véhicules est un fléau qui peine à être endigué faute d'une filière suffisamment structurée. Par ailleurs, les nombreux quartiers informels produisent des déchets qui ne sont pas ou que très peu collectés, dans des points de regroupement.</p> <p>Ces deux thématiques (dépôts sauvages et habitat informel) relèvent moins de la compétence du service déchets de la CACL. Cependant, dans le cadre du PLPDMA, des actions peuvent être réfléchies conjointement avec les acteurs compétents afin de s'attaquer à ces problématiques.</p>
Accompagnement et développement du réemploi et de la réutilisation	<p>Quelques structures de réemploi et de réutilisation existent sur le territoire, cependant leur nombre est insuffisant pour absorber les quantités de déchets réemployable. Par ailleurs, une méconnaissance de ce type de structures ou leur éloignement ne permet actuellement pas à toute la population d'en bénéficier.</p>
Développement de la consommation responsable	<p>Il s'agit des actions emblématiques qui vont permettre de réduire les déchets à la source : contenants réutilisables, couches lavables, auto-réparation, faire soi-même... Leur développement est essentiel dans le cadre du PLPDMA.</p>
Réduction des déchets organiques et amélioration de leur valorisation	<p>Bien que 100% des déchets verts soient actuellement valorisés par la CACL, plusieurs problématiques se posent : coût de la collecte des déchets verts, incinération des déchets alimentaires présents dans les OMR, gaspillage alimentaire dans les cantines et à domicile... Il s'agit donc de déployer plusieurs actions, allant de la sensibilisation (comment réduire le gaspillage alimentaire) à la valorisation (comment éviter d'incinérer la matière organique), le tout en limitant les coûts de collecte et de traitement pour la collectivité. Cet axe est d'autant plus à enjeu que le tri à la source devient obligatoire en 2024.</p>
Eco-exemplarité des institutions	<p>Cette thématique n'a pas encore fait l'œuvre d'actions de la part de la CACL, notamment dans son précédent PLPDMA.</p> <p>Il est cependant souhaité de développer des actions en ce sens, en se conformant aux orientations stratégiques nationales.</p>
Réduction des déchets des entreprises	<p>Les déchets des professionnels représentent une part importante des déchets de la CACL. Cependant le manque d'engagement des professionnels pour les actions de prévention des déchets semble être une problématique récurrente. Il sera donc souhaité de développer des actions à destination de différentes typologies de professionnels.</p>
Réduction des déchets du BTP	<p>Des pratiques de réemploi des produits, équipements et matériaux du bâtiment existent et il pourra être intéressant de s'appuyer sur ce contexte local pour mener des actions concernant la réduction des déchets du BTP. Cet axe est d'autant plus important que la création de la REP PMCB pousse au développement du réemploi et une meilleure gestion des déchets du BTP.</p>

Ces propositions d'axes / thèmes pourront servir de base de réflexion lors des ateliers de co-construction des actions. D'autres thèmes, axes et actions pourront être proposés par la CACL et les participants aux ateliers.

4.5. Synthèse de l'état des lieux des actions de prévention

- La CACL est un acteur bien identifié de la prévention sur le territoire, avec des liens de longue date avec le tissu associatif et les autres institutions. Elle mène plusieurs actions de prévention, mais à un rythme moins soutenu depuis la fin du PLPDMA. De nombreuses actions se sont arrêtées depuis la pandémie de COVID-19 et attendent d'être reprises. D'autres actions datant du PLPDMA n'ont pas trouvé de suite et nécessitent d'être réévaluées et éventuellement refondues pour être intégrées dans le nouveau PLPDMA. Enfin, d'autres actions existent, mais ne rencontrent pas une forte adhésion par la population, ce qui demande aussi de les réévaluer pour les rendre plus efficaces ;
- Les communes n'ont pas été interrogées dans le cadre de l'étude. Il ne semble pas qu'elles mènent des initiatives à leur échelle en matière de prévention des déchets ;
- Les éco-organismes se développent sur le territoire et proposent des programmes aux actions variés. L'aboutissement des plans d'action est cependant variable et des liens plus forts sont à construire entre la collectivité, les éco-organismes et la sphère associative afin de mener à bien les projets. Ils cherchent notamment à développer des filières plus locales et à améliorer la collecte avec des dispositifs mobiles ;
- Les institutions publiques insistent fortement sur l'aspect communication / sensibilisation qui est à revoir et/ou approfondir. Elles mettent à disposition des fonds pour soutenir les actions et projets de la collectivité, mais aussi ceux des sphères associatives ;
- Les acteurs de l'ESS en faveur de la prévention, d'après la CRESS, sont peu développés sur le territoire. Un travail de mise en réseau, de valorisation des actions effectuées et de soutien logistique et financier est nécessaire pour faire émerger et aboutir les projets de ces acteurs. Les dernières années ont vu cependant émerger plusieurs initiatives notamment en faveur du réemploi ;
- Les bailleurs sociaux rencontrent des problématiques importantes relatives aux déchets : absence de contenants pour le tri, dépôts sauvages des professionnels et des habitants informels, population peu sensibilisée. Ils travaillent actuellement à la clôture des résidences pour limiter les dépôts sauvages, ce qui posera un problème de sortie de bacs. D'après certains bailleurs (notamment la SIGUY), les nouveaux résidents sont par ailleurs sensibilisés au geste de tri. Des gardiens vont être recrutés sur les résidences les plus importantes gérées par des bailleurs sociaux, sans qu'une formation relative aux déchets n'ait été dispensée. Les nouvelles résidences seront construites avec une enceinte fermée.
- Les actions d'éco-exemplarité n'ont pas été déployées au sein de la CACL. Certaines institutions comme la DGTM ont autrefois mis en place des actions. La CACL travaille cependant à la définition d'actions d'éco-exemplarité à partir de 2023.
- Les acteurs économiques ont engagé très peu d'actions de prévention concernant leur production de déchets. Au vu des quantités de déchets il semble important d'engager des actions auprès du secteur de l'hôtellerie/restauration ainsi que sur les déchets d'emballages (verre, cartons et papiers graphiques, plastique, métaux ferreux et aluminium). Enfin, des pratiques de réemploi des produits, équipements et matériaux du bâtiment sont déjà en place et il sera intéressant de les structurer.

5

***CARTOGRAPHIE
DES ACTEURS DE
LA PREVENTION***

Sont identifiés ici les acteurs menant des actions de prévention et, par extension, des actions de collecte ou de traitement des déchets pouvant avoir un lien avec des thématiques de la prévention.

5.1. Identification des acteurs

5.1.1. Acteurs visant les ménages / acteurs publics

L'identification des acteurs ci-dessous est issue essentiellement de nos entretiens. Ce tableau permet de lister les différentes parties prenantes et partenaires, actuels ou potentiels, pour la mise en œuvre ou l'approfondissement d'actions de prévention sur le territoire :

Tableau 10 - Acteurs intervenant dans la prévention auprès des ménages / acteurs publics

Acteurs	Publics cibles	Flux	Maturité par rapport à la prévention	Typologie d'actions
CACL	Ménages, communes, entreprises, associations	DMA	Très bonne, mobilisable	Sensibilisation et communication, dotation en composteurs, développement réemploi et réparation
DGTM	Institutions, communes, associations, entreprises	DMA, DAE	Très bonne, mobilisable	Financements de projets associatifs, éco-exemplarité, accompagnement de projets locaux, actions sur les quartiers informels.
ADEME	Institutions, communes, associations, entreprises	DMA, DAE	Très bonne, mobilisable	Accompagnement technique et financier disponibles pour certains projets des institutions ou associations
Collectivité Territoriale de Guyane	Institutions, communes, associations, entreprises	DMA, DAE	Très bonne, mobilisable	Accompagnement des porteurs de projets sur le réemploi/ la réparation, PRPGD, aide à la structuration de filières
ARS	Ménages, communes	DMA	Actif sur la thématique santé-environnement.	Soutien de projets en lien avec la santé environnementale (approche Une seule santé)
Eco-Organismes / ACORPE	Ménages, communes, entreprises	Filières REP	Déjà impliqué, à développer	Structuration en réseau des éco-organismes en Guyane, actions existantes dans chaque filière mais intensification nécessaire et développement des nouvelles filières REP à effectuer.
Réseau GRAINE	Associations, entreprises	DMA	Très bonne, mobilisable	Formations et kits pédagogique pour le réseau, événements grand public
CRESS	Ménages, communes, entreprises	DMA, DAE	Très bonne, mobilisable	Structuration d'un réseau des acteurs de l'ESS, mise en réseau, sensibilisation et communication des professionnels et dans les centres de formations.
Croix-Rouge (*)	Ménages, communes	DMA	Actif sur la thématique santé-environnement.	Communication et sensibilisation en lien avec la santé environnementale
Bailleurs sociaux	Ménages	DMA	Implication variable, à développer	Actions pour développer le tri des déchets et sensibiliser les habitants

Association SEPANGUY (*)	Ménages, communes	DMA	Déjà impliqué, à développer	Actions d'éducation à l'environnement
Guyane Nature Environnement	Ménages, communes	DMA, DAE	Très bonne, mobilisable	Outils Sentinelles de la Nature pour signalement des dégradations environnementales dont dépôts sauvages et VHU
La compagnie Zoukoyanyan (*)	Ménages, communes, entreprises, associations	DMA, DAE	Déjà impliqué, à développer	Sensibilisation aux écogestes par le conte
Symbioz	Ménages, communes, entreprises, associations	DMA, DAE	Très bonne, mobilisable	Actions sur la valorisation des biodéchets, jardins partagés, recyclerie et réemploi.
Cartapuce (*)	Ménages, communes, entreprises, associations	DEEE	Déjà impliqué, à développer	Collecte de petits appareils électriques et matériel informatique, 1 ^{er} organisateur de Repair café
Ocean Science & Logistics (*)	Ménages, communes, entreprises, associations	DMA, DAE	Très bonne, mobilisable	Sensibilisation et éducation à la préservation de l'environnement, recherche action sur les déchets et le littoral (déchets des plages et dans les océans)
Guya'clik (*)	Ménages, communes, entreprises, associations	DEEE	Déjà impliqué, à développer	Action Recycl'ordi : réparation d'ordinateurs pour ensuite favoriser l'accès au matériel informatique
Ranjé To Bisiklèt (*)	Ménages, communes, entreprises, associations	Vélo	Déjà impliqué, à développer	Atelier de réparation de vélos
ARDAG/ARDAG VHU	Ménages, communes, entreprises, associations	DMA, DAE	Pas d'actions de prévention à proprement parler, mais à associer sur la thématique	Actions avec les communes pour l'enlèvement des VHU, développement du traitement des déchets liés à l'automobile.
Mayouris (*) (il ne s'agit pas d'un acteur en soi, il existe plusieurs groupes. On peut citer Guyane plages propres)	Ménages, communes	DMA, DAE	Non quantifiable	Actions citoyennes de nettoyage des plages et espaces publics
Récup'Bouffe (*)	Ménages, communes	DALIM	En développement	Récupération des invendus alimentaires sur les marchés, ateliers anti-gaspillage
La Fabrique du Dégrad (*)	Ménages, professionnels	DMA, DAE	Très bonne, mobilisable	Mise en commun d'outils de menuiserie, ateliers faire soi-même.
ERS (*)	Ménages, communes, entreprises, associations	Electroménager	Déjà impliqué, à développer	Réparation d'électroménager à domicile ou à l'atelier, vente d'électroménager reconditionné
La Kaz à vélo (*)	Ménages	Vélo	Déjà impliqué, à développer	Prestation de réparation de vélos et formation pour l'autoréparation, vente/ location de vélos reconditionnés
Yana Agroécologie (*)	Ménages, associations	DMA notamment déchets végétaux	Déjà impliqué, à développer	Atelier chantier d'insertion, formation au maraichage et valorisation des déchets végétaux sur un jardin biologique, actions de sensibilisation de groupes en visite
Yana Solidarity	Ménages	Déchets alimentaires	Déjà impliqué, à développer	Collecte d'invendus alimentaires et redistribution pour éviter le gaspillage
Ressourcerie Ti Maniok (*)	Ménages	DMA notamment TLC	Déjà impliqué, à développer	Ressourcerie dédiée aux articles de puériculture, action de sensibilisation des visiteurs à la réduction des déchets et à la lutte contre le gaspillage.

(*) acteurs n'ayant pu faire l'objet d'un entretien

De nombreuses actions de prévention sont proposées sur le terrain, notamment par une variété d'acteurs associatifs. Ces acteurs ne sont cependant pas fédérés et agissent pour certains en « parallèle ». Par ailleurs, leur identification par la population n'est pas toujours claire. Les acteurs institutionnels déploient également leurs propres actions et travaillent de manière étroite avec certains acteurs associatifs. La CACL a des liens privilégiés avec les acteurs institutionnels, ce qui lui permet d'être à jour des actions et soutiens qu'ils proposent. Enfin, les actions de communication et sensibilisation, bien qu'existantes à petite échelle et moyenne, sont à redéployer à l'échelle globale, en revoyant le contenu des messages et les modes de diffusion. Faire passer de nouveau les messages essentiels apparaît indispensable.

5.1.2. Acteurs visant les professionnels

Les principaux acteurs pouvant porter des actions de prévention en lien avec les professionnels sont identifiés dans le tableau ci-après. Ce tableau permet de lister les différentes parties prenantes et partenaires, actuels ou potentiels, pour la mise en œuvre ou l'approfondissement d'actions de prévention sur le territoire à destination des professionnels :

Tableau 11 - Acteurs intervenant dans la prévention auprès des professionnels

Acteurs	Publics cibles	Flux	Maturité par rapport à la prévention	Typologie d'actions
FFB (*)	Entreprises du BTP	Déchets du BTP (assimilés ou non aux déchets ménagers)	Bonne	Recensement des installations de traitement en ligne Sensibilisation dans les entreprises avec le ¼ d'heure environnement
CAPEB (*)	TPE et PME du bâtiment	Déchets du Bâtiment produits en petites quantités pour l'essentiel (assimilés aux déchets ménagers)	Non déterminée*	Non identifiée*
CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)	Collectivités et architectes	Matériaux de construction/ déchets du BTP	Non déterminée*	La CAUE n'axe pas ses actions sur la prévention des déchets. C'est un organisme qui essaie de comprendre les modes de vie pour proposer des outils les plus adaptés sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement. La CAUE ne fait pas de sensibilisation pour changer les modes de vie.
CCI	Entreprises inscrites au répertoire de la CCI	Déchets d'activités économiques (assimilés ou non aux déchets ménagers)	Bonne	Actions de sensibilisation, accompagnement des entreprises dans des démarches environnementales

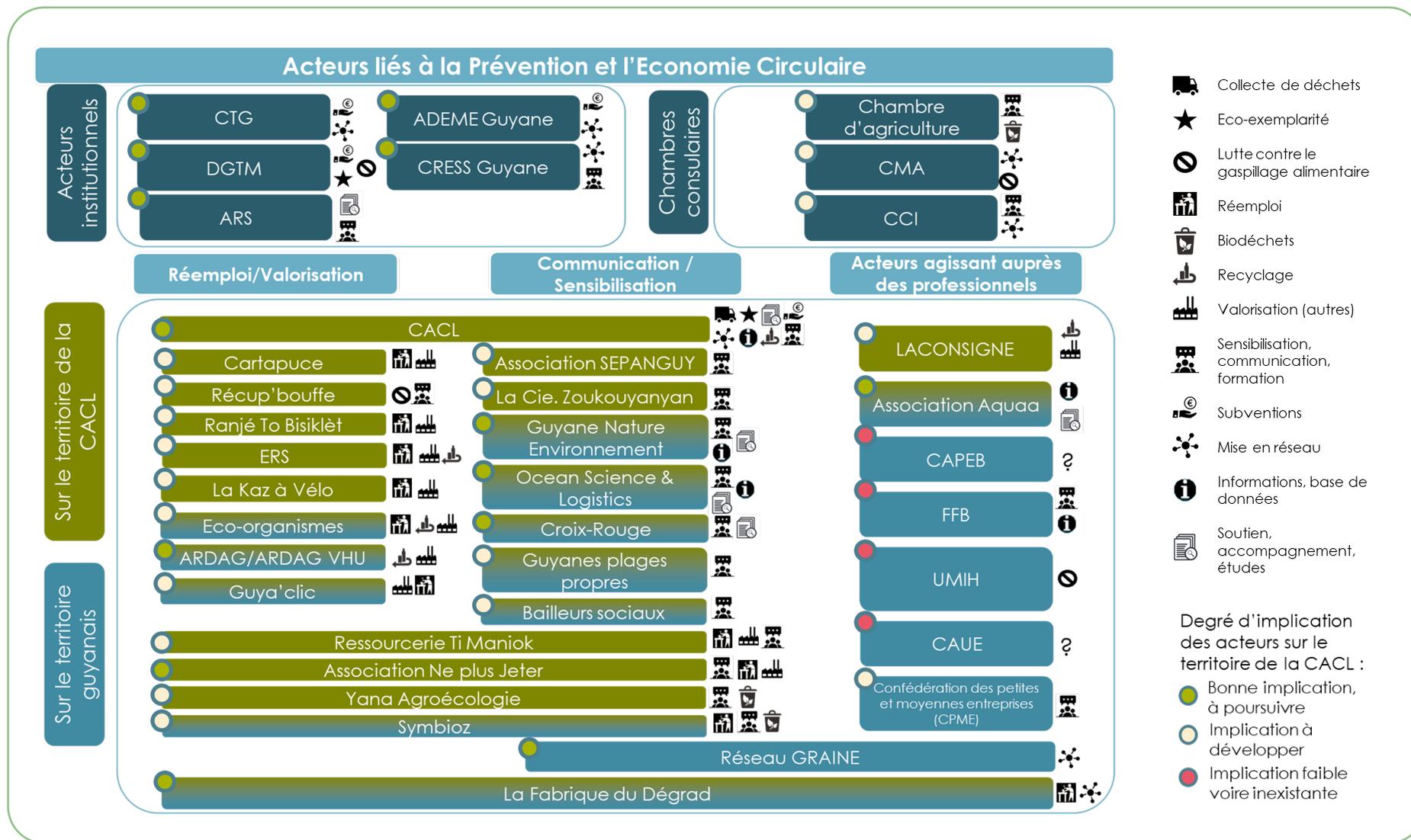
CMA	Entreprises inscrites au répertoire de la CMA	Déchets d'activités économiques (assimilés ou non aux déchets ménagers)	Bonne	Réseau Répar'acteurs (En partenariat avec la CCI) qui permet aux entreprises de se positionner en tant qu'acteur du développement durable et de l'économie circulaire
UMIH	Entreprises inscrites au répertoire de l'UMIH	Déchets d'activités économiques (assimilés ou non aux déchets ménagers)	Faible	Actions liées à la consommation locale
Chambre d'agriculture	Exploitants agricoles	Déchets agricoles, notamment Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques, Plastiques Agricoles Usagers, ...	Actions relativement peu développées	Accompagnent les fermes qui se lancent dans la méthanisation Sont en lien avec ADIVALOR pour les collectes de déchets spécifiques
Association Aquaa	Entreprises et institutions publiques	DAE	Bonne	Sensibilisation et conseil des maîtres d'ouvrage et d'œuvre pour l'implémentation du réemploi dans les travaux.
LACONSIGNE	Commerces et ménages	DMA	En développement	Développer la consigne dans les établissements de restauration.

(*) acteurs n'ayant pu faire l'objet d'un entretien

De nombreuses structures visant la prévention des déchets auprès des professionnels existent sur le territoire. Elles leur proposent un accompagnement, une mise en réseau et de nombreuses actions concrètes. Leur sollicitation est donc indispensable pour développer des actions impactantes impliquant les professionnels.

5.2. Synoptique des acteurs

Le synoptique ci-dessous dresse une cartographie des acteurs identifiés sur la base des entretiens et des recherches effectuées. Il n'est pas exhaustif. gg Figure 19 - Synoptique des acteurs



5.3. Matrice acteurs / actions

La matrice acteurs action est un document complémentaire au synoptique précédent qui présente les différents domaines d'actions et les différents types d'acteurs, ce qui permet d'observer qui porte quel type d'action sur le territoire, et quels sont les domaines d'actions les plus faiblement ou fortement développés. **Seules les actions actuelles ou dont la programmation est certaine sont comptabilisées.**

Type de structure	Gestion des déchets ménagers et assimilés	Prévention et réduction du gaspillage	Réemploi et réparation	Gestion des dépôts sauvages / propreté	Communication et sensibilisation	Mise en réseau	Ateliers et formations	Mise à disposition de moyens matériel	Mise à disposition de moyens humains	Subventions / aides à l'acquisition
Structures publiques et parapubliques	1	2	3		5	1			1	6
Structures associatives et de l'ESS	3	3	5	3	8	2	5	3		
Chambres consulaires			1							
Réseaux ou fédération			2				1			
Eco-organismes	1		1		2					2
Acteurs issus du secteur privé (hors BTP)		1								
Acteurs privés du BTP										
TOTAUX	5	6	10	3	17	3	6	3	1	8

6

MATRICE AFOM

ATOUTS

CACL et service déchets :

- Une précédente expérience de PLPDMA sur laquelle s'appuyer pour renouveler / améliorer des actions.
- Des ambassadeurs du tri sur le terrain.
- Un PCAET validé et un COT en cours de développement : le PLPDMA sera un prolongement de certains axes et actions de ces plans.
- Un centre de tri sur le territoire depuis 2015 : un atout pour la communication autour du tri et l'indépendance en matière de traitement.
- Des liens forts avec les acteurs institutionnels et associatifs.
- Une nouvelle déchetterie avec un projet de ressourcerie.
- Un projet d'UVE qui pourrait permettre de gagner en indépendance sur le traitement et se conformer aux obligations en matière d'enfouissement.
- **Démographie** : une population relativement plus jeune que la moyenne nationale, notamment les 0-14 ans => un public facilement mobilisable sur les questions de prévention.

Partenaires pour la mise en place d'actions :

- Un **tissu associatif actif**, avec des acteurs déjà bien implantés sur certaines thématiques (propreté, réemploi, sensibilisation). Cependant, le nombre d'associations portant une thématique « prévention des déchets » est relativement faible comparativement à la taille du maillage associatif global.
- Des **acteurs institutionnels** mettant à disposition des aides mais aussi des moyens de mise en réseau : Ademe, CRESS, CTG, DGTM...
- Des **relais locaux** mobilisables pour aider à toucher plus directement la population (régie de quartier, associations de quartier, maisons locales)

FAIBLESSES

CACL et service déchets :

- Une collecte des déchets verts et des encombrants en porte à porte ou apport volontaire qui interroge au vu des coûts, à mettre en relation avec l'absence de recycleries et d'un tissu de déchetteries suffisant.
- Un geste de tri qui se détériore, avec de faibles performances de tri des emballages.
- Une dotation en borne à verre et en bacs jaunes insuffisante. Quasiment pas de bacs jaunes en habitats collectifs.
- La problématique de la population et de l'habitat informel : quartiers difficiles d'accès, question du service à fournir (pas de contribuables, mais production de déchets), impact sanitaire, dépôts sauvages.
- Une équipe prévention avec une charge de travail déjà importante.
- Une croyance populaire du « tout à l'enfouissement » répandue et difficile à briser.
- Une pratique du dépôt sauvage (dont l'abandon de VHU) répandue et difficile à combattre (en dehors des compétences de la CACL, mais à prendre en compte dans le PLPDMA).
- Pas d'actions d'éco-exemplarité déployées jusqu'à présent.
- **Démographie** : une croissance importante de la population qui entraîne une hausse de la production de déchets.
- **Peuplement et niveau de vie** : une population relativement moins aisée que la moyenne nationale et une diversité linguistique forte => un intérêt a priori moindre et/ou des capacités plus faibles à comprendre et/ou mettre en œuvre les actions de prévention.
- **Habitat** : des ménages de taille relativement importante par rapport à la moyenne nationale avec des surfaces modérées, ce qui entraîne une capacité de rétention des déchets plus faible.

Acteurs/ dynamique des acteurs en lien avec la prévention des déchets :

- Un réseau d'acteurs de l'ESS relativement peu développé, des initiatives en manque de moyens.
- Une visibilité faible auprès de la population.
- Un manque de suivi des actions, qui ne permet pas de les valoriser et d'estimer les quantités de déchets détournées ou la population sensibilisée.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Le recours à des points de collecte et sensibilisation mobiles pour faire face à la taille du territoire. Des communes à impliquer et responsabiliser en matière de relais de communication, de lutte contre les dépôts sauvages et en matière d'exemplarité. De nouveaux acteurs de l'ESS en développement qui pourraient potentiellement être impliqués dans la mise en œuvre d'actions de prévention. La CRESS travaille activement au recensement des acteurs et les assiste dans leur projet. Plusieurs partenaires institutionnels et autres types d'acteurs, pouvant apporter leur appui pour sensibiliser et pour aider au développement de filières de collecte et valorisation des DMA (DGTM, CTG, Ademe, Eco-organismes) mais également des DAE (CMA, CCI, FFB, CAUE) ; Implication et soutiens financiers potentiels des acteurs institutionnels pour le financement des actions (AMO ou achat de fournitures). Les nouvelles filières REP sont un atout potentiel pour la mise en place de nouveaux dispositifs de collecte des déchets, afin de réduire la production de déchets non valorisés et augmenter les recettes de la collectivité. La mise en place de la REP BTP pourra favoriser le tri à la source des déchets du Bâtiment. <u>Traitement des déchets</u> : étude en cours pour la réalisation d'une UVE, projet de méthanisation du CNES, étude à réaliser sur la modernisation du centre de tri pour la prise en charge des flux soumis à l'ECT. 	<ul style="list-style-type: none"> Un territoire vaste rendant difficile l'implantation idéale de sites (déchetteries, ressourceries) du fait des distances à parcourir par les usagers. Des problématiques sanitaires en habitat informel et au niveau des dépôts sauvages pouvant générer des épidémies et des pollutions environnementales. Démographie et habitat : arrivée en continu de nouveaux résidents informels, parlant peu ou pas le français => de nouveaux producteurs de déchets difficiles à sensibiliser. Effet de turn over très fort également en habitat informel notamment, ce qui nécessite un fort renouvellement de la communication. Un grand nombre d'activités non déclarées (notamment automobile et BTP) qui rend plus difficile la mise en place des filières REP. Les tonnages sont donc difficiles à estimer, les chambres consulaires doivent jouer leur rôle de recensement de manière plus intense. <p><u>Traitement des déchets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Dépendance aux exportations pour le traitement des déchets, pas de valorisation locale des déchets de décheteries et filières REP hors verre. Augmentation de la TGAP qui pèse sur les finances du service. Pas de plateforme de valorisation des biodéchets alimentaires. Pas d'unité d'incinération. Pas de moyens de traitement des déchets de déchetterie ou de filière REP. Une ISDND à saturation.

7

ANNEXES

Annexe 1 : Répertoire des acteurs avec lesquels un échange a été effectué dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA

Nom	Prénom	Catégorie	Institution / Société	Fonction	Mail	Téléphone	Date de l'entretien
TROPNAS	Philippe	CACL et communes	CACL	Responsable de la cellule Prévention-réduction des déchets	philippe.tropnas@cacl-guyane.fr	0694 40 87 99	Entretien le 27/03 10h (heure de Guyane)
SAGNE	Cynthia-Renée	CACL et communes	CACL	Responsable du service planification, habitat et développement social territorial	cynthia-renee.sagne@cacl-guyane.fr	0694 28 52 20	Entretien le 23/03 11h30 (heure de Guyane)
OBERLIS	Margot	Associatif	Croix Rouge	Responsable projet Equipe Mobile Santé Environnement	margot.oberlis@croix-rouge.fr	06 94 23 76 71	Echange mail
GRAUX	Elise	Institutionnel	DGTM	Chargée de mission déchets - Service Prévention des Risques et Industries Extractives	elise.graux@developpement-durable.gouv.fr	06 94 20 01 12 - 05 94 29 64 32	Entretien le 11/04 11h (heure de Guyane)
BOMMIER	Adèle	Institutionnel	DGTM	Cheffe de mission DD et Déchets - Service Transition écologique et Connaissance territoriale	adele.bommier@developpement-durable.gouv.fr	05 94 29 75 51 - 06 89 29 56 40	(Elise Graux n'occupe plus ce poste actuellement)
DEGOBERT	Muriel	Institutionnel	ADEME	Ingénieur Economie Circulaire	muriel.degobert@ademe.fr	0694 45 03 85	Entretien le 29/03 11h30 (heure de Guyane)
CANAVY	Nandy				nandy.canavy@ademe.fr	06 94 42 67 06	
TACITA	Janique	Institutionnel	Collectivité Territoriale de Guyane	Chargé de mission prévention et gestion des déchets	janique.tacita@ctguyane.fr	0694 20 40 06	Entretien le 27/03 14h30 (heure de Guyane)
ORTELLI	Adrien	Institutionnel	ARS	Responsable service santé environnement	adrien.ortelli@ars.sante.fr		Entretien le 05/04 9h (heure de Guyane)
CROUZET	Ewen	Eco-organisme	CITEO	Représentant local Guyane	ewen.crouzet.p@ecoemballages.onmicrosoft.com sandrine.favreau@citeo.com	33 (0)6 94 48 60 38	Entretien le 17/04 11h (heure de Guyane)
BILLARD	Aurélié	Eco-organisme	ACORPE	Représentant local Eco-organismes	aurelie.billard@acorpeguyane.com	0694.16.39.77	Entretien le 19/04 9h (heure de Guyane)

MUNOZ	Nathalie	Bailleur social	S.I.GUY	Directrice de l'agence de Cayenne	nathalie.munoz@siguy.fr	0694 26 77 94	
EXTY-CLEREMPUY	Bénédict	Bailleur social	S.I.GUY	Responsable adjointe de l'agence de Matoury	benedict.exty-clerempuy@siguy.fr	0694 20 54 79	Entretien le 20/04 10h30 (heure de Guyane)
BOOTH	Sherry-Ann	Bailleur social	S.I.GUY	Responsable adjointe de l'agence de Cayenne	sherry-ann.booth@siguy.fr	0694 41 48 25	
EUGENIE	Elodie	Institutionnel	CRESS	Directrice de l'agence de Cayenne	elodie.eugenie@cress-guyane.org	06 94 44 99 53	Entretien le 24/03 10h30 (heure de Paris)
GUILLARD	Isabelle	Association	GRAINE Guyane	Co-présidente	info@graineguyane.org	0594 38 31 50	Entretien le 14/04 9h (heure de Guyane)
VALIMAHAMED	Anar	Association	Les Sentinelles de la nature	Chargée de projet	sentinellesdelanature@federation-gne.fr	0694 27 14 25	Point téléphonique le 06/04
		Association	Symbioz		symbioz973@gmail.com	0694 01 79 06 / 0694 93 88 89	Entretien le 11/05
BOTTARI	Roxanne	Association	ARDAG VHU	Responsable Environnement	ardag.vhu@gmail.com	0694 09 17 14	Entretien téléphonique le 07/04
ROLDAN	Steve	Groupement / associations d'entreprises	Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH)	Président	bureau.shrcdg@gmail.com		Entretien le 19/04
DURAND	Anaïs	Groupement / associations d'entreprises	CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)	Directrice	caue973@orange.fr		Entretien le 26/04
CUYSSOT	Georges	Institutionnel	CCI Guyane	Chef de service développement durable - Pôle entreprises et territoire	g.cuyssot@guyane.cci.fr	0694 23 50 62	Entretien le 2/05
OCEAN	Jonas	Institutionnel	CMA Guyane	Responsable d'antenne	i.ocean@cma-guyane.fr	0694 95 98 80	
THIBAUDIER	Mehdi	Institutionnel	CMA Guyane	Conseiller en accompagnement des entreprises	m.thibaudier@cma-guyane.fr	0694 03 58 20 / 0594 25 60 77	Entretien le 20/04
LAPLACE	Damien	Institutionnel	DGTM	Chef du pôle sante protection animale, végétale et environnement	-		Entretien le 4/05



RAPPORT FINAL DE DIAGNOSTIC POUR LE PLPDMA